



Rapport de contrôle Exercice 2023



SYDESL

Cité de l'Entreprise – 200, boulevard de la Résistance – 71000 MÂCON
contact@sydesl.fr – sydesl.fr

PREAMBULE

Un modèle de délégation spécifique : le contrat de concession historique de gaz naturel

Chaque commune est propriétaire des réseaux (et autres ouvrages) de distribution publique de gaz sur son territoire. Elle est responsable de la sécurité, de la qualité de la distribution, compétences que la collectivité délègue à son concessionnaire.

Depuis 2004, le marché de distribution de gaz est ouvert à la concurrence.

Ce n'est qu'à partir de cette date que les collectivités non desservies jusqu'alors choisissent leur distributeur par l'intermédiaire d'une procédure de mise en concurrence propre aux délégations de service public (DSP).

Pour les collectivités ayant déjà un réseau de distribution de gaz naturel, la distribution de gaz reste confiée au distributeur historique, GRDF, sous forme de concession.

GRDF est donc responsable de l'exploitation des réseaux, avec des tarifs d'acheminement péréqués sur le périmètre de sa zone de desserte exclusive, reposant sur un équilibre calculé au niveau national, des recettes et des dépenses liées à l'activité déléguée.

Aujourd'hui en Saône et Loire, parmi les 180 communes ayant transféré leur compétence au SYDESL :

- 164 communes ont confié l'exploitation du réseau à GRDF du fait de leur appartenance à la zone de desserte exclusive historique sous forme de concession ;
- 15 communes ont négocié leur contrat par DSP et toutes l'ont confié à GRDF après mise en concurrence ;
- 1 commune (Cronat) est desservie en gaz propane et a confié l'exploitation de son réseau en DSP à Antargaz Energie

Le SYDESL gère ces contrats pour le compte de ces communes qui lui ont transféré la compétence.

Le rapport de contrôle

L'obligation de contrôle par l'autorité concédante de la bonne exécution des contrats par le concessionnaire, et notamment du respect de ses obligations de résultats, trouve son fondement, dans l'article 16 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique.

La notion de contrôle est rappelée dans le cadre de l'article L.2224-31 du CGCT : « ...l'exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public visées ci-dessous, et contrôle du réseau public de distribution d'électricité et de gaz ».

Le contrôle du concessionnaire par le Syndicat repose à la fois sur un contrôle continu effectué par les agents au quotidien, et un contrôle périodique effectué à partir des données et informations transmises par le concessionnaire.

Dans cette optique, le SYDESL recueille et analyse annuellement un ensemble de données concernant les concessions. Ce contrôle périodique peut également parfois comprendre un audit approfondi sur un thème particulier effectué, soit par des moyens internes, soit par un cabinet d'expertise.

L'enjeu du contrôle porte dans un premier temps sur le court terme :

- La qualité des services ;
- La qualité du produit électricité ;
- La relation aux usagers ;
- La qualité du patrimoine de la concession.

L'ensemble des informations produites dans ce document est issu des bases de données des concessionnaires exploitant le service public : Gaz Réseau Distribution France pour le gaz naturel et Antargaz Energies pour le gaz propane.

Le SYDESL a engagé seul (sans recours à un Cabinet extérieur) cette mission de contrôle portant sur l'exercice 2023.

Le SYDESL a travaillé autour des données source pour procéder à :

- un contrôle de leur qualité, de leur véracité, de leur cohérence...
- la production de ratios, de graphiques et de cartes.

Ainsi, les différents éléments sont issus de bases techniques (éléments généraux et alimentations, répartition des incidents sur ouvrages concédés), de bases travaux (évolution de l'infrastructure de distribution), de sources commerciales et clientèles (quantités acheminées, services aux usagers), et d'origine comptable (éléments patrimoniaux).

Ces éléments mis à disposition ont été discutés au cours d'entretien avec le concessionnaire, ce qui a permis d'apprécier la qualité des données fournies.

Les faits marquants en 2023

Il est important de prendre en compte dans l'analyse les éléments de contexte ou les événements qui ont marqué 2023.

L'année 2023 a connu un retour des prix de marché à un niveau plus soutenable que l'année 2022 qui avait vu s'envoler les cours de prix de vente.

Au niveau du SYDESL, l'année 2023 a été également marquée par le lancement de discussion avec GRDF pour adapter en Saône et Loire le nouveau modèle de contrat de concession élaboré nationalement par la FNCCR et la Direction nationale de GRDF.

L'année 2023 s'est également traduite par l'intégration de 4 communes supplémentaires à la concession du SYDESL qui ont choisi de transférer leur compétence au Syndicat.

Pour le gaz naturel, l'analyse de ce rapport porte sur 179 communes. GRDF évoque 180 communes car il ne prend pas en compte le regroupement communal qui crée les communes nouvelles. C'est le cas pour la commune de FRAGNES-LA-LOYERE compté comme 2 communes par GRDF.

Les communes qui ont, en 2022 et en 2023, transféré la compétence respectivement au 01/01/22 et 01/01/23 sont annotées « 2022 » ou « 2023 » dans la liste des communes de la concession en annexe 1 (contrat historique) et page 6 (DSP).

La mission de contrôle a porté à la fois sur le gaz naturel et sur la DSP en gaz propane pour la commune de Cronat.

SOMMAIRE

Concessions Gaz Naturel : GRDF	8
1-L'INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION	8
A – Les canalisations de distribution	9
1- Par niveau de pression.....	9
2- Par matériaux.....	12
3- Age du réseau	13
B- Robinets, postes et batteries de détente, télé exploitation	20
C- Les conduites montantes, conduites d'immeubles et branchements particuliers dans le collectif	22
D- Raccordements	23
E- Extensions, remises gratuites, renouvellement	23
F- Les Investissements.....	27
G- La maintenance.....	31
2- LES USAGERS	34
A- Surveillance des ouvrages concédés	35
B- Incidents d'exploitation.....	41
1. Les incidents signalés.....	41
2. Les fuites	46
3. Les incidents par type d'équipement	48
C- Livraison de gaz et services aux usagers	50
1. Les quantités livrées.....	50
2. Les réclamations	53
D- Biogaz et méthanisation en Saône et Loire.....	57
3-LE PATRIMOINE – analyse comptable et financière	59
A – La valeur brute d'actif	59
1. La concession historique.....	60
2. Les concessions « DSP ».....	61
B- Le compte d'exploitation	63
C- Le compte droits du concédant	64
1. Le compte droits du concédant pour la concession historique.....	64
2. Le compte droits du concédant pour les DSP « loi Sapin ».....	65
D- Cohérence des états d'inventaire.....	67
1. Cohérence des états d'inventaire : les canalisations de distribution	68
2. Cohérence des états d'inventaire : les ouvrages de raccordement	71
3. Analyse sur les autres biens concédés (installations techniques)	74

Les ouvrages de la protection cathodique active.....	75
Les équipements de télé-exploitation.....	75
4. La redevance de concession	76
Concession propane : ANTARGAZ Energies.....	77
1- INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION EN GAZ PROPANE	77
2- LES USAGERS EN GAZ PROPANE	81
3- LE PATRIMOINE COMPTABLE EN GAZ PROPANE.....	84
CONCLUSION – RESUME ET POINTS DE VIGILANCE	87
ANNEXE 1 : liste des 161 communes du contrat de concession « historique » du SYDESL au 01/01/23	90
ANNEXE 2 : DSP gaz propane – ville de CRONAT	92

LA CONCESSION GAZ 2023 EN CHIFFRES

238 communes desservies en gaz sur le département, soit 42% des communes représentant 85% de la population de Saône-et-Loire.

Le territoire concédé dont le SYDESL est AODG (gaz naturel et propane)

180 communes, soit 2/3 des communes desservies dont :

- 164 (liste en **annexe 1**) desservies en gaz naturel dans un cadre monopolistique en DSP « historique » du SYDESL,
- 15 communes en DSP gaz naturel « individuelles » exploitées par GRDF à la suite d'une mise en concurrence (communes desservies après 2003)
- 1 commune desservie en gaz propane (Cronat)

17 contrats de concession

237 058 habitants (population municipale) sur le territoire concédé en gaz naturel soit 43% de la population départementale (237 058 / 551 063) et 53% de la population desservie en gaz (237 058 / 446 785).

Les usagers (gaz naturel)

59 667 usagers (points de comptage et estimations – PCE) (-1,6% par rapport à 2022)

55 716 points de livraisons actifs (PLA) et **3 951** inactifs

1 201 176 MWh acheminés (-4% par rapport à 2022)

Le patrimoine concédé – inventaire physique (gaz naturel)

6,509 km de réseau basse pression (BP)

0,09 km de réseau moyenne pression A (MP A)

2 014,864 km de réseau moyenne pression B (MP B)

149,899 km de réseau moyenne pression C (MP C)

Total : **2 171,362 km** de réseau, dont :

- 95,3% sur DSP « historique » (2 069,82 km)
- 4,7% sur périmètre DSP (101,542 km)

93 postes de livraison de transport (postes de détente)

Redevance R1 de concession : **311 539 €**

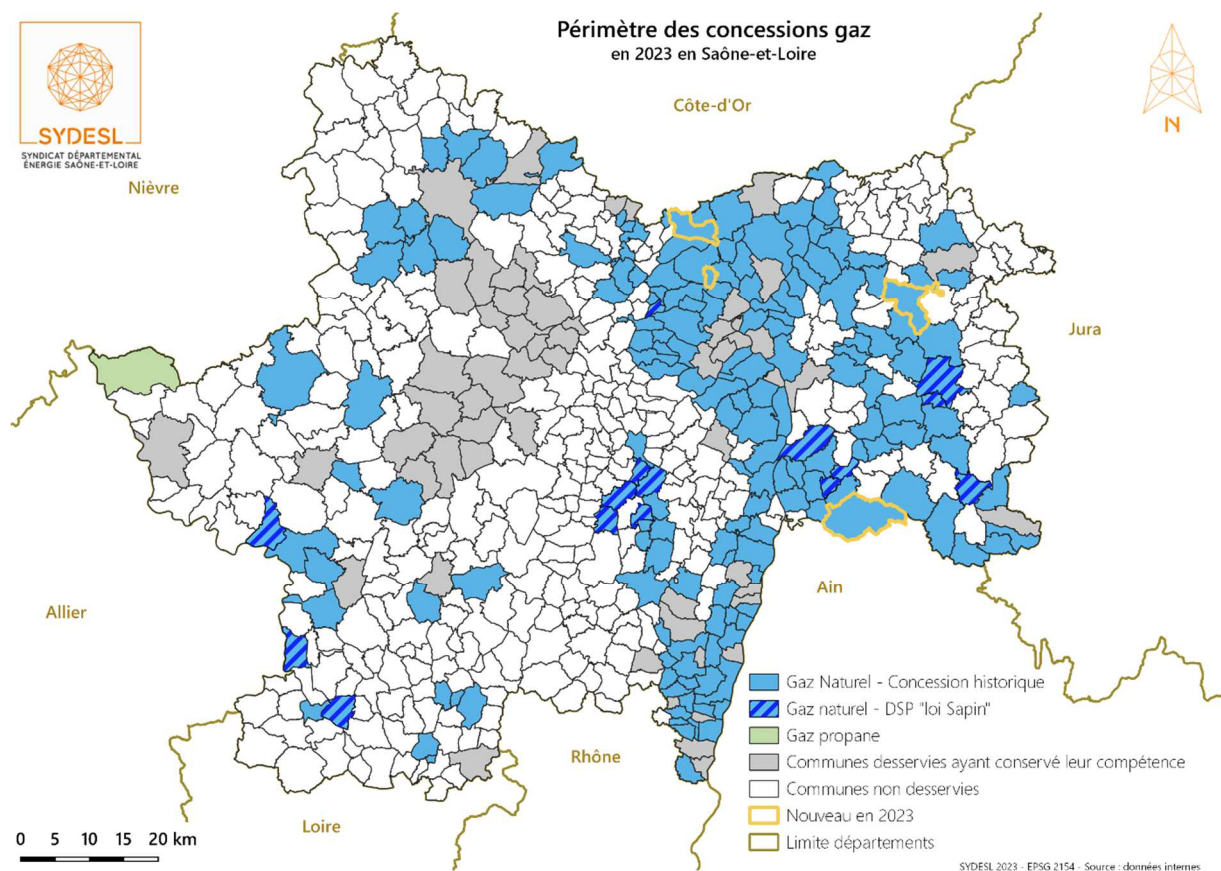
Gaz propane

Une fiche dédiée est insérée en fin de rapport (**annexe 2**)

Concessions Gaz Naturel : GRDF

Le contrôle permet de vérifier le respect des dispositions du cahier des charges de concession. Pour l'exercice 2023, le SYDESL a mené plusieurs actions concernant le concessionnaire GRDF :

- **Contrôle des éléments comptables et patrimoniaux** : pour l'exercice 2023, le SYDESL a mené les investigations et les analyses par lui-même, sans Cabinet extérieur. Pour ce faire, il a adressé une demande d'informations au concessionnaire qui ont permis d'établir certains éléments détaillés de la concession, présentés dans ce rapport.
- **Contrôle du montant et du versement par GRDF de la redevance de concession** :



Carte SYDESL - Source : GRDF – mission de contrôle ex 2023

1-L'INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION

- Fin 2018, 120 communes avaient transféré leur compétence au SYDESL (119 en gaz naturel et 1 en gaz propane).

En 2019, le SYDESL a prolongé la campagne auprès des communes qui ne lui avaient pas transféré la compétence gaz pour les encourager dans la démarche.

9 d'entre elles ont pris une délibération en 2019 pour acter le transfert effectif au 1^{er} janvier 2020.

Brion, Charnay-Lès-Mâcon, Condal, Le Miroir, Marcigny (DSP), Paris L'Hôpital, Saint-Denis de Vaux (DSP), Tournus, Vincelles (DSP).

Lors de la démarche engagée en 2022 :

- La commune de Crissey a choisi de reprendre sa compétence
- 6 communes ont choisi de transférer la compétence au Sydesl à compter du 01/01/22 (Hurigny, Louhans, Prissé, Romanèche Thorins, Saint-Germain du Bois, Vindecy)
- 4 communes ont transféré à compter du 01/01/23 (Chagny, Farges-les-Chalon, Mervans, Romenay)

Au 31 décembre 2023 :

- 164 communes sont desservies en gaz en 2023 dans le cadre de la concession dite « historique » car elles ont été mises en place sans procédure de mise en concurrence dans le cadre de la Loi de nationalisation n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée et de ses textes d'application. Ainsi la concession dite historique porte désormais sur 164 communes (**liste en Annexe 1**).
- De plus, 15 concessions en DSP ont été mises en place dans le cadre de la Loi Sapin n°93.122 du 29 janvier 1993 modifiée et du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Sont concernées, les communes desservies en gaz naturel après 2003 :

Ameugny	La Motte-Saint-Jean	Savigny-sur-Grosne
Bonnay	Malay	Semur-en-Brionnais
Brienne	Saint-Denis-de-Vaux	Simandre
Frontenaud	Saint-Usuge	Vincelles
Jouvençon	Salornay-sur-Guye	Vindecy (2022)

Les tendances affichées dans ce document sur plusieurs années ne sont pas à périmètre constant, sauf précision contraire, puisque diverses vagues de communes ont intégré la concession du SYDESL depuis 2008.

Les années 2018 et 2019 peuvent être comparées dans ce document car, en 2018, GRDF avait anticipé 2019 et intégré les nouvelles communes dans les données 2018.

Il en est de même pour les années 2022 et 2023 qui recouvrent un périmètre identique.

Les données affichées dans ce rapport pour le gaz naturel intègrent, sauf précision, l'addition des 15 DSP et des 164 communes intégrées au contrat historique.

Les données pour le gaz propane sont traitées à part : seule la commune de Cronat est desservie en gaz propane avec Antargaz-Energies pour concessionnaire.

A – Les canalisations de distribution

Les réseaux de distribution publique sont alimentés à partir du réseau de transport haute pression via 93 postes de détente faisant l'interface avec le réseau de distribution.

1- Par niveau de pression

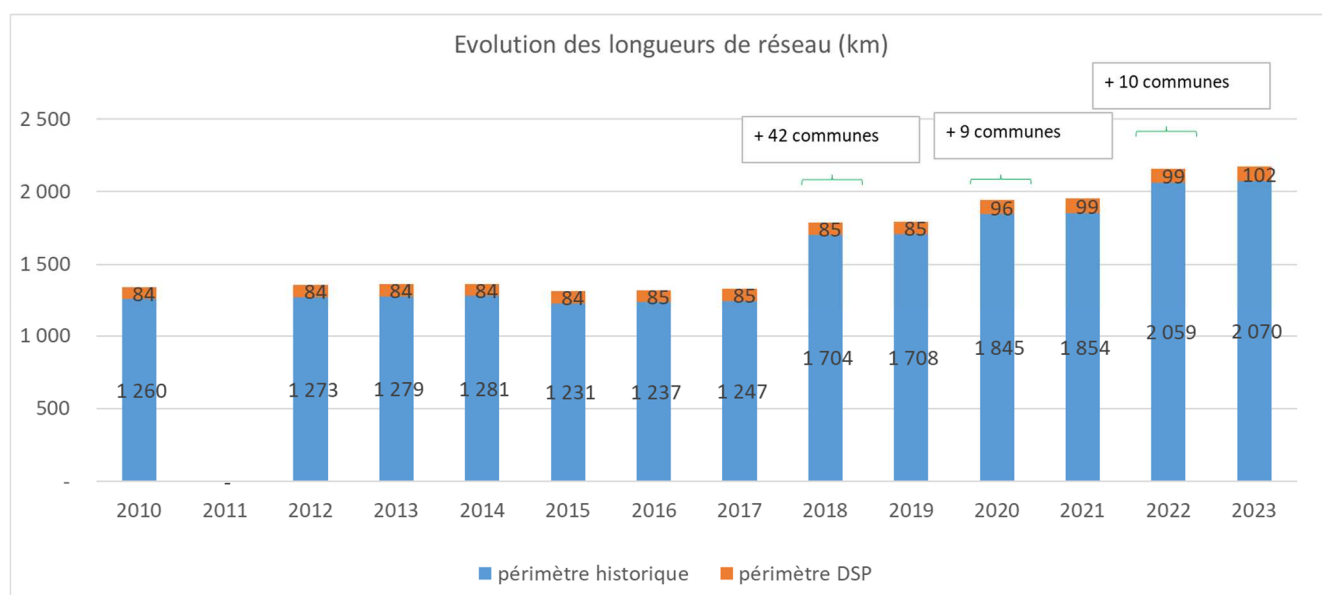
Quatre pressions sont utilisées :

- La basse pression (BP) inférieure à 0,05 bar ;
- La moyenne pression de type A (MPA) entre 0,05 et 0,4 bar ;
- La moyenne pression de type B (MPB) entre 0,4 et 4 bars ;
- La moyenne pression de type C (MPC) entre 4 et 25 bars ;

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
BP (km)	4,18	3,56	3,15	3,15	5,4	5,283	6,644	6,509
MPA						0,09	0,09	0,09
MPB (km)	1 218,77	1 328,4	1 651,2	1 656,11	1 790	1 798,5	2 001,873	2 014,864
MPC (km)	98,74	102,34	134,08	134,04	145,4	146,1	149,9	149,9
TOTAL (km)	1 321,7	1 331,9	1 788,4	1 793,2	1 940,8	1 952	2 158	2 171
... dont périmètre "historique" (km)	1 237,2	1 247,38	1 703,6	1 707,99	1 845,2	1 853,5	2 059,4	2 069,8
... dont périmètre "DSP" (km)	84,5	84,55	84,84	85,31	95,6	98,5	99,2	101,5

Longueur de réseau par usager (m)	34,5	35,3	36,4	36,4	35,4	35,4	35,6	36,4
... dont longueur de réseau par usager "historique" (m)	33	32,3	35,4	35,4	34,2	34,3	34,6	34,6
... dont longueur de réseau par usager "DSP" (m)	95,1	91,9	90,9	91	94,7	88,7	85,9	86

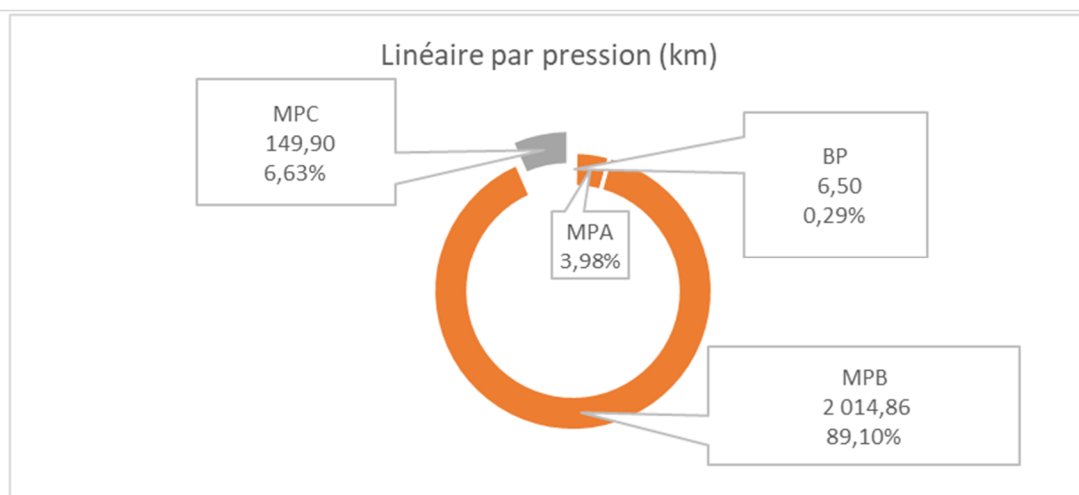
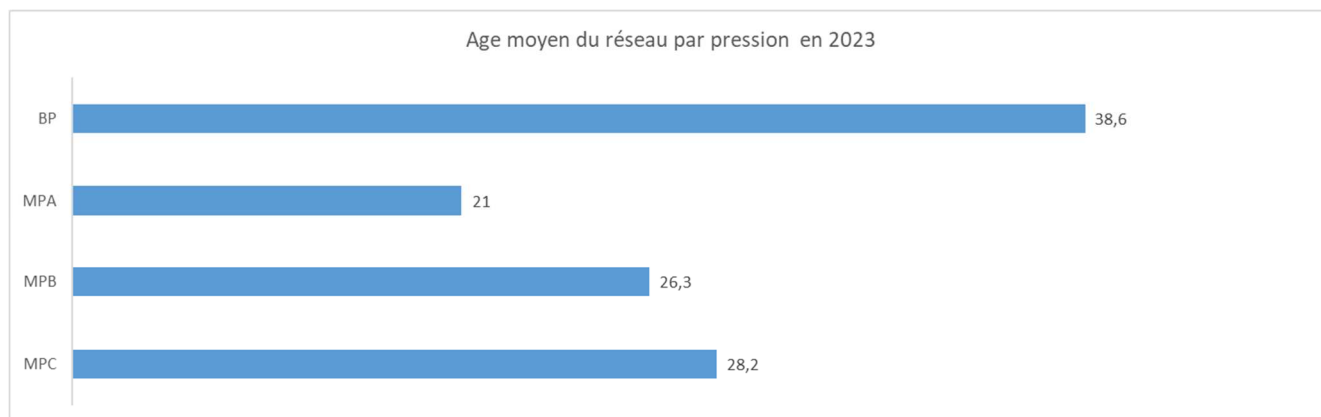
Source : GRDF – inventaire physique 2022



Source : GRDF – inventaire physique 2023

Au terme de l'exercice 2023, l'infrastructure de distribution compte **2 171 kilomètres de réseaux**.

Depuis 2021, le concessionnaire mentionne la présence de 90 m de réseau en moyenne pression A (MPA), sur la commune de Givry. Il s'agit sans doute une mise à jour et fiabilisation des bases dans la mesure où ce tronçon est âgé de 19 ans.



Source : GRDF – inventaire physique 2023

S'agissant de la constitution des réseaux implantés sur le périmètre, il convient de souligner :

- Qu'ils sont majoritairement exploités en moyenne pression B (89%), la part restante étant exploitée en moyenne pression C (7%) et en basse pression (<0,3%) ;
- Que **l'âge moyen du réseau sur l'ensemble du périmètre est de 26,5 ans** à la fin 2023, traduisant des infrastructures globalement jeunes en moyenne, même si des disparités importantes sont constatées entre les différentes communes du périmètre (94 ans pour les canalisations les plus anciennes).

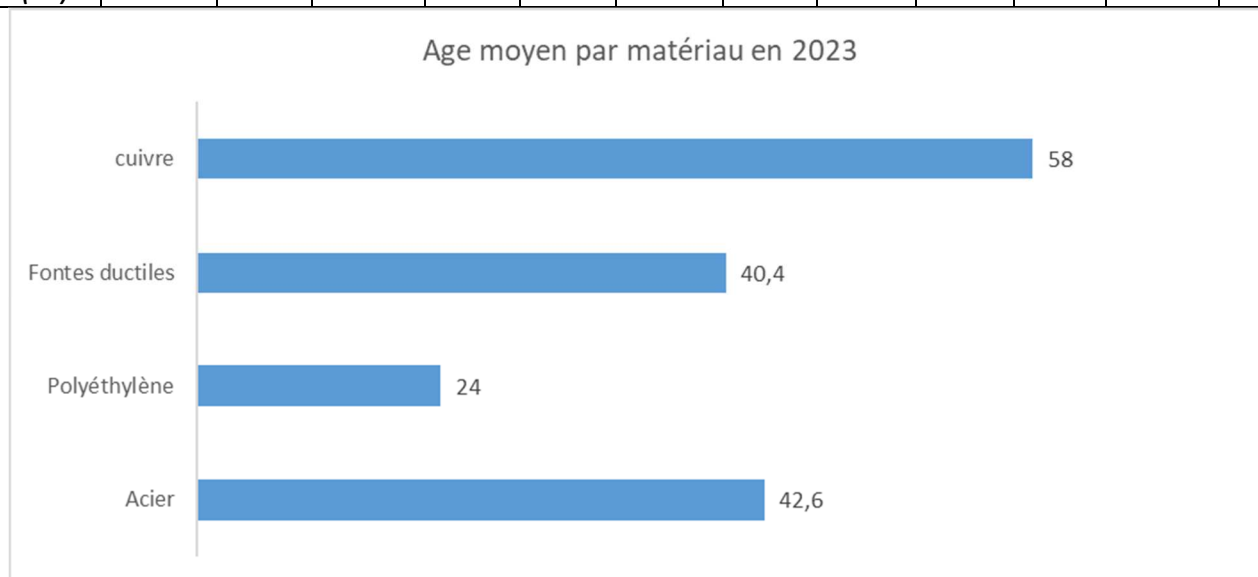
Par ailleurs, en 2023, l'âge moyen est passé de 26 ans en 2022 à 26,5 ans. Il a donc augmenté de 6 mois ; ce qui traduit un vieillissement. Expliqué à la fois par un renouvellement trop lent, et par l'intégration de nouvelles communes à la concession disposant elle-même d'un réseau vieillissant.

2- Par matériaux

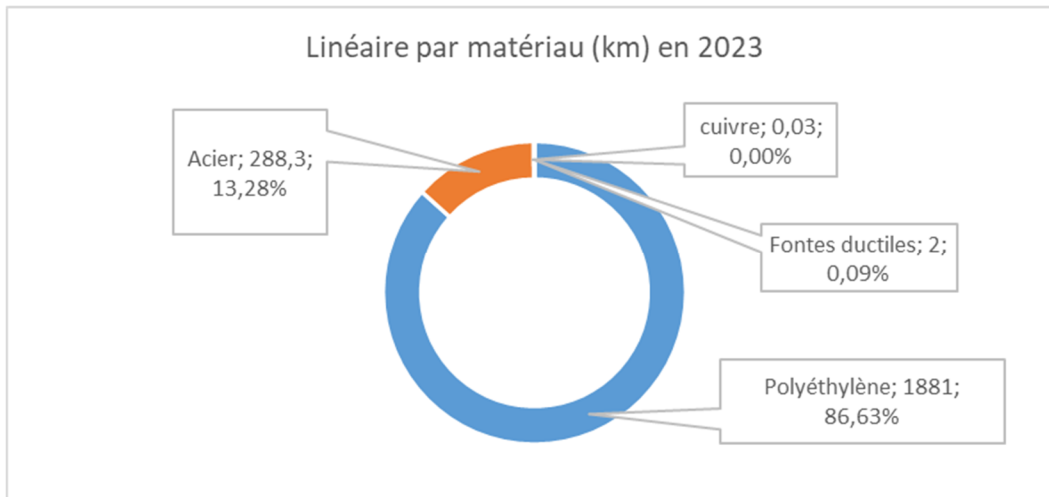
Les réseaux et les branchements sont majoritairement réalisés en polyéthylène (PE). L'acier et le cuivre sont aussi employés.

Le PE, d'une durée de vie estimée à une centaine d'années, est dorénavant le plus utilisé car c'est un matériau souple qui limite la pose de raccords susceptibles d'être à l'origine de fuites. Fin 2019, ce matériau représente 87% des canalisations installées.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Polyéthylène (km)	1 154,4	1 160,7	1 163,4	1 116,6	1 122,5	1 133,77	1 564,8	1 569,7	1 676,7	1 685,7	1 867,05	1 880,98
Acier (km)	200,7	200,3	200,3	197,3	197,7	196,64	222,2	222,02	261,5	261,8	289,176	288,3
Fontes ductiles (km)	1,8	1,8	1,8	1,5	1,5	1,512	1,5	1,5	2,6	2,5	2,3	2
Cuivre (km)	0	0	0	0	0	0	0	0	0,03	0,03	0,03	0,03
TOTAL (km)	1 356,9	1 362,8	1 365,5	1 315,3	1 321,7	1 331,9	1 788,5	1 793,2	1 940,8	1 950	2 158,5	2 171,4



Source : GRDF – inventaire physique



Source : GRDF – inventaire technique 2023

Les matériaux constitutifs des réseaux se répartissent à 87% en polyéthylène, 13% en acier, et une part très marginale (0,1%), en cuivre et en fontes ductiles (960 m sur la Commune de Mâcon et 1,14 km sur la commune de Tournus et 2 m sur la commune de Chagny). Notons que 170 m ont été retiré en 2023 sur la commune de Mâcon

30m de réseau cuivre font leur apparition en 2020 avec l'intégration de la commune de Charnay-Lès-Mâcon.

Il n'y a plus de fonte grise sur le réseau.

Notons qu'une part des **canalisations en acier est non protégée cathodiquement de façon active** contre les phénomènes de corrosion en raison notamment de leurs conditions d'implantation. En 2023, ce linéaire atteint **4 071 mètres**. Soit 1 397m de plus qu'en 2022.

GRDF a expliqué cette évolution surprenante :

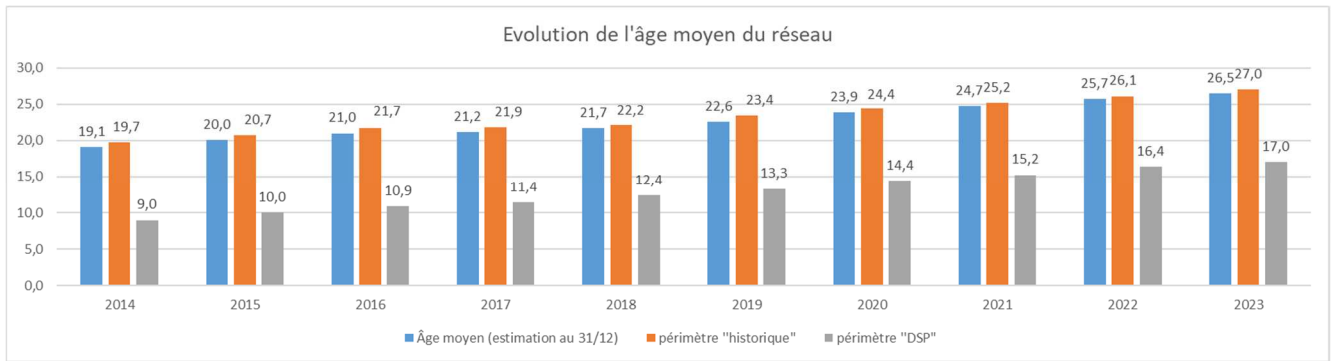
Il s'agit de canalisations avec « PC défaillante » notamment à Macon, suite à une rupture de liaison enterrée. Une mesure compensatoire a été mise en place, à savoir une augmentation de la fréquence de surveillance par RSF. Depuis, la protection cathodique a été correctement rétablie.

La protection cathodique des canalisations en acier a pour objectif de protéger l'acier contre la corrosion provoquée par la nature du terrain dans lequel la canalisation est enterrée. Des mesures de potentiel sont effectuées sur les canalisations acier et ont pour objet de s'assurer que la protection cathodique est efficace.

3- Age du réseau

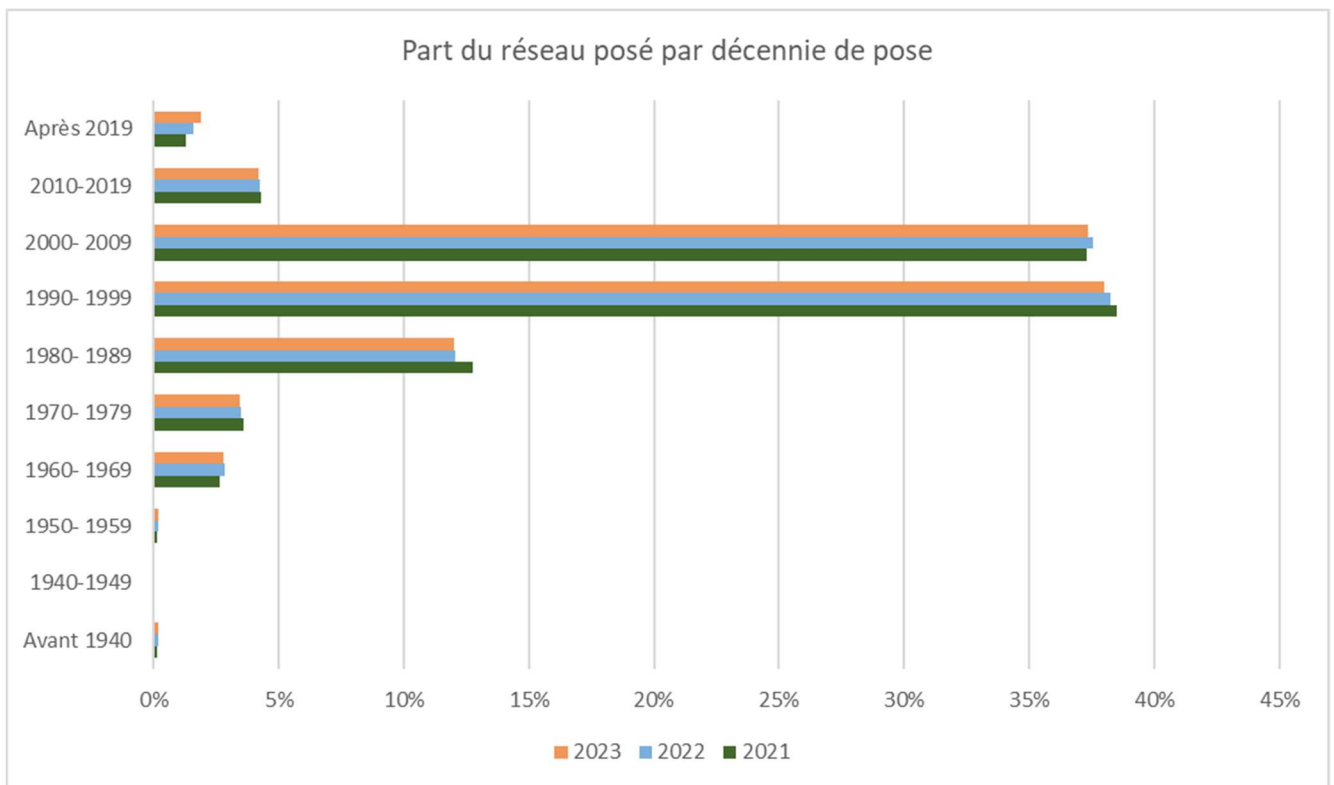
En 2023, l'âge moyen du réseau de 26,5 ans. Il a augmenté de 8 mois sur un an puisqu'il était de 26 ans en 2022. Ce constat reflète un vieillissement du réseau : soit par un manque de renouvellement des ouvrages, soit par une mise à jour des bases techniques.

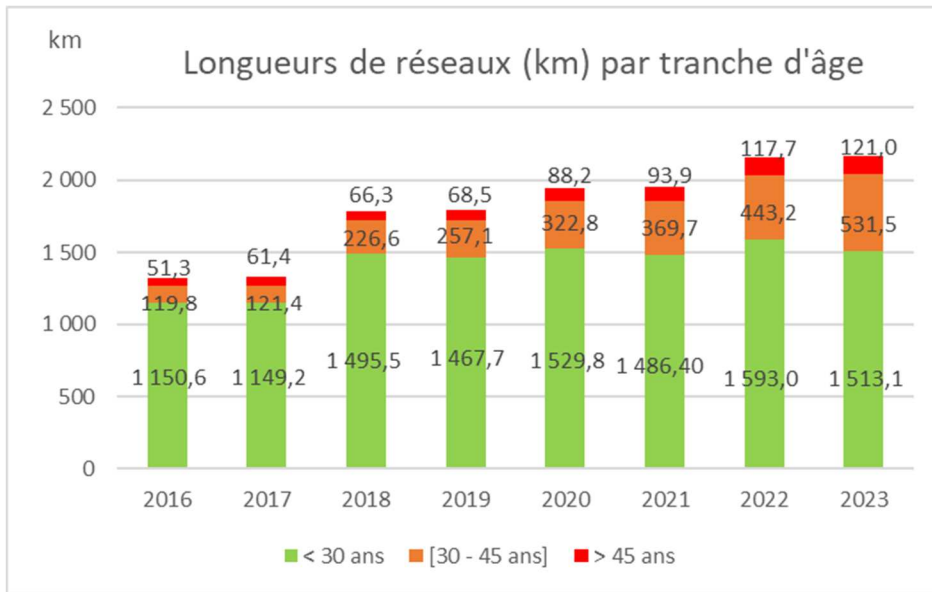
Le suivi de l'âge des réseaux se fait sur 3 périodes : ouvrages inférieurs à 30 ans, de 30 à 45 ans et plus de 45 ans, mais il peut également être analysé par décennie de pose :



Source : inventaire technique GRDF - mission contrôle ex 2023

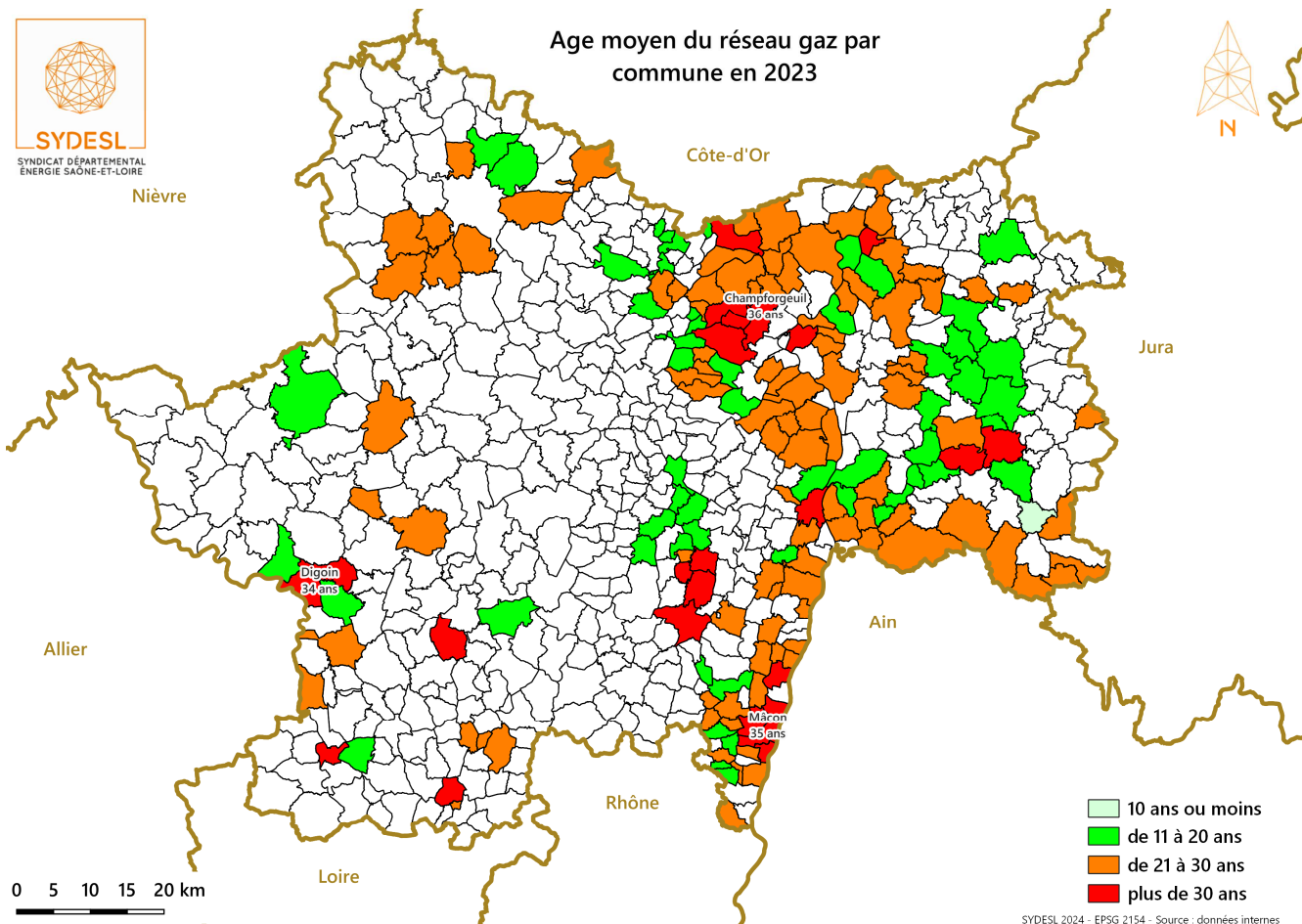
Il apparaît que le réseau est globalement jeune (26,5 ans en moyenne), mais que cet âge ne cesse d'augmenter depuis 2010.





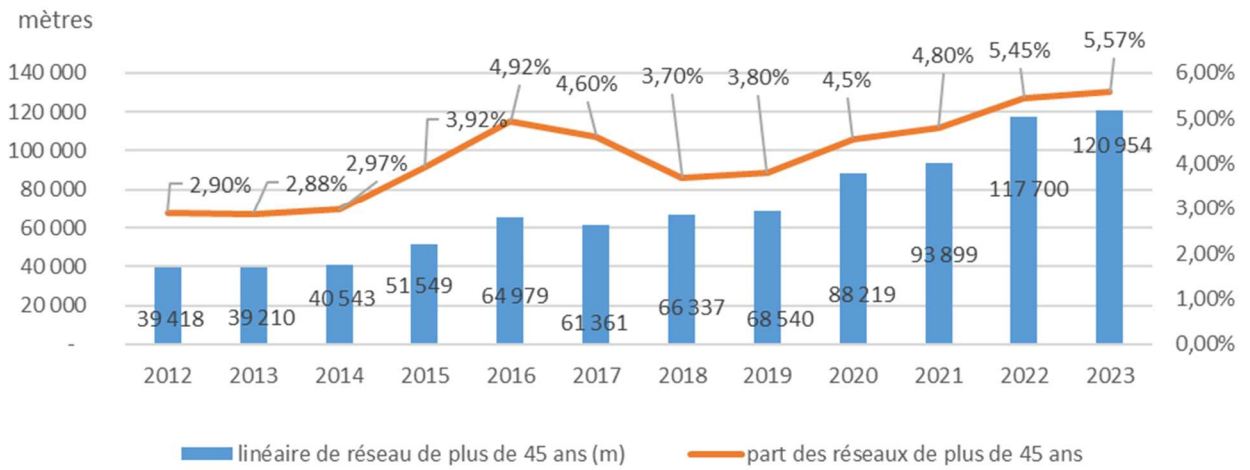
Source : GRDF – inventaire physique 2022

Si la part de réseau de plus de 45 ans reste minoritaire, elle représente une part de plus en plus importante. Cet élément sera à surveiller.

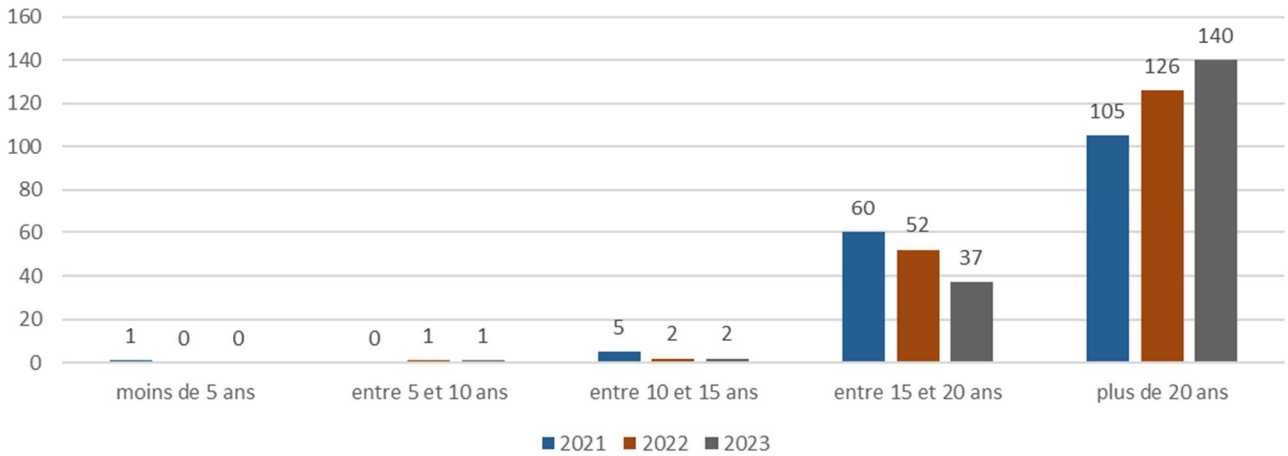


Carte SYDESL - Source : GRDF – inventaire physique 2023

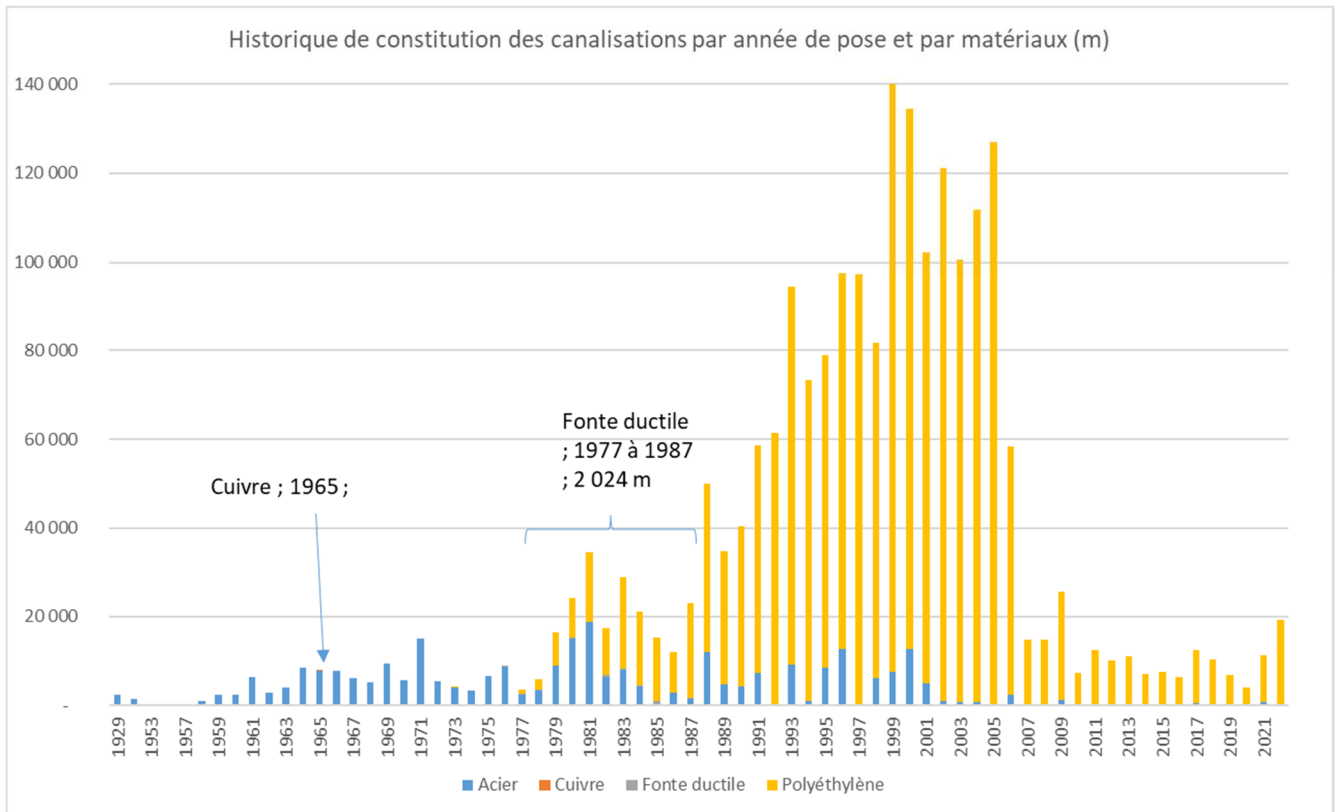
Evolution des réseaux de plus de 45 ans (durée de vie "théorique" des canalisations)



Répartition du nombre de communes selon l'âge moyen de leurs canalisations



Le nombre de communes dont l'âge moyen dépasse 20 ans ne cesse de croître.



Source : GRDF – Inventaire Physique 2023

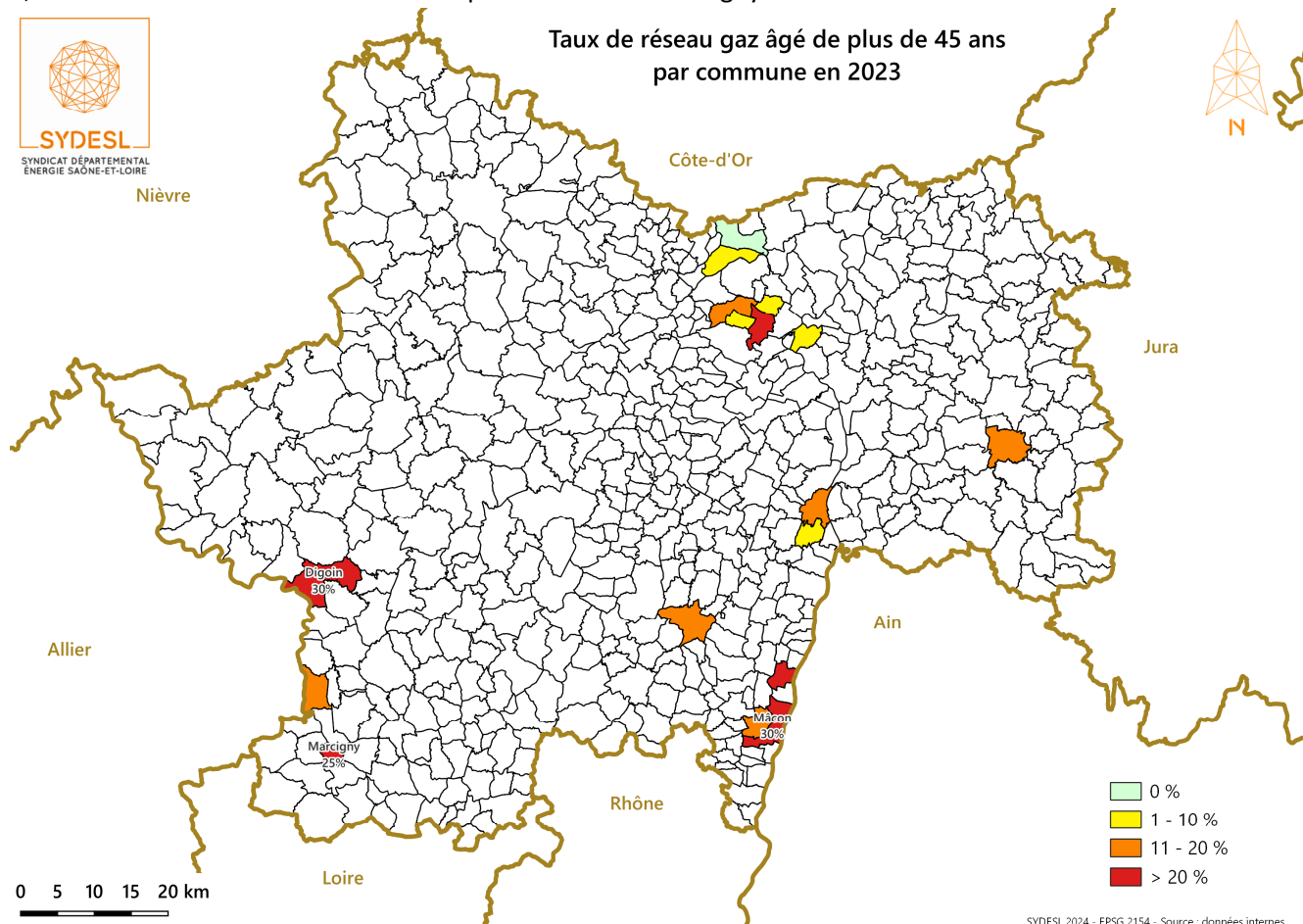
→ Net ralentissement dans la pose des canalisations depuis le milieu des années 2000.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023	2022-2023
Réseau > 30 ans	171,1 km	167 km	249 km dont 182 km à périmètre constant/2017	292 km	375 km	409 km	504 km	652 km	+ 148 km périmètre constant	+29%
			75% des réseaux en polyéthylène et moins de 1% des réseaux en fonte et cuivre							
Réseau > 45 ans	65 km	61,3 km	66,3 km dont 66,1 km à périmètre constant/2017	68,4 km	88,2 km	94 km	117 km	121 km	+ 4 km périmètre constant	+ 3%
			100% des réseaux en acier (et 30m en cuivre)							

Réseaux les plus anciens :

- 356 m de canalisations MPB en acier posées en 1929 à Chatenoy-Le-Royal (âge : 94 ans) – longueur inchangée depuis 2017 ;
- 1,688 km de canalisations MPB en acier posées en 1929 à Mellecey (âge : 94 ans) – longueur inchangée depuis 2017 ;

- 428 mètres de canalisations MPB en acier posées en 1929 à Dracy-le-Fort (âge : 94 ans) – longueur inchangée depuis 2017.
- 1,372 km de canalisation MPB en acier posées en 1931 à Chagny



SYDESL 2024 - EPSG 2154 - Source : données internes

Réseaux posés en 2023 : 7 140 m répartis sur 36 communes avec la répartition suivante en matériaux : 99,7% en polyéthylène – 0,3% en acier-

21 mètres ont été construits en acier sur les communes de Mâcon, Louhans, Allériot, Châtenoy-le-Royal, Tournus, Beaumont sur Grosne et Saint-Loup de Varennes

Points positifs :

- Globalement, une part de réseaux dépassant leur durée de vie théorique inférieure à la moyenne
- Un âge moyen global « plutôt jeune », cependant il faut souligner **des disparités entre les communes** (notamment les plus anciennes dessertes)

Points négatifs :

- Grande disparité entre les communes : situation inverse sur les dessertes les plus anciennes et les plus denses (réseau ancien)
- Une insuffisance des travaux (renouvellement et développements) pour maintenir l'âge moyen dont l'augmentation s'accélère chaque année.
- Les réseaux en cuivre et fonte devront être renouvelés au plus tard en 2050
- La classe de précision cartographique du réseau (stock) n'est pas connue

B- Robinets, postes et batteries de détente, télé exploitation

Une vanne est un robinet installé sur le réseau gaz pour le couper en cas d'incident ou d'intervention d'exploitation.

Les robinets et vannes de réseaux

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Robinets "utiles" à l'exploitation	525	n.c	443	503	503	671	686	750	747	838	834
Robinets maintenus en position ouverte	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	nc	nc	nc
Nombre total de robinets de réseaux (utile + non utiles)	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c.	n.c.	n.c.	1 696	1 711	1 981	1 983
Nombre de robinet "utile" par km	0,38	-	0,38	0,36	0,37	0,37	0,37	0,38	0,38	0,39	0,38

Source : GRDF – inventaire physique 2022

Depuis 2020, GRDF fournit le nombre de robinets « non utiles » dits « de classe 4 ». Il s'agit de robinets qui ont été utiles, ne le sont plus, mais ils restent en position ouverte et font l'objet de recherche systématique de fuites car ils peuvent être amenés à être actionnés dans certaines opérations de mise en sécurité. Ils font partie intégrante du patrimoine de la concession.

Les ouvrages de la protection cathodique active

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de postes de drainage	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Nombre de postes de soutirage	16	16	17	16	16	20	19	22	21
Nombre d'anodes	8	8	8	18	17	18	19	20	19
Part d'acier non protégé cathodiquement de façon active	0,9%	0,9%	0,75%	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%	0,92%	1,13%

Source : GRDF – inventaire physique 2023

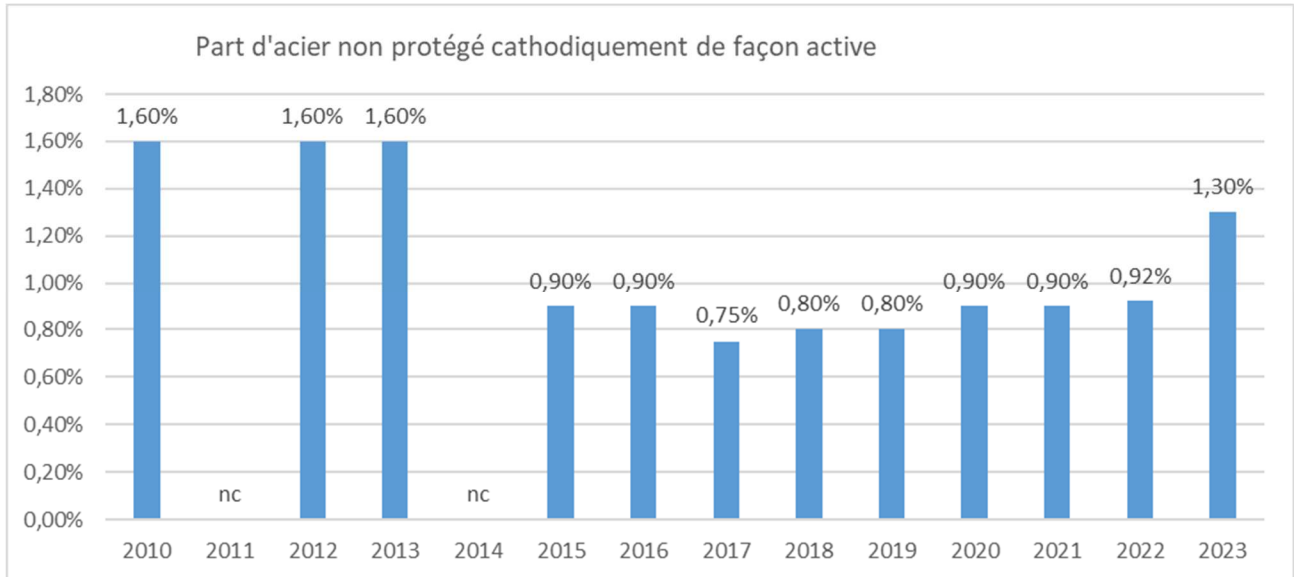
Les postes et batteries de détente D.P

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de batteries de détente	n.c	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de postes MPC/MPB	41	40	41	41	59	58	62	62	64	63
Nombre de postes MPC/MPA	n.c	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de postes MPB/BP	11	11	12	11	10	9	19	19	23	23
Autres postes de détente	3	1	2	2	2	2	4	5	6	6
TOTAL	55	52	55	54	71	69	85	86	93	92
Dont nombre maillé					16	15	21	25	30	27
Dont nombre en antenne					55	54	64	61	63	66

Source : GRDF – inventaire physique 2023

Les ouvrages de télé-exploitation

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Postes Télé exploités	12	n.c	28	29	26	37	36	44	67	69	67



Source : GRDF – inventaire physique 2023

C- Les conduites montantes, conduites d'immeubles et branchements particuliers dans le collectif

Les conduites montantes, les conduites d'immeubles et les branchements particuliers concernent les habitations collectives. GRDF disposerait sur le périmètre du SYDESL de 3 103 branchements collectifs pour desservir environ 32 000 branchements particuliers (données reconstituées) en immeubles collectifs.

Ouvrages collectifs d'immeuble en exploitation associés aux branchements collectifs :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Branchements particuliers	15 495	16 257	18 142	18 012	20 622	20 412	22 794	22 686
Conduites d'immeuble	1 659	1 737	1 822	1 824	2 170	2 153	2 488	2 468
Branchements collectifs	1 954	2 321	2 634	2 635	3 118	3 103	3 623	3 627
Conduites montantes	1 380	1 380	1 441	1 440	1 649	1 613	1 815	1 786
Conduites de coursive	45	37	39	39	60	55	68	57
Nourrices	510	582	645	649	818	810	983	985
Tiges de cuisine	11	10	10	10	10	10	10	10

L'inventaire technique des branchements individuels n'étant pas constitué par GRDF (malgré les dispositions de l'article 2 des cahiers des charges de concession), **les données ont été reconstituées sur la base des données clientèles.**

S'agissant des ouvrages de raccordement, outre les carences relatives à l'inventaire des branchements individuels, il est à noter que le concessionnaire a mené son programme (dit « RIO2 ») de fiabilisation de l'inventaire in situ des branchements collectifs. Les données actuellement disponibles depuis l'exercice 2018 doivent donc être considérées comme plus précises que celles des années précédentes.

S'agissant des équipements de réseaux constitutifs des biens concédés, il convient notamment de noter :

- L'impossibilité d'avoir accès à l'intégralité du parc de robinet de réseau évoqué supra et l'absence d'informations claires sur les chantiers ayant concerné spécifiquement ces ouvrages sur l'exercice. En conséquence il est toujours difficile d'appréhender les mouvements d'inventaires d'un exercice à l'autre, notamment dans le cadre du schéma de vannage ;
- Le refus du concessionnaire de rendre compte de certaines caractéristiques techniques comme le caractère accessible des robinets de réseau
- Soulignons en revanche que depuis 2018, le concessionnaire précise la situation (en antenne / maillé) des postes de détente.

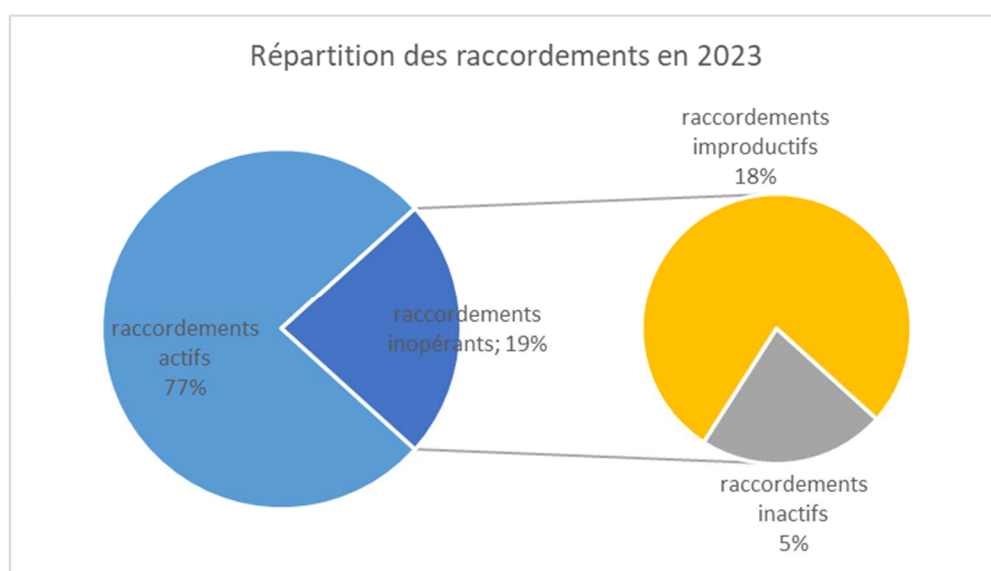
D- Raccordements

C'est la somme des branchements individuels et collectifs sur le périmètre concédé. Pour GRDF, il y aurait 80% d'ouvrages actifs, **soit un taux d'inopérant de 20%**.

Parmi les compteurs inopérants, on distingue :

- Les compteurs improductifs (avec compteur mais sans gaz) : 16%
- Les compteurs inactifs (sans compteur ni gaz) : 4%

Nombre de branchements	Inopérants			Total
	Actifs	Inactifs	Improductifs	
Individuels	38 930	1 961	8 251	49 142
Collectifs	19 589	1 581	4 997	26 161
Total	58 519	3 542	13 248	75 309
	77,7%	4,7%	17,6%	



Source : GRDF – fichier nb PCE branchement 2023

Le concessionnaire fait état d'une capacité de raccordement terminale inopérante (inactif et improductif) de 18% au 31 décembre 2023 (3 949 inactifs et 13 664 improductifs). Cette valeur est stable comparée à celle constatée au terme de l'exercice 2022 **suggérant une certaine « stagnation d'adhérence » du gaz naturel sur les concessions**. Soulignons cependant que ces statistiques présentées par le délégataire **doivent être considérées avec une certaine réserve**. Etant donné qu'une partie du tarif de distribution est allouée à la « promotion de l'usage du gaz », il semble nécessaire de maintenir une vigilance sur cet aspect.

E- Extensions, remises gratuites, renouvellement

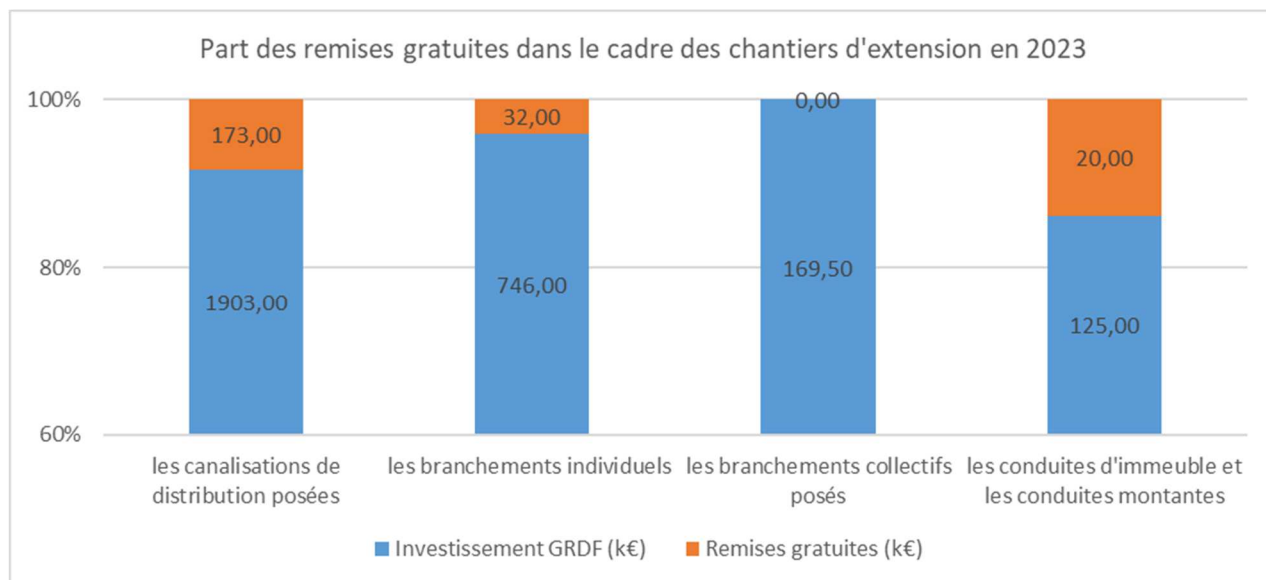
Le concessionnaire a été interrogé sur chacun des chantiers de mise en service et de mise hors service qu'il a réalisés au titre de l'exercice 2023.

Rappelons tout d'abord qu'en raison des délais d'enregistrement dans les inventaires, les travaux de mise en service ou hors service sur un exercice donné peuvent être constatés jusqu'à plusieurs mois après la réalisation effective des travaux.

Soulignons également que la mise à disposition des montants de remises gratuites valorisés au regard de chaque chantier a permis cette année de mieux appréhender les investissements engagés dans le cadre de ces chantiers.

Une extension de réseau se fait à partir d'un réseau existant pour permettre ensuite de nouveaux branchements. Il est à noter que le coût du mètre linéaire posé varie considérablement selon les conditions de pose.

Plus concrètement, sur l'exercice 2023, 14 735 mètres de réseau ont été posés par le délégataire, dont 12 099 mètres à la suite de chantiers d'extension et 2 636 mètres dans le cadre de chantiers de renouvellement.



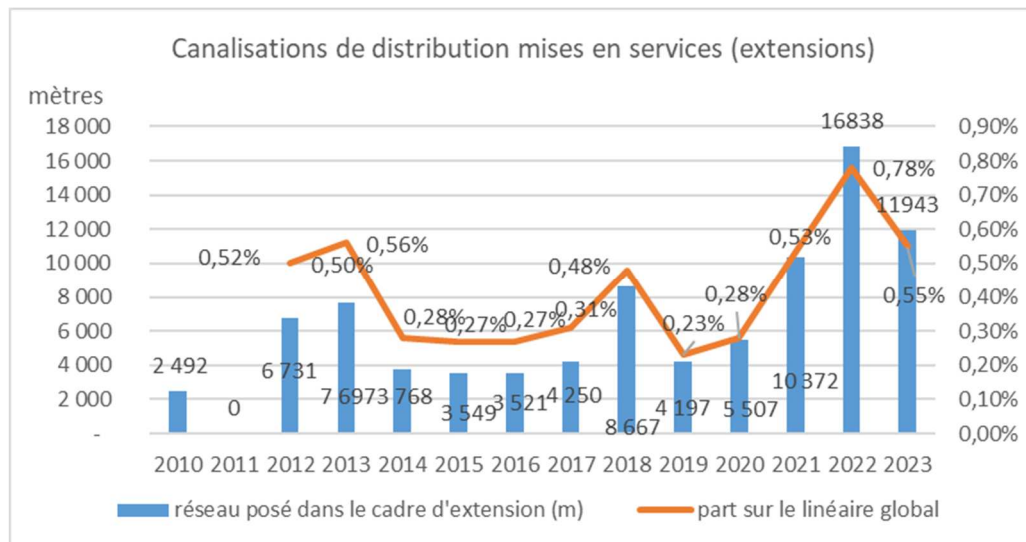
Source : données GRDF – fichier travaux mises en service 2023

1 399 k€ ont été investis dans le cadre des chantiers d'extension, financés intégralement par GRDF, et 1 549 k€ ont été investis dans le cadre des chantiers de renouvellement.

La part des remises gratuites étant anormales, nous avons interrogé GRDF : *qui reconnaît une erreur dans le fichier. La part des remises gratuites en 2023 s'élève à 225 k€ en plus des 3,2 M€ financés par GRDF.*

Une demande du fichier corrigé a été demandée à GRDF pour permettre la ventilation des 225 k€ par type d'ouvrage ; Non remis au moment de l'édition du rapport. D'où les valeurs dans le graphique ci-dessus.

L'analyse des chantiers conduit à observer un coût unitaire moyen de canalisations de distribution de 379€ / mètre dans le cadre du renouvellement du réseau (910 737 € pour 2 404 m), et de 83 € / m dans le cadre de développement du réseau (992 369 € pour 11 943 m).

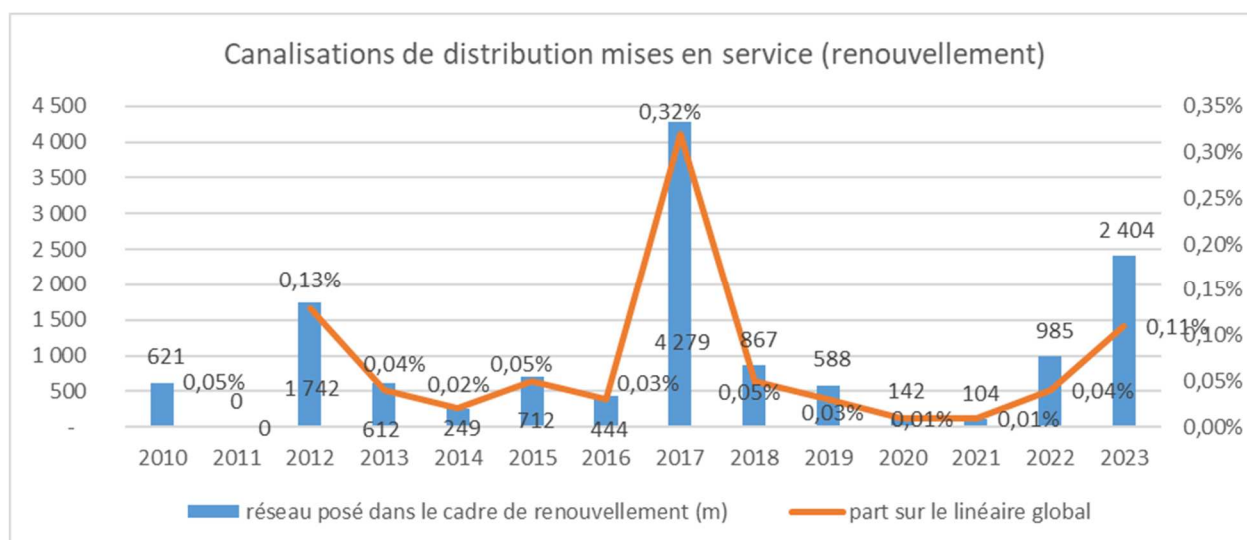


Notons une remontée des longueurs posées depuis 2021, après la baisse enregistrée en 2019 pour motif d'extension. Les communes de Simard (2 936 m), Oslon (2 505 m), Saint-Usuge (2 382 m) et Allériot (1 575 m) sont les plus concernées en termes de longueurs posées en 2023.

Ces développements se sont accompagnés de la pose de 107 branchements individuels dans le cadre d'affaires individuelles pour un coût d'investissement unitaire moyen de 4 748€/u.

Notons l'impossibilité persistante de mesurer et d'analyser la constitution des coûts des branchements posés dans le cadre des affaires globales, alors même que l'ampleur des coûts unitaires observés nécessiterait une analyse plus approfondie. **Il y a là un manque de transparence du concessionnaire.**

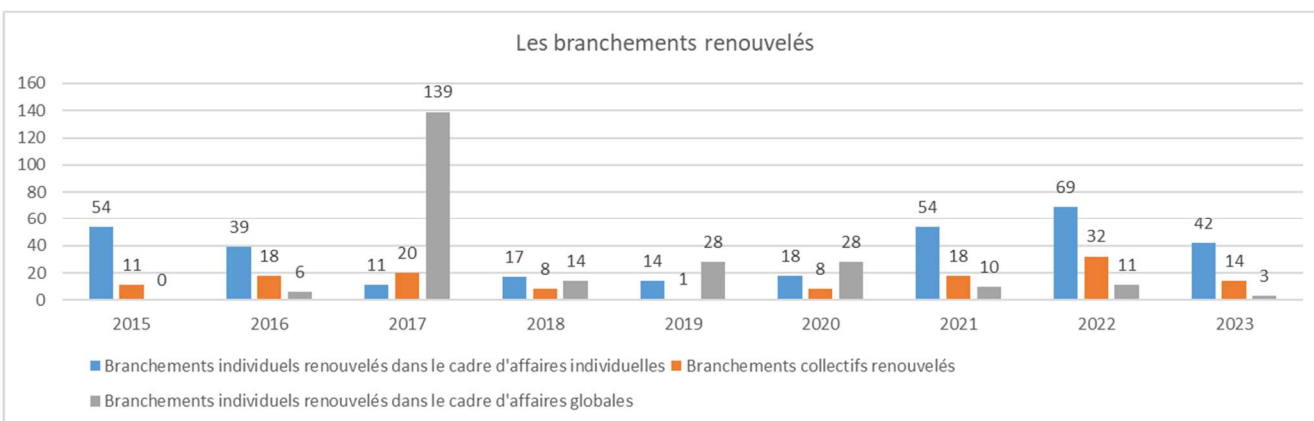
Enfin 169 565 € ont été investis pour la pose de 19 branchements collectifs dans le cadre de chantiers de développement, soit un coût unitaire moyen de 8 924 €/u.



Source : GRDF – mission de contrôle ex 2023 – fichiers des mises en service

L'activité de renouvellement des ouvrages de raccordement a concerné 42 branchements individuels et 14 branchements collectifs.

Soulignons que les travaux réalisés par le concessionnaire sur le périmètre concédé (extension et renouvellement) s'inscrivent à des niveaux qui ne permettent pas de contenir l'âge moyen de l'infrastructure.



Source : GRDF – mission contrôle ex 2023 – Fichiers travaux – mises en service

F- Les Investissements

Afin de maintenir la sécurité des biens et de personnes, mais également de développer le réseau, le concessionnaire réalise constamment des investissements sur la concession du SYDESL. Ces derniers sont recensés dans les bases travaux, et transposés par la suite dans les bases techniques et comptables.

Longueur totale de réseau déposé

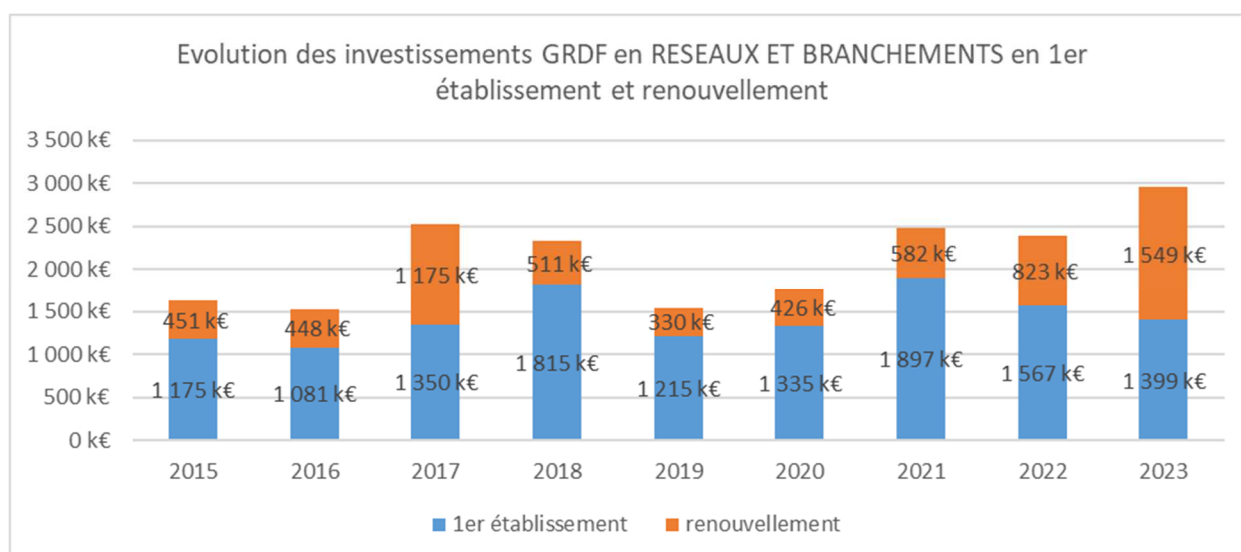
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 254 m	nc	963 m	623 m	5 011 m	889 m	802 m	596 m	257 m	2 189 m	3 131 m

Il est d'ores et déjà possible de noter le manque de cohérence entre les bases de données travaux et l'inventaire des immobilisations sur l'exercice 2022. **En effet, la base travaux fait état de seulement 2 948 k€ d'investissements, tandis que l'inventaire comptable recense des immobilisations avec le millésime 2022 de l'ordre de 3 128 k€.** Cet écart est en grande partie associé au déploiement des compteurs communicants : L'inventaire comptable laisse apparaître plus de 230 k€ d'immobilisation associés à ces compteurs Gazpar. Or, ces investissements ne sont pas retranscrits dans la base travaux du concessionnaire. Les éléments qui suivent sont issus des données de la base travaux.

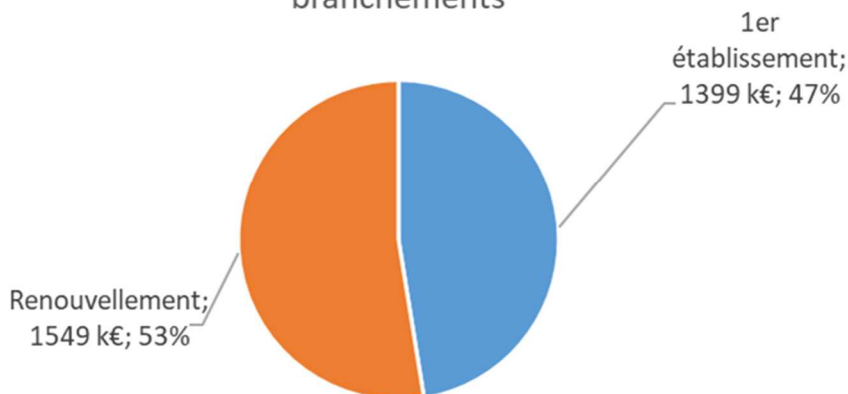
Ces dépenses se répartissent entre des investissements pour développer le réseau, que l'on nommera par la suite **travaux de premier établissement**, et de **travaux de renouvellement** visant au maintien du potentiel productif ainsi que de la sécurité des biens et des personnes. L'analyse de ces dépenses doit permettre à l'autorité concédante d'avoir un regard sur l'attractivité du service de distribution, mais également sur les actions mises en place par le concessionnaire afin de maintenir en bon état de fonctionnement le réseau de distribution. Cette vision travaux permet une analyse fine des mises en service réalisées par le délégataire dans la mesure où elle offre une lecture sur les motifs des travaux, les caractéristiques des ouvrages concernés par les travaux et leur localisation etc...

Structuration des investissements

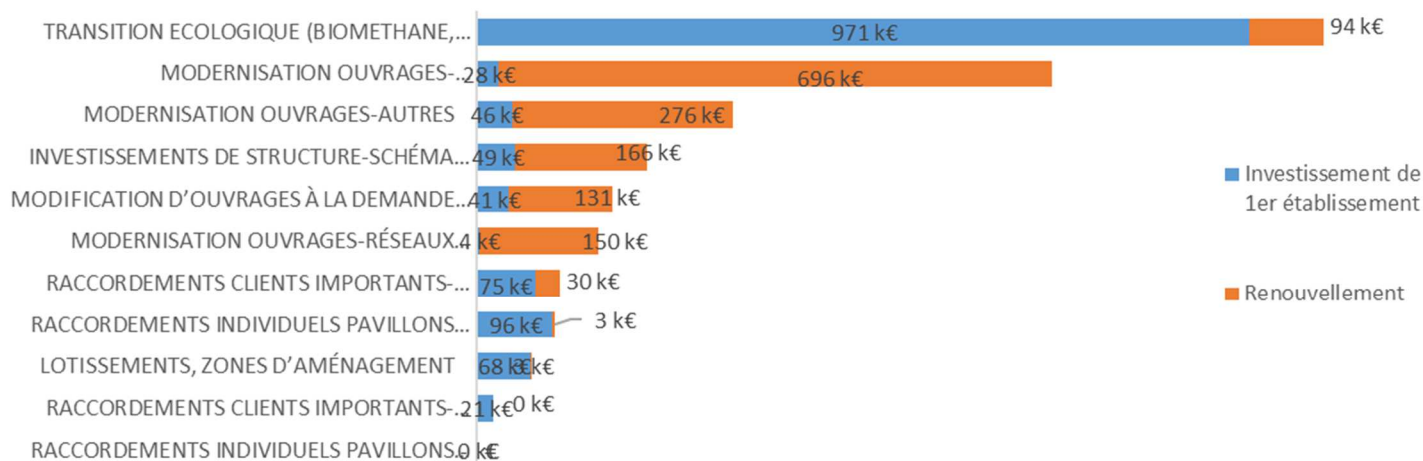
Les investissements sont essentiellement orientés vers le développement



Orientation des investissements en 2023 en réseaux et branchements

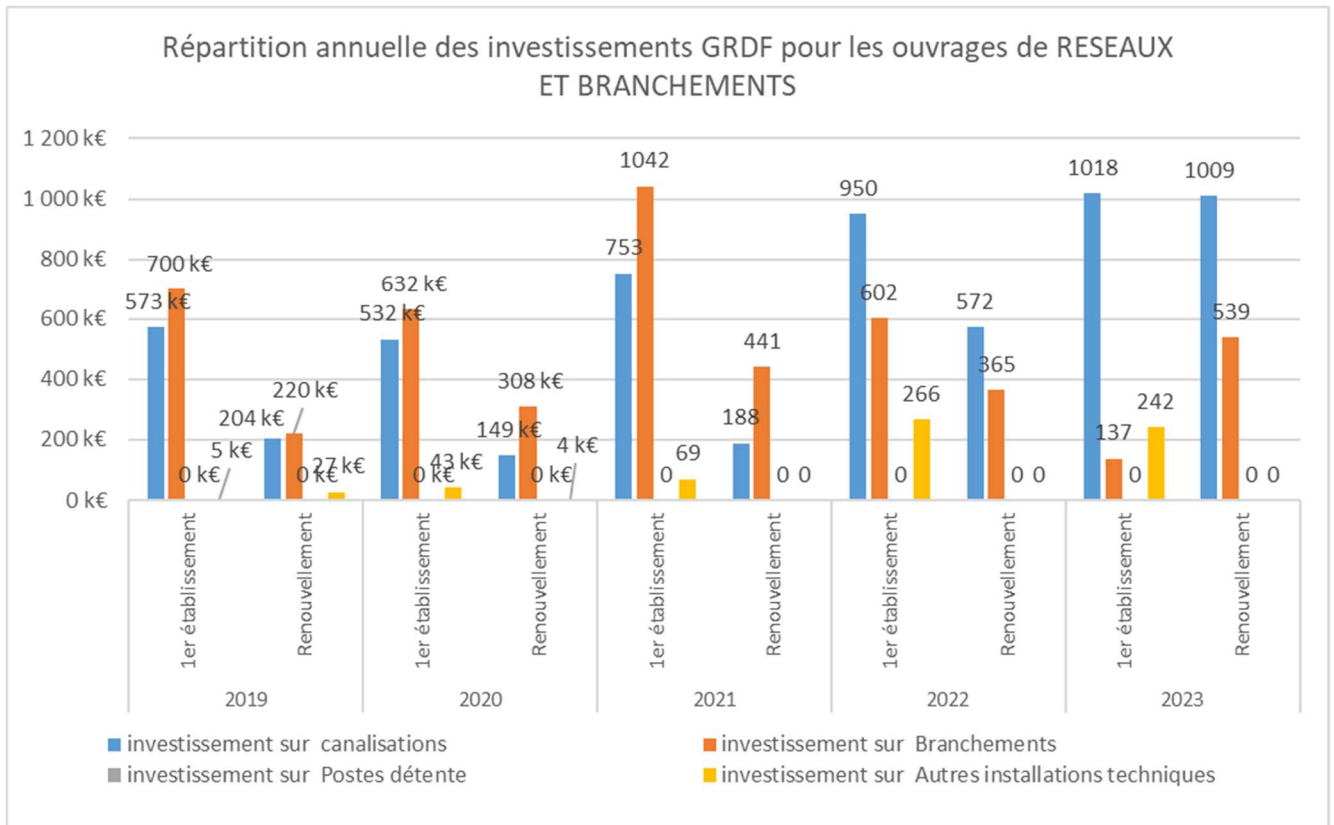


Répartition de l'ensemble des montants investis par GRDF sur l'exercice 2023 pour RESEAUX ET BRANCHEMENTS mis en service dans l'année

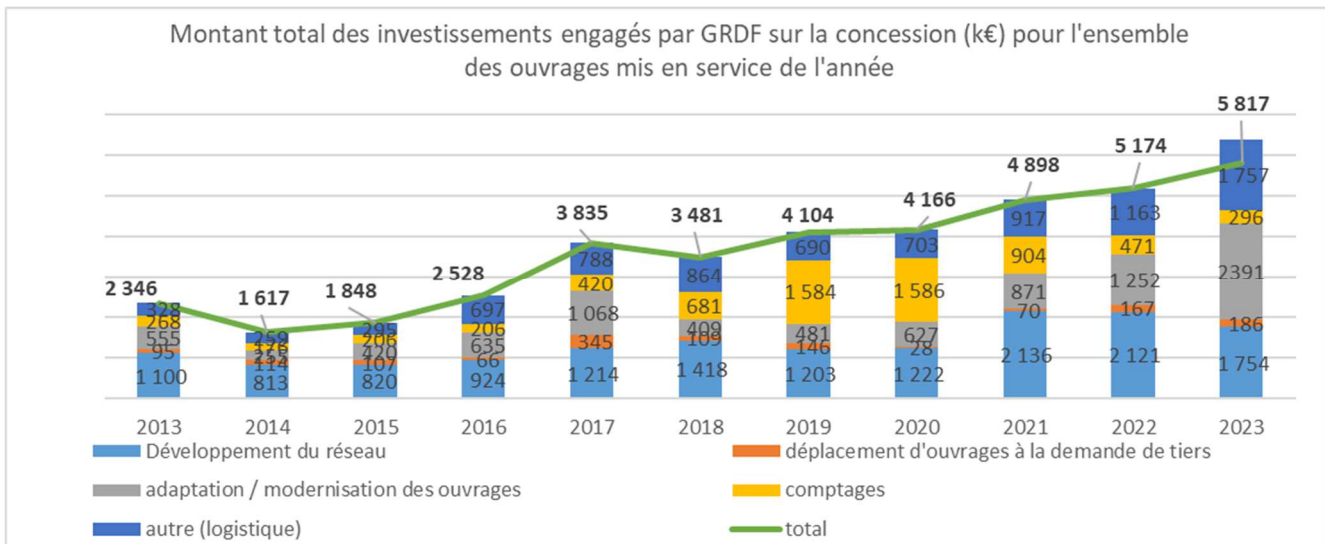


Source : GRDF – données 2023 – travaux de mise en services

Le premier poste d'investissement en 2022 (1 065 k€) est lié aux investissements associés à la transition énergétique. Ils sont suivis des raccordements de clients individuels, ce qui témoigne ainsi d'un certain dynamisme sur le périmètre concédé. Côté renouvellement, ce sont les investissements associés à la modernisation de branchements qui ont motivé le plus d'investissement en 2023.



Source : CRAC GRDF



Source : GRDF – données contrôle 2023 -Fichier « investissements réalisés par finalité en mise en service 2023 »

Les investissements sont en hausse de 12% (+643 000 euros) par rapport à 2022, et cette hausse est largement **expliquée par les adaptations et modernisations des ouvrages** qui sont des investissements volontaires de la part du concessionnaire.

Notons également une hausse des investissements pour logistique et en particulier pour le système d'information.

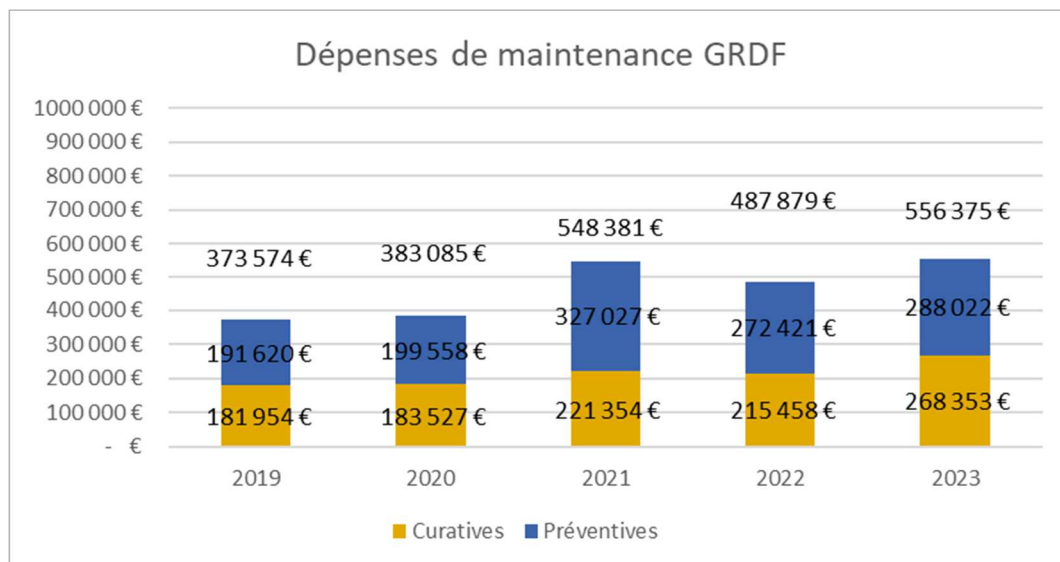
Investissements en modernisation d'ouvrage les plus importants : Mâcon, Louhans, Châtenoy le Royal et Saint Marcel. Nous ne pouvons que regretter que GRDF ne précise plus la dénomination de la rue du chantier.

Investissements en développement de réseau les plus importants ; Saint-Usuge, Simard, Allériot, Oslon, Saint-Maurice-en-Rivière.

Investissements « autres » les plus importants : système information (572 k€) et la logistique (307 k€ dont véhicules, immobilier et matériel informatique).

G- La maintenance

Depuis 2020, GRDF communique les montants de dépenses de maintenance en distinguant celles qui relèvent d'interventions curatives et celles qui relèvent d'actions préventives.

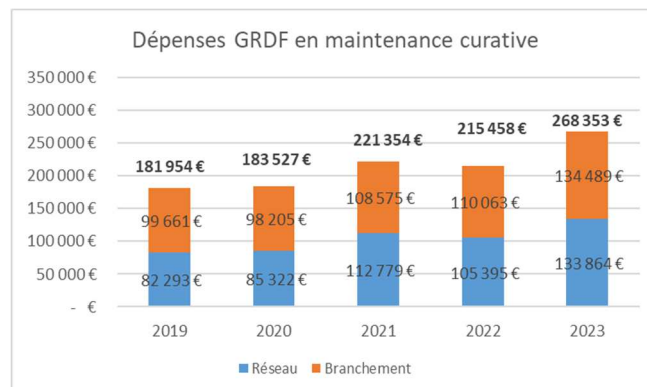
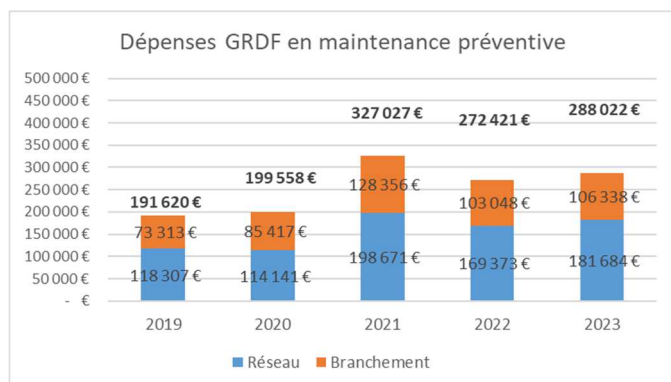


Source : GRDF – données contrôle ex 2023 – fichier « dépenses de maintenance »

En 2023, les dépenses de maintenance ont augmenté de 14% notamment par la hausse de 25% des dépenses pour maintenance préventive.

En 2023, les dépenses préventives sont consacrées pour deux tiers d'entre elles aux réseaux.

Les dépenses pour maintenance curative sont, elles, réparties de manière quasi égale entre réseaux et branchements.

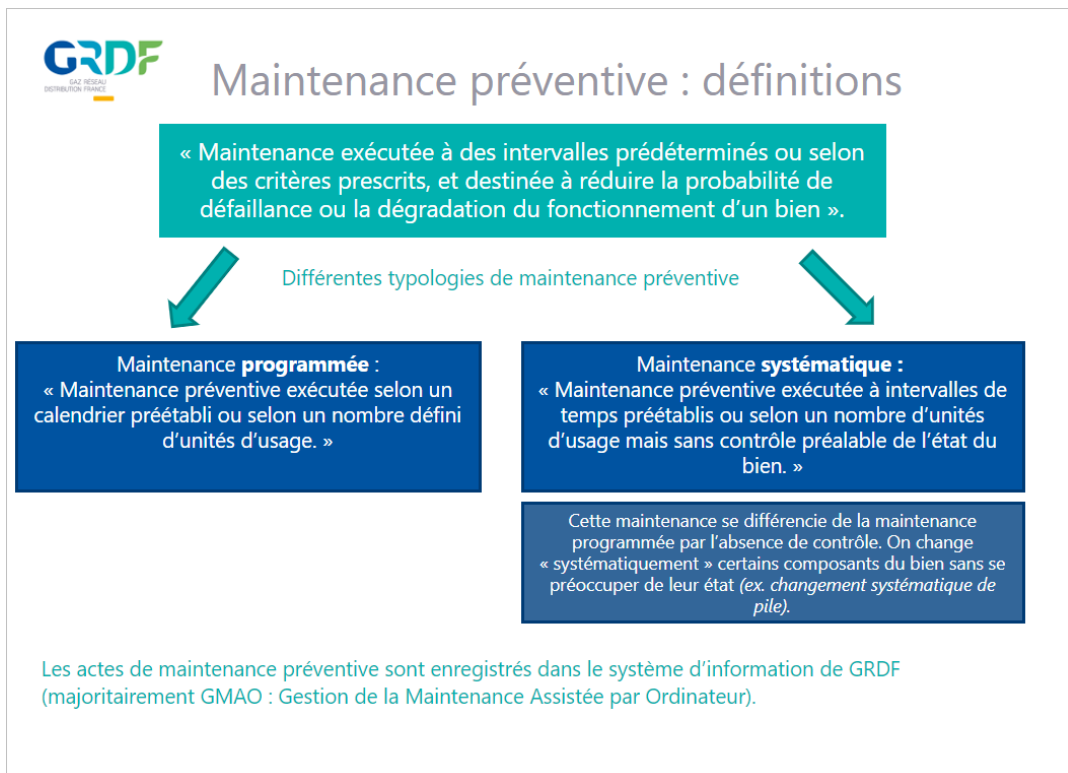
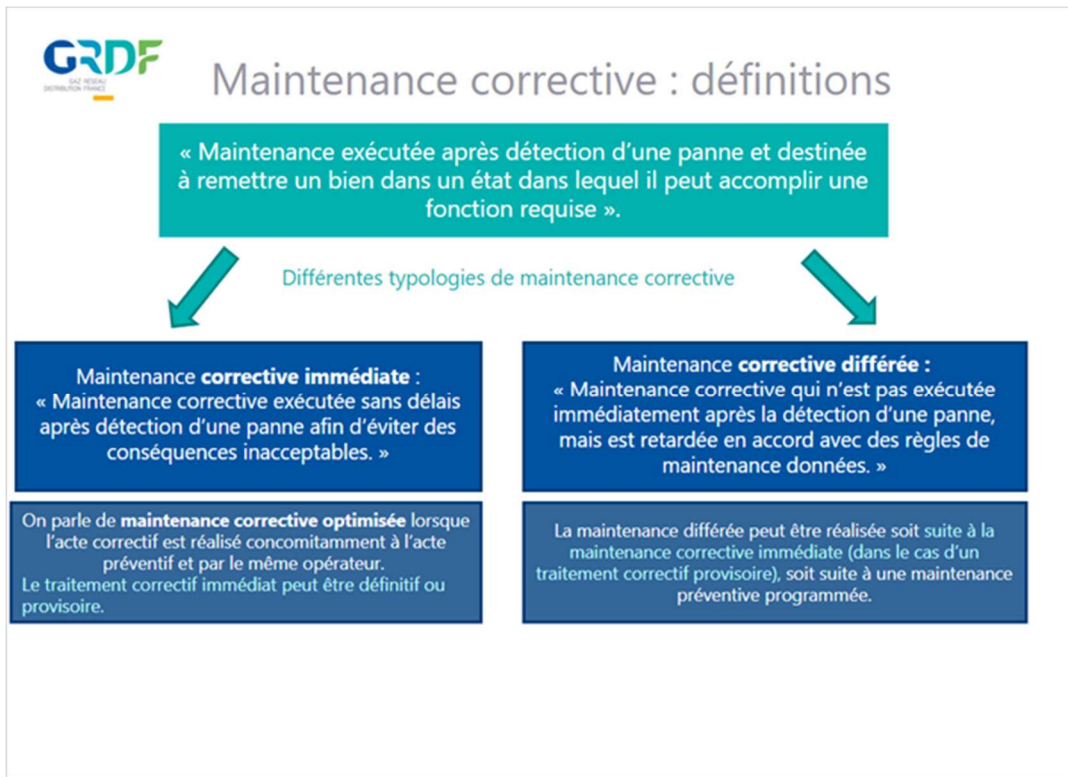


Commentaire GRDF pour la compréhension de ces données : Ces dépenses de maintenance ne sont pas linéaires. Elles sont portées par notre plan de maintenance qui évolue. Ce qui explique que certaines communes voient leurs dépenses de maintenance augmenter et d'autres diminuer.

Dans le fichier que nous vous avons transmis, il s'agit des charges de maintenance des seules équipes opérationnelles sur le terrain sans prendre en compte ni leur hiérarchie ni les fonctions support telles que le pilotage. De plus ce sont des coûts à plat à savoir qu'ils ne sont pas environnés et n'intègrent pas les coûts de SI et des bases de données dédiées à la maintenance, les coûts des véhicules, les coûts de l'immobilier.

Vous trouverez ci-dessous 2 captures d'écran définissant les deux types de maintenance.

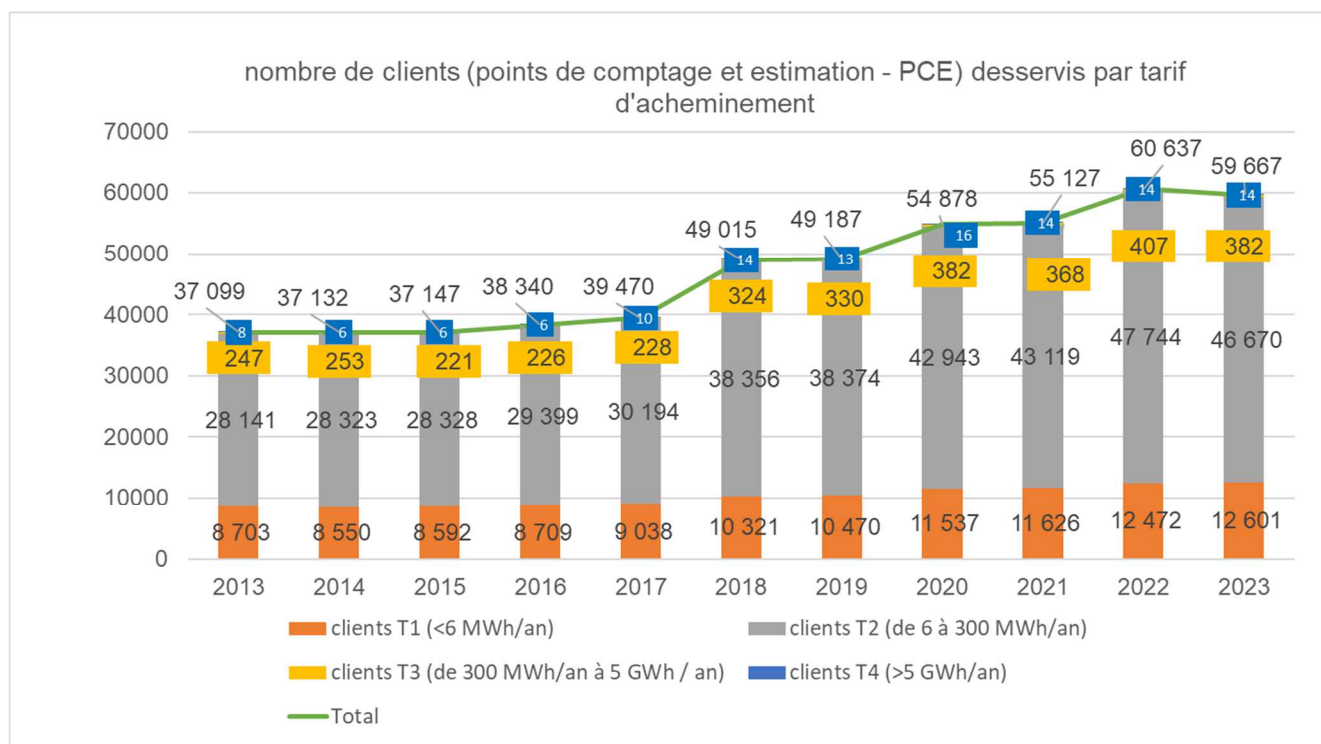
Nous pouvons rentrer plus dans le détail de ces maintenances si vous le souhaitez.



Concernant les investissements réalisés sur le périmètre concédé (mise en immobilisation) ces derniers s'élèvent à environ 2,9 M€ en 2023. En proportion, ces investissements sont majoritairement associés à des

extensions du réseau sauf en 2017 et 2023 avec d'importants investissements de renouvellement engagés. En 2023 les motivations principales de ces investissements étaient le raccordement de clients individuels et les investissements associés à la transition énergétique (principalement raccordement de stations GNV ou d'unités de méthanisation). Il est à noter qu'en moyenne des dernière années, 8% des investissements ont été financés au travers de remises gratuites de tiers.

2- LES USAGERS



Source : GRDF – données contrôle – Fichier « clients et consommations par secteur » exercice 2023

Élément de définition :

Nombre de PCE actifs : il s'agit d'une photo au 31 décembre du nombre de points de comptage en service au 31 décembre.

Nombre de clients : on parle de tous les clients qui ont été identifiés tout au long de l'exercice.

Par exemple, un PCE qui a été mis en service en février et résilié en septembre compte pour 1 client mais 0 PCE actif (au 31 décembre).

Autre exemple : un PCE mis en service successivement pour deux clients différents dans la même année, et résilié à la fin du contrat du deuxième client (compte pour 2 clients mais 0 PCE actif au 31 décembre).

A- Surveillance des ouvrages concédés

La surveillance consiste à rechercher d'éventuelles fuites sur les réseaux et les branchements. Les coffrets gaz sont aussi contrôlés ainsi que les sites de stockage et tout autre équipement servant à la distribution de gaz.

La surveillance se fait soit avec des véhicules de surveillance et de recherche de fuites (VSR) soit à pied avec des détecteurs à main et contrôles visuels. Cette surveillance de la part de l'exploitant est menée en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000.

Concernant la surveillance et la maintenance des ouvrages, le concessionnaire se doit de respecter les obligations réglementaires concernant les fréquences de surveillance des réseaux de distribution, définies notamment par l'arrêté du 13 juillet 2000 relatif à la distribution de gaz combustible par canalisation et par l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux installations de gaz des bâtiments d'habitation.

L'arrêté du 13 juillet 2000 a connu plusieurs modifications dont la plus récente en date du 06 décembre 2021, modifiant notamment certaines fréquences de révision :

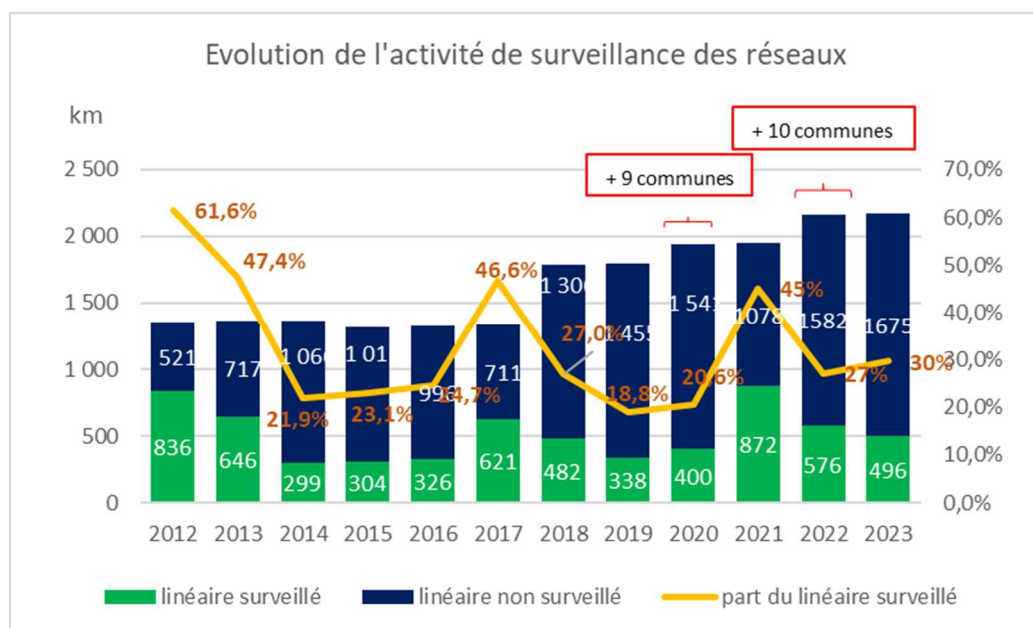
- Le réseau en tôle bitumée doit être surveillé tous les 4 mois au lieu de 4 ans antérieurement ;
- La fréquence de surveillance des réseaux en fonte passe à 1 an, contre 4 ans auparavant ;
- La fréquence de surveillance des réseaux en cuivre passe à 1 an, contre 4 antérieurement.

Sur ces deux premiers points, GRDF pratiquait déjà ces fréquences de révision, cependant une adaptation sera nécessaire pour les réseaux en cuivre.

Les réseaux

En 2023, GRDF a surveillé 496 km de réseaux, dont :

- 42 km à pied – soit 50 communes dont Mâcon (18 km), Tournus (3km), et Saint Marcel (3,6km)
- 454 km par VSR – soit 69 communes dont Tournus (43km), Mâcon (108 km) et Ouroux sur Saône (26 km)

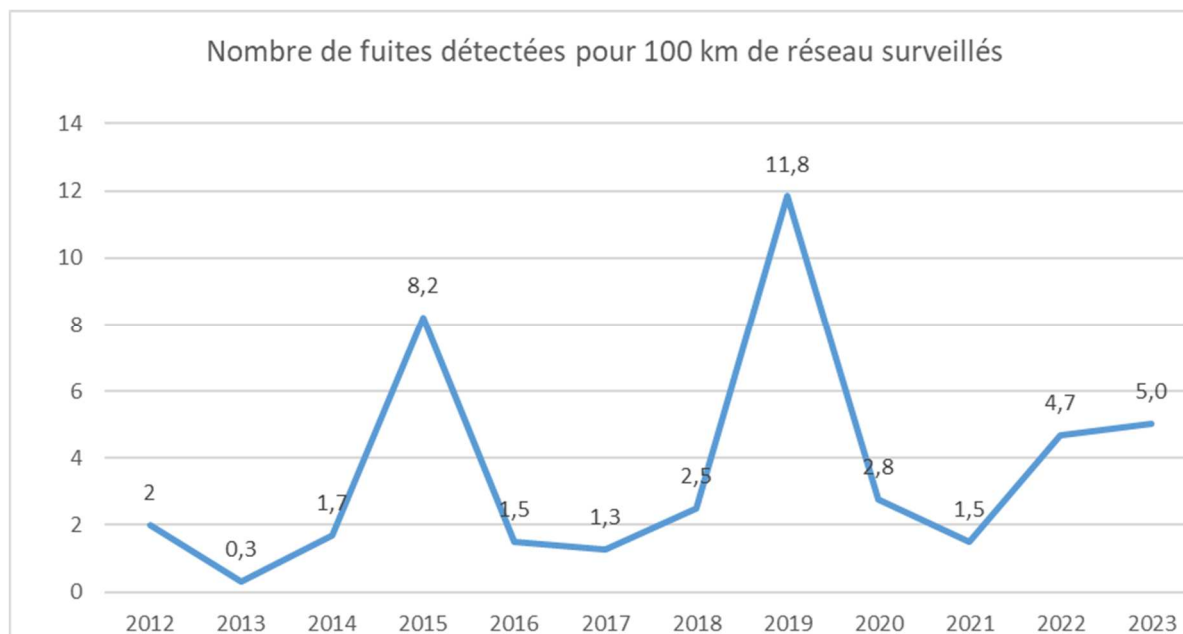


Source : GRDF – fichier « maintenance – recherche systématique de fuites » 2023

En 2023, l'activité de surveillance des réseaux organisée par GRDF a été menée sur 83 des 180 communes desservies en gaz. Elle a concerné 496 kilomètres de réseaux soit 23 % du linéaire de réseau inventorié mis en surveillance ; soit un niveau équivalent aux deux années précédentes.

L'arrêté du 23 février 2018 à quant à lui été modifié le 04 avril 2021, **avec une fréquence minimale de visite des ouvrages de distribution¹ en immeuble collectif qui est désormais fixée à 10 ans**. GRDF indique que ces évolutions n'auront pas d'impact sur leur politique de surveillance, qui était déjà plus stricte que ce que préconise la réglementation.

A l'échelle du territoire du SYDESL, le taux moyen de surveillance annuelle du réseau est de 28% ce qui est cohérent avec une visite a minima tous les 4 ans des canalisations réseau.



Source : GRDF – Données contrôle – Fichier « les aléas d'exploitation » exercice 2023

Cette activité de surveillance a permis de détecter **25 fuites en 2023**.

Rapporté au linéaire de réseau surveillé, **le taux de fuite détecté dans le cadre de cette activité de surveillance des réseaux atteint 5 f/100 km, soit une hausse du niveau enregistré en 2022 mais en dessous du pic enregistré en 2019**.

Ce taux est de 5 fuites pour 100 km de réseau surveillé est dans la moyenne des concessions observées par ailleurs par le cabinet AEC (5,17 fuites pour 100 km) en 2022.

➔ Toutefois, une partie du réseau de Mâcon a également fait l'objet d'un contrôle en 2022 et 2023.

Le concessionnaire explique cette évolution :

Deux facteurs principaux sont à l'origine de ce constat.

- **Des défaillances de matériels, principalement des détendeurs, pour lesquels des démarches nationales ont été entreprises auprès du fabricant (détendeurs B6 FRANCEL FISCHER) ou, s'agissant de modèles vieillissants, un remplacement au cas par cas, en dehors de la politique de maintenance établie ;**
- **Des défaillances de certains organes de coupure générale ou individuelle, là aussi traitées au cas par cas.**

Enfin, l'augmentation des dommages aux ouvrages a eu un impact non négligeable sur l'augmentation du taux de fuite. Nous continuons à faire un maximum de prévention sur cet item pour sensibiliser les acteurs, dont les entreprises de travaux, aux risques gaz et au décret anti-endommagement.

¹ Cette terminologie inclut : Les CI/CM, les branchements particuliers et collectifs, les organes de coupure (générale ou individuelle), les régulateurs sur branchements, les conduites de coursives ainsi que les nourrices de compteurs

Le tableau suivant présente le nombre d'incidents constatés avec focus sur branchements mâconnais.

En 2023, le niveau constaté reste tout à fait correct et acceptable malgré la surveillance de centres urbains tels que Mâcon, Tournus et Louhans.

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Mâcon	RSF (km)	21	21	23	189	26	0	50	127
	Nb Incidents	1	1	2	35	1	0	5	10
SYDESL	RSF (km)	326	621	482	338	400	872	576	496
	Nb Incidents	8	8	12	40	11	13	27	25

Source GRDF : fichier aléas exploitations

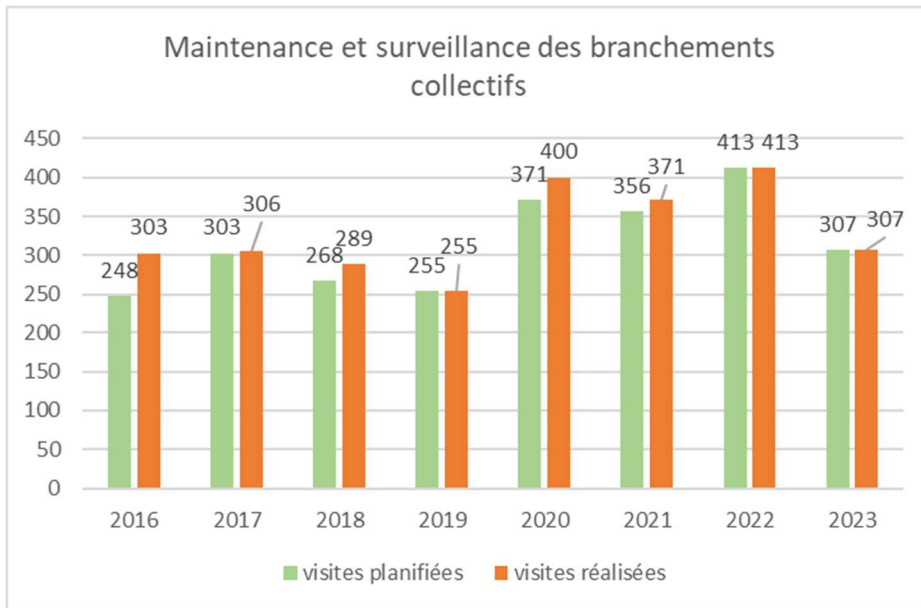
Rappelons que l'activité de surveillance des réseaux doit être observée sur le moyen terme (obligation de surveillance de l'intégralité des réseaux sur une période de 4 années), voire tous les ans pour certaines typologies de réseaux comme les aciers non protégés cathodiquement de façon active ou dans les douze mois s'agissant des canalisations nouvellement mises en service.

S'agissant de la surveillance et de la maintenance des autres ouvrages concédés, il est nécessaire de souligner **le refus du concessionnaire d'être transparent sur la répartition des actes de surveillance par identifiant d'ouvrage**, et ce, malgré la mise à disposition pour un certain nombre de catégories d'ouvrage d'états techniques par identifiant d'ouvrage.

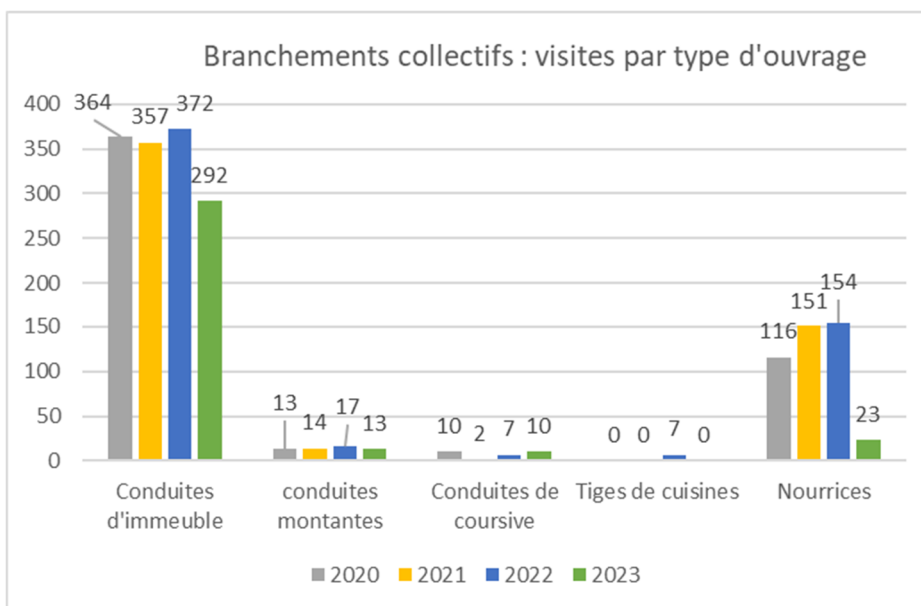
Il est cependant à noter que la modification du RSDG 14 (Cahier des charges portant sur le Règlement de Sécurité de la Distribution de Gaz combustible par canalisation) impose désormais au concessionnaire de fournir une classification des fuites selon leur criticité et l'urgence d'intervention qu'elles requièrent. **A ce jour aucun suivi d'indicateur n'est mis à disposition par GRDF ce qui devra là encore constituer un point d'attention pour SYDESL.**

Depuis 2020, GRDF précise certaines données en **livrant un niveau de détail approfondi pour les RSF : le SYDESL dispose de l'identifiant des tronçons visités avec retard** et le nombre de jours de retard. Le concessionnaire communiquait également la longueur du tronçon concerné.

Les branchements collectifs



Source : GRDF – fichier « maintenance visite des branchements collectifs » 2023



Source : GRDF – fichier « maintenance visite des branchements collectifs » 2023

Les robinets

En 2020, GRDF a communiqué pour la première fois le nombre de robinets utiles en retard de visites, mais il a retiré l'information relative à la localisation des robinets surveillés (coordonnées géographiques) qui avaient été communiquées pour l'exercice 2019.

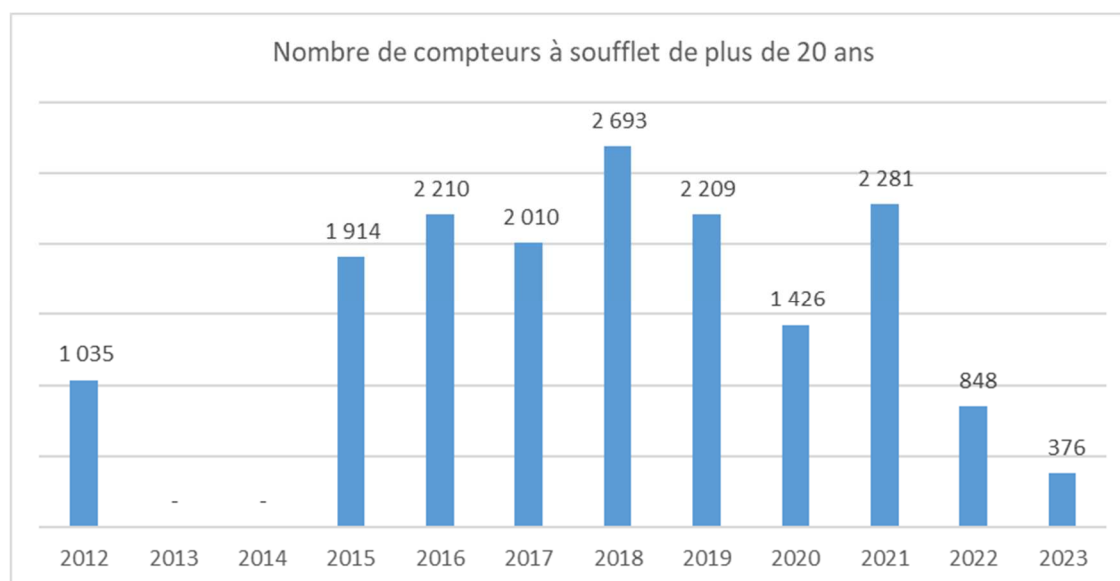
	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de visites prévues	494	559	550	641	646
Nombre de visites réalisées	505	573	550	642	646

Robinets en retard de visite	NC	5	6	82	2
------------------------------	----	---	---	----	---

Précision de GRDF : S'agissant des robinets, il y a deux robinets pour 770 apparaissant sans visite. Cela fait suite à une revue du schéma de vannage ayant conduit à un changement de statut des deux robinets, devenus « utiles au schéma de vannage ». Le robinet implanté à TOURNUS a été visité et entretenu le 10/01/24. Celui à SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE sera visité et entretenu le 25/10/2024.

Les compteurs















Evolution du nombre de compteurs « domestiques » (à soufflet) et « industriels » ayant dépassé leur durée de réétalonnage.



Source : GRDF – inventaire des compteurs ex 2023

52 263 compteurs communicants Gazpar et 152 concentrateurs sont installés en Saône et Loire fin 2023.

L'activité 2023 a permis la pose de 0 concentrateurs et 1 538 compteurs communicants

	Niveau d'appréciation...		
	... de la fréquence de surveillance	... des résultats de la surveillance	
Canalisations de distribution			<ul style="list-style-type: none"> - un rythme de surveillance conforme à la réglementation - un volume de fuites en baisse - refus de transparence sur les caractéristiques des ouvrages concernés
Robinets de réseaux			<ul style="list-style-type: none"> - fréquence de surveillance <u>globale</u> correcte - nécessité d'une lecture ouvrage par ouvrage avec un niveau de détail progressivement fourni par GRDF - pas de lecture sur les résultats (en dehors des fuites) - pas de fuites identifiées
Protection cathodique des réseaux acier			Pas de lecture sur le niveau de surveillance et les résultats des mesures
Ouvrages de la protection cathodique active			<ul style="list-style-type: none"> Fréquence de surveillance correcte - bon niveau de lecture des résultats
Ouvrages de raccordement (branchements/OCI)			<ul style="list-style-type: none"> Refus de communiquer à la maille ouvrage (adresse) peu de fuites décelées
Postes de détente (GRDF)			<ul style="list-style-type: none"> Fréquence de surveillance <u>globale</u> correcte Nécessité d'une lecture ouvrage par ouvrage refusée par GRDF Pas de lecture sur les résultats de la surveillance
Compteurs (Vérification Périodique de l'Etalonnage)			<ul style="list-style-type: none"> Bonne appréciation de l'activité de maintenance Un retard sur la vérification des compteurs "domestiques" qui tend à décroître

B- Incidents d'exploitation

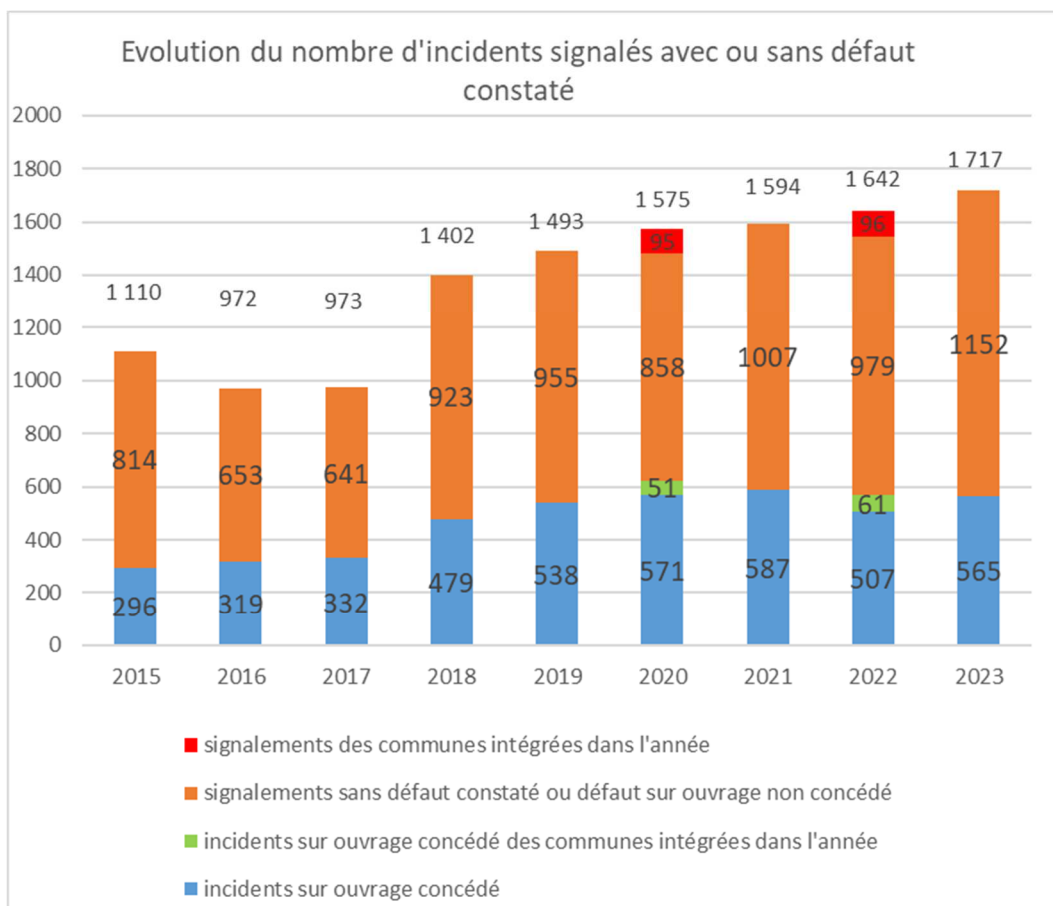
1. Les incidents signalés

Les incidents sur le réseau public de gaz sont signalés par des appels extérieurs (usagers, tous publics, secours...) et internes (agents du concessionnaire). Ces appels génèrent des bons d'incidents pour les interventions, facilitant ainsi leur traçabilité.

Pour 2023, le nombre de bons **d'incidents avérés** pour l'ensemble des concessions gaz naturel est en stable, à **565 incidents** contre 568 en 2022.

Ce résultat est à périmètre de nombre de communes constant.

La concession enregistre 0,97 incident pour 100 points de livraisons actifs desservis en 2023, contre 0,9 en 2022. Ce taux reste toutefois satisfaisant, étant éloigné de la moyenne constatée sur d'autres concessions en France de 1,3.

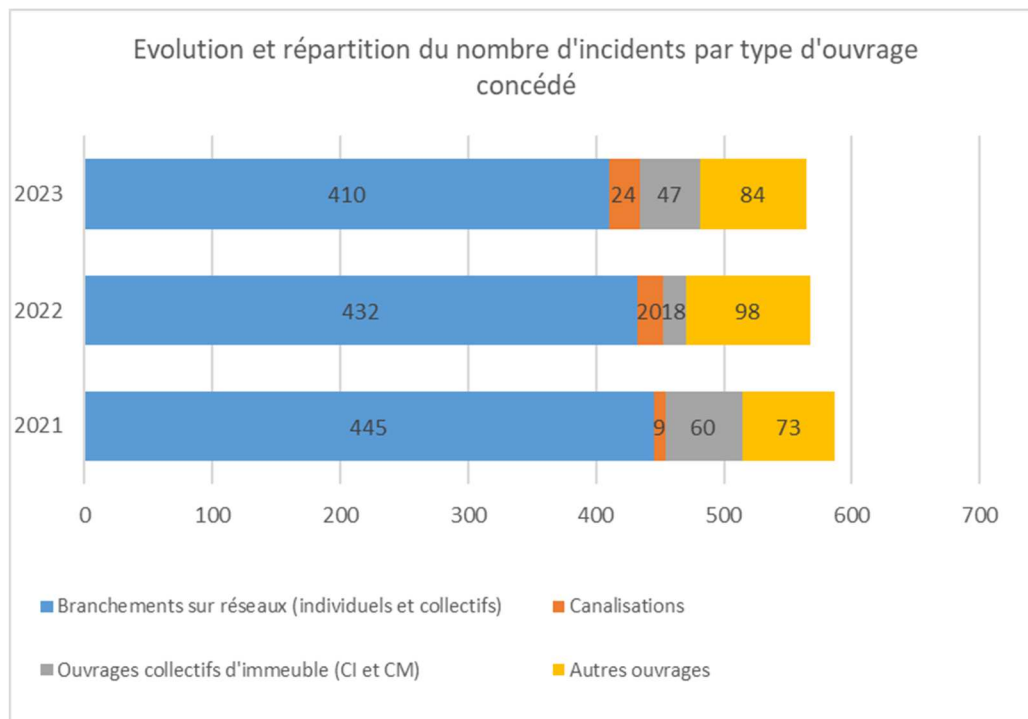


Source : GRDF- données contrôle 2023 – fichier « aléas et incidents »

Les niveaux d'incidents avérés atteints depuis 2018 restent élevés et soulignent le besoin de renforcement de l'entretien, de renouvellement mais également de la vigilance de chacun et en particulier des tiers intervenant à proximité des réseaux. Ils sont par ailleurs en constante augmentation.

95 bons d'incidents avérés ont été générés à la suite d'une intervention humaine (dommages aux ouvrages – fausses manœuvre). **Parmi ces 95 incidents, 39 bons concernaient des travaux de tiers.**

Les incidents à la suite de travaux représentent donc environ 7% des incidents avérés.



Source : GRDF– fichier « aléas d'exploitation –signalement incidents » 2023

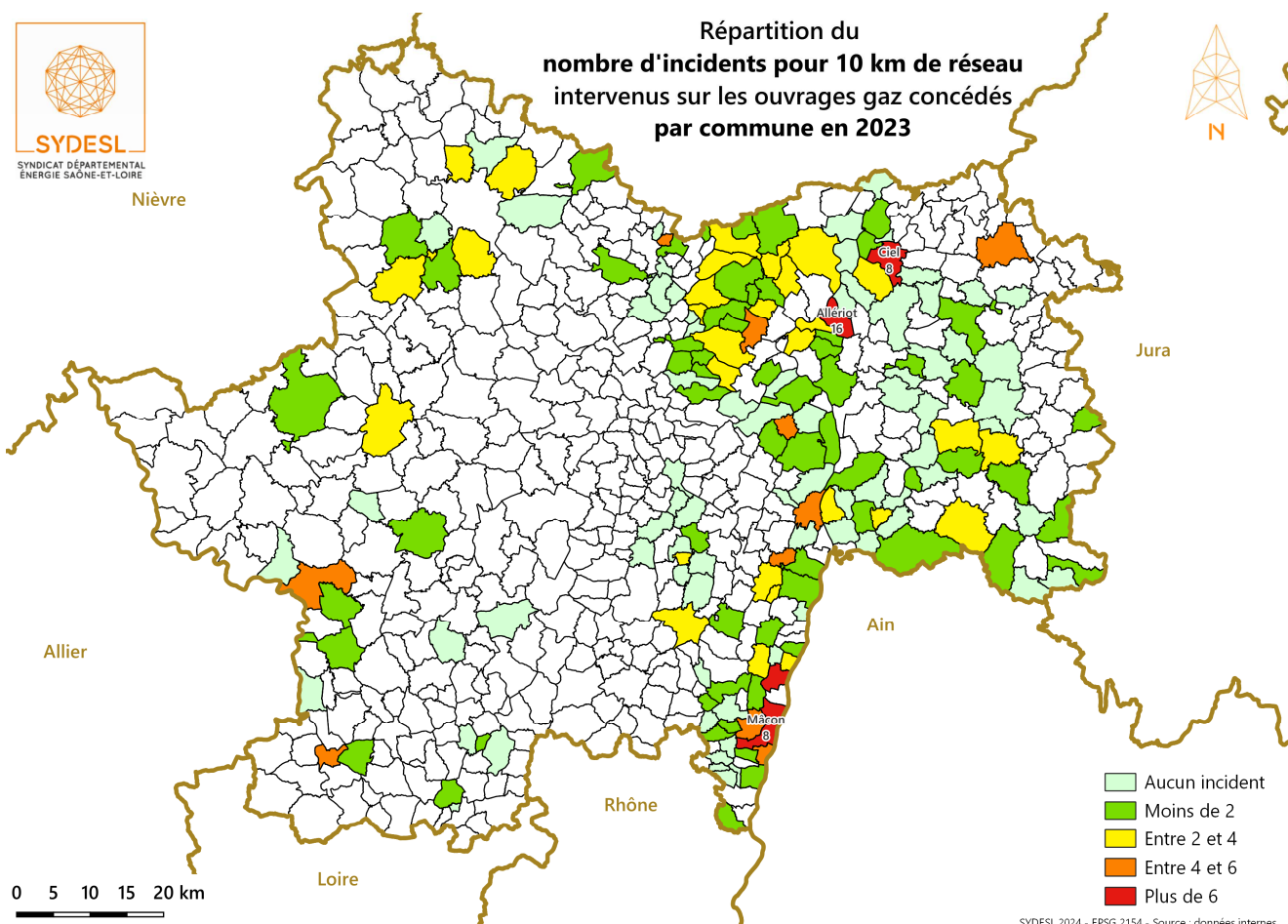
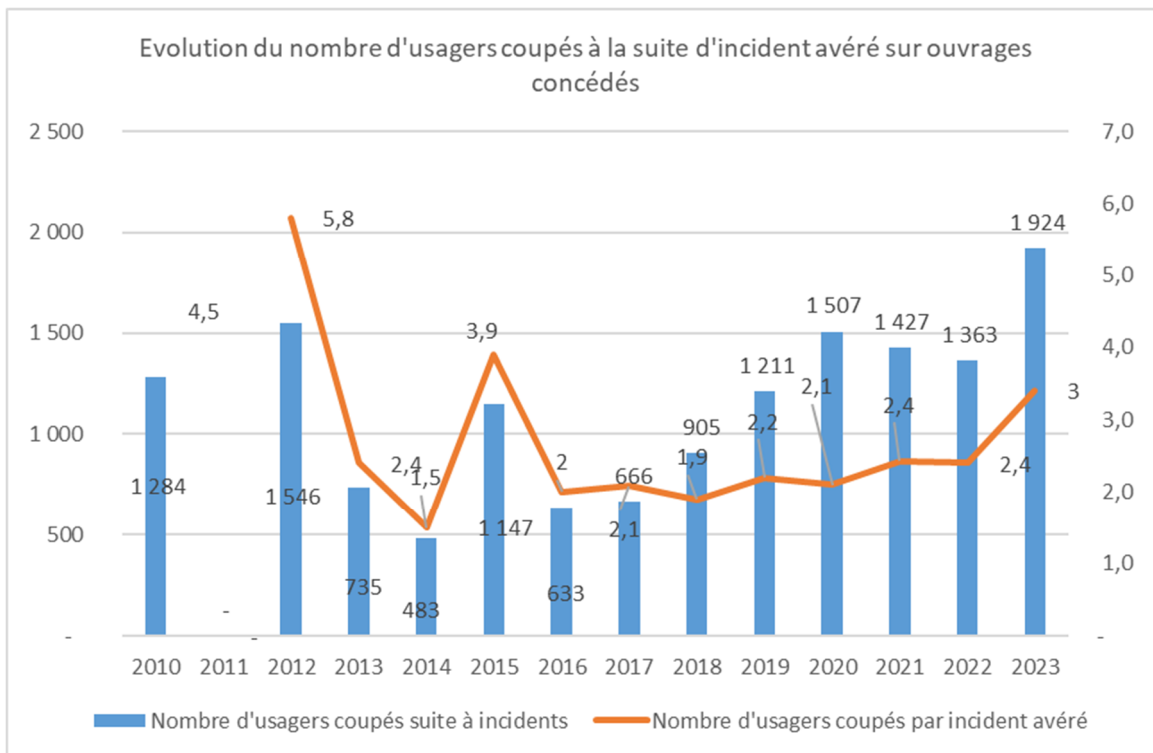
La survenue de ces incidents a eu pour conséquence **d'interrompre la fourniture de gaz au domicile de 1 924 usagers**, soit un chiffre en hausse par rapport à 2022 (1 609 usagers coupés).

153 usagers, soit un peu plus de 10% des usagers coupés, **ont dû être évacués** à la suite des incidents sur le réseau concédé ;

Aucune victime n'est à déplorer dans les incidents signalés en 2023.

Notons que les incidents engendrant le plus d'usagers évacués sont liés à des dommages lors **de travaux de tiers sur canalisation**. Notamment :

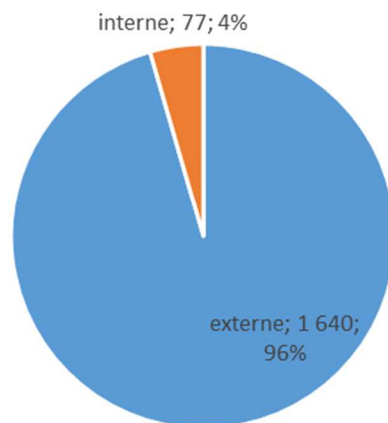
- Le 24/06/23 sur la commune de Charnay les Mâcon, un incident causé par un tiers est responsable de l'interruption de gaz chez 80 usagers.
- Le 27/10/23 sur la commune de Champforgeuil, un incident causé lors d'un incendie est responsable de l'interruption de gaz chez 40 usagers.



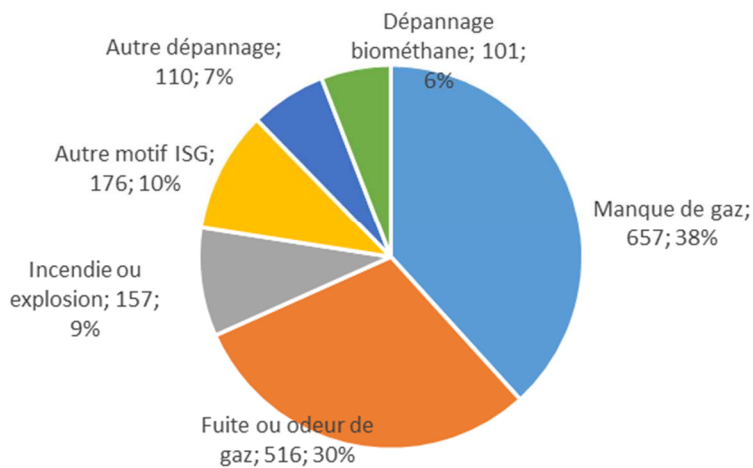
Source : GRDF– fichier « aléas d'exploitation –signalement incidents » 2023

1 642 évènements ont été signalés et enregistrés par GRDF en 2023. 4% sont signalés « en interne », par les agents des services de GRDF. 96% viennent de signalements externes.

signalements d'incidents enregistrés en 2023

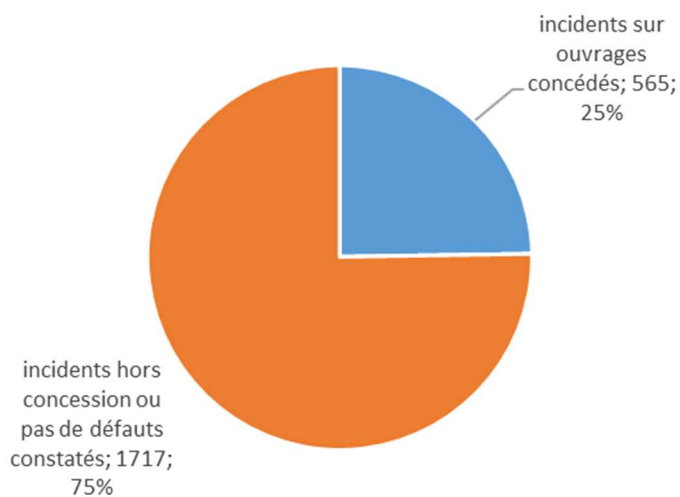


Signalements d'incidents enregistrés par motif

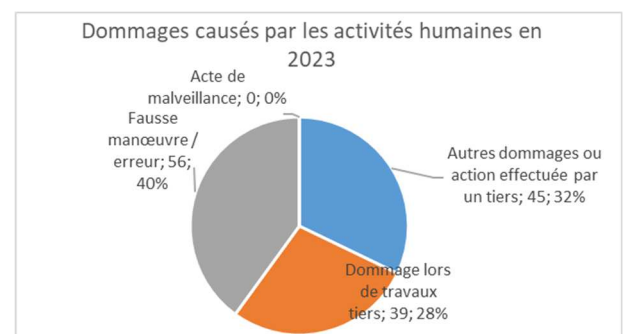
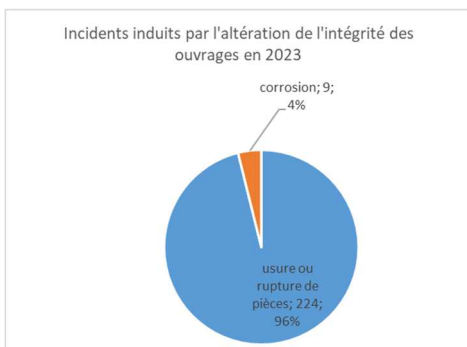
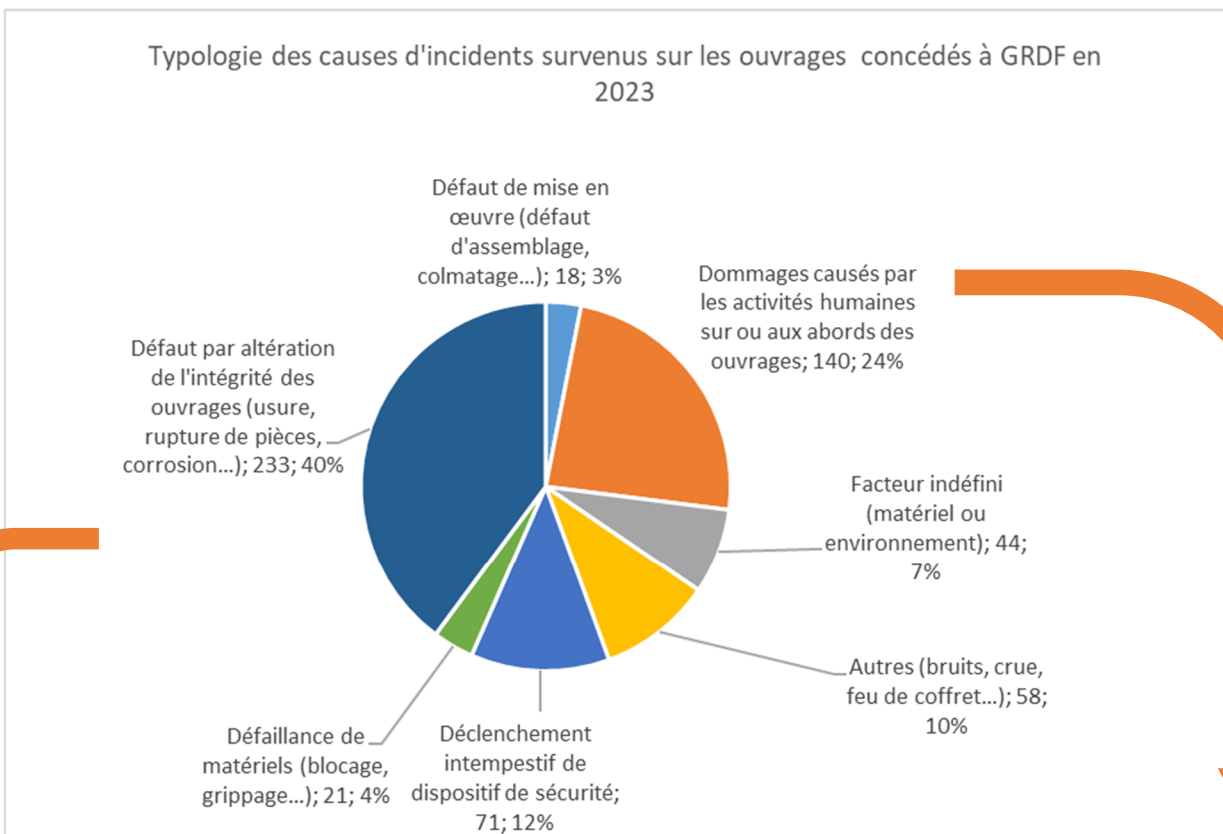
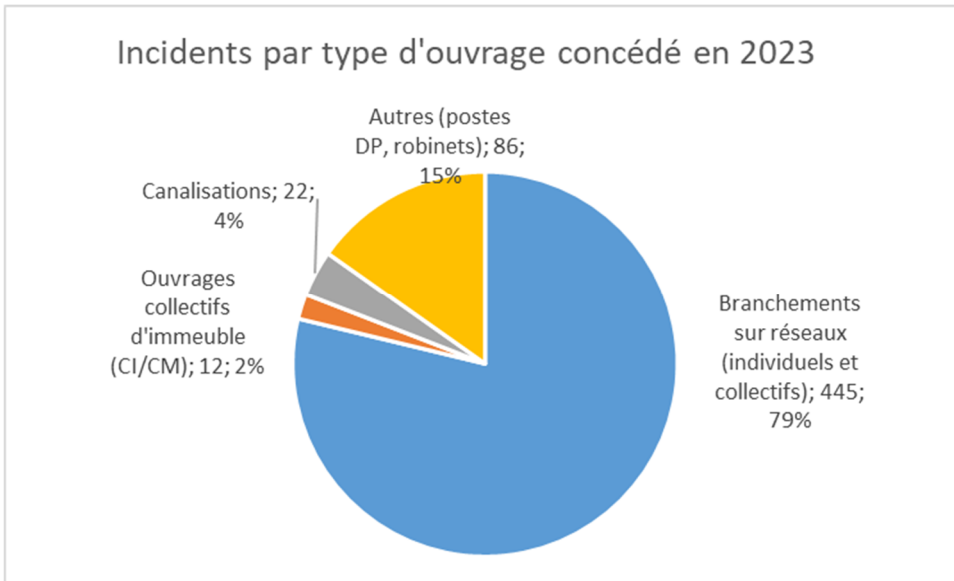


Parmi les 1 717 signalements, **565 (35%) ont concerné les ouvrages concédés** en 2023.

Incidents sur ouvrages concédés en 2023



Les branchements constituent les sièges d'incidents les plus nombreux (85%).



Les causes à l'origine de ces incidents suggèrent des besoins en renouvellement puisqu'elles résultent majoritairement de problématiques d'usures, de ruptures et de blocages ou de défaillance de matériel (44%) ; **causes suggérant des phénomènes de vétusté des matériels ou une utilisation au-delà de leurs limites normales.**

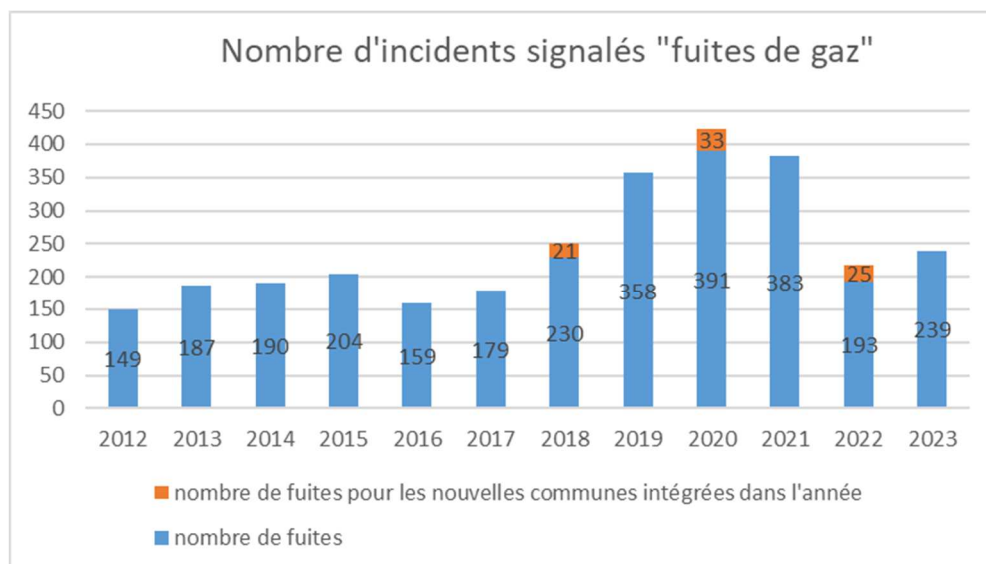
Les branchements individuels (65%) sont les premiers ouvrages touchés par les incidents.

Dans la majorité des cas, les incidents associés aux branchements individuels sont liés à une usure du régulateur entraînant des fuites.

Cette constatation illustre la nécessité de disposer d'un inventaire des branchements individuels afin de mieux cerner les facteurs favorisant l'accidentologie sur cette typologie d'ouvrages (notamment en lien avec des modèles de régulateurs ou des dates de pose présentant une incidentologie particulière).

Concernant spécifiquement les dommages aux ouvrages et les implications associées sur le service public, il est possible de constater une relative stabilité du nombre de dommages sur la période 2017-2022 avec cependant une tendance à la hausse du nombre d'usagers coupés par dommage depuis 2017.

2. Les fuites

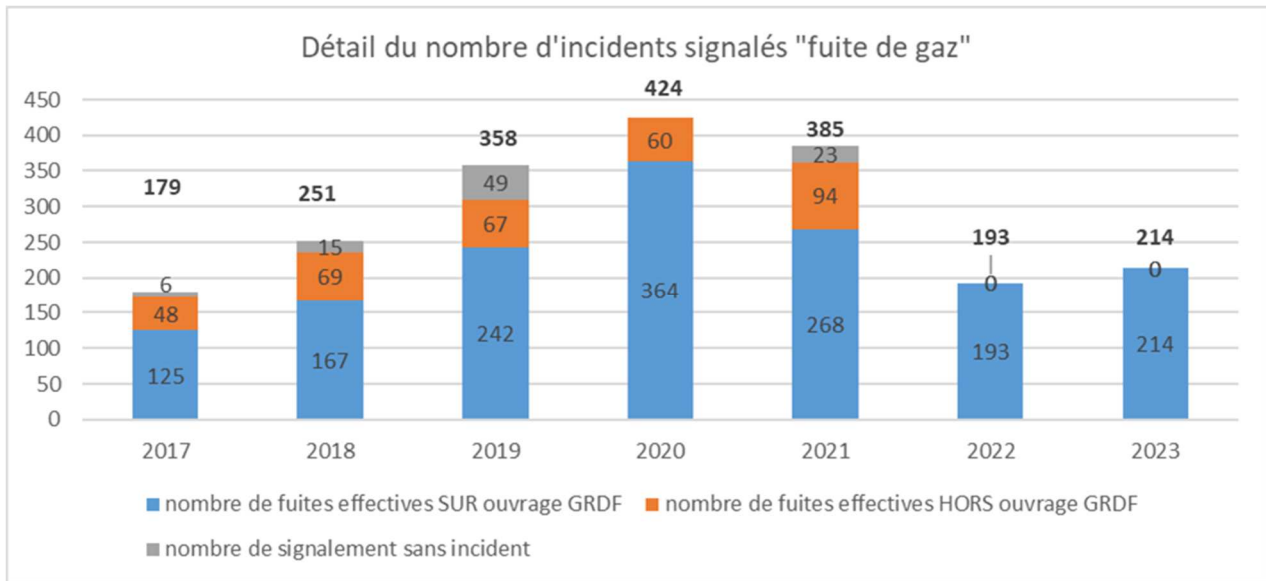


Source : GRDF - fichier « aléas d'équipements »

Le nombre de signalements de fuites a augmenté en 2023 (21 fuites en plus) à périmètre constant. Cette tendance sera surveillée pour les années à venir.

Il est toutefois important de distinguer, parmi les signalements, les incidents effectifs, sur ouvrages GRDF, et les signalements qui n'ont finalement donné lieu à aucun incident.

Il est cependant à noter que la modification du RSDG 14 (Règlement de Sécurité de la Distribution de Gaz Combustible) impose désormais (depuis août 2022) au concessionnaire de fournir une classification des fuites selon leur criticité et l'urgence d'intervention qu'elles requièrent.

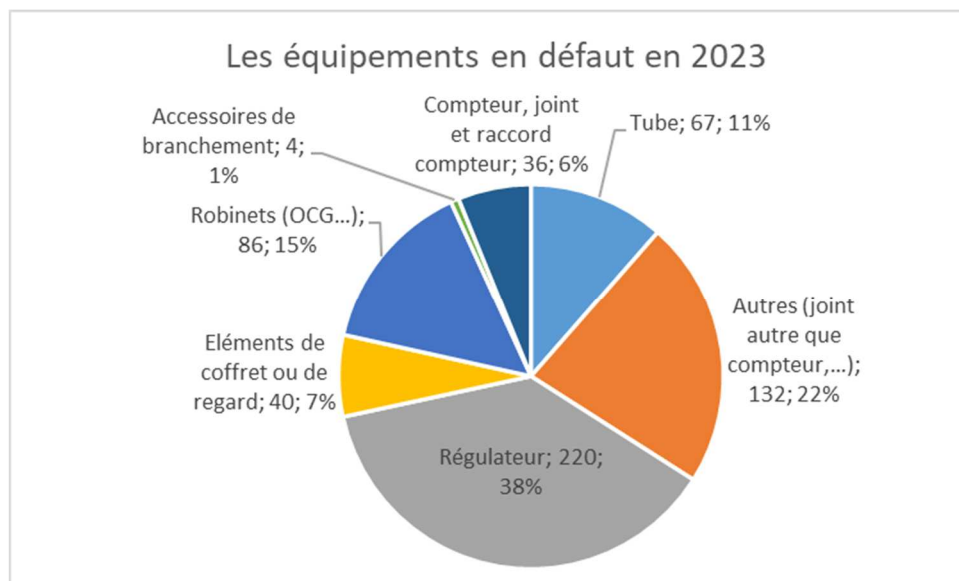


Source : GRDF - fichier « aléas d'équipements »

Dans le graphique précédent, nous pouvons retenir 2 constats :

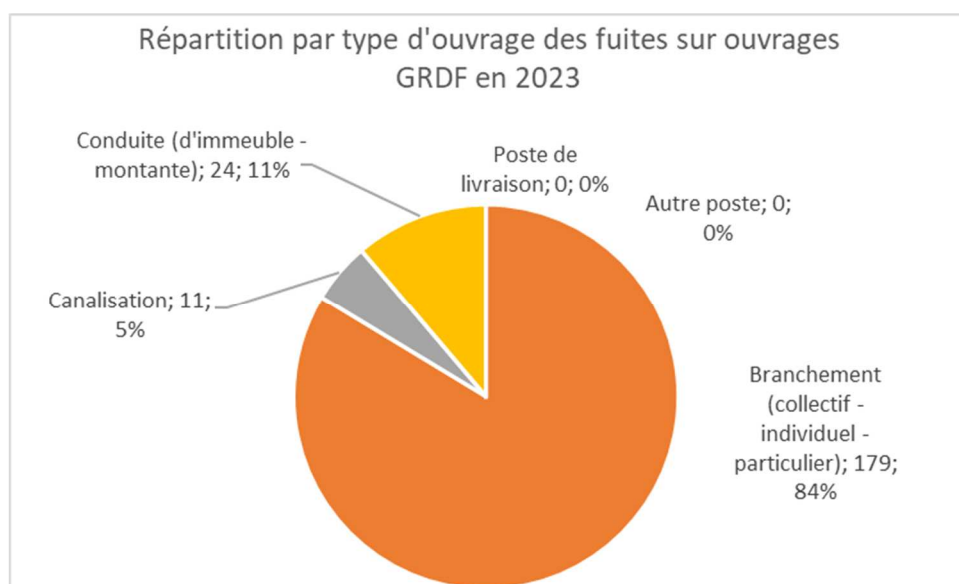
- La hausse (+21) du nombre de fuites effectives sur ouvrages GRDF
- Aucun signalement de fuite sans incident
- Le manque de précision de la part de GRDF de la classification des fuites, tel qu'impose le classement de la réglementation d'août 2022

3. Les incidents par type d'équipement



Les parties actives des branchements sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure. L'analyse des équipements en défaut met clairement en avant une plus grande **fragilité des régulateurs** de pression qui équipent les branchements puisqu'ils constituent plus du tiers des équipements en défaut au titre de l'exercice 2023. Ce constat se répète depuis plusieurs années.

Le positionnement hors des bâtis des branchements limite les conséquences éventuelles d'échappement du gaz. Néanmoins le fait que ces ouvrages soient le principal siège des incidents est de nature à motiver **la nécessité de disposer d'un inventaire technique précis des branchements individuels**.



Les branchements sont les ouvrages les plus touchés par les fuites de gaz, dont près de la moitié (75 sur 179) concernent les régulateurs.

Bilan :

- **Une stabilité du nombre d'incidents avérés ;**

- **Les parties actives des branchements sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure (principalement les régulateurs) ;**
- **Enjeu sur la localisation des parties actives des branchements (hors bâti) ;**
- **Intérêt de disposer d'un inventaire des branchements individuels ;**
- **Absence de détail relatif au suivi sécurité des ouvrages par rapport au prescrit réglementaire ;**
- **Absence de détail quant à la classification des fuites.**

C- Livraison de gaz et services aux usagers

1. Les quantités livrées

Il n'est pas possible d'obtenir des fournisseurs des informations sur leurs ventes (considérées comme commercialement sensibles –ICS-) car en dehors du périmètre du contrôle de la distribution de gaz des concessions.

Seule la quantité d'énergie acheminée par le distributeur est communiquée pour le contrôle.

Le périmètre concédé par le SYDESL à GRDF est ainsi majoritairement constitué d'usagers des gammes T1 et T2, d'usagers particuliers avec des usages d'eau chaude sanitaire, de cuisson et de chauffage (pour 99 % des usagers). La gamme tarifaire T3 (assimilable au tertiaire ou à la petite industrie) compte 382 points de livraison actifs à fin 2023, et la gamme T4 (consommation industrielle) 14 usagers.

Si on observe la variation des usagers sur la période 2017-2022, il est ainsi possible de constater une augmentation continue en lien avec la variation du périmètre concédé évoquée en introduction. Ces variations ne se sont pas traduites par un changement de la structure de la gamme tarifaire des usagers. Il est cependant à noter que le nombre d'usagers de la gamme tarifaire T4 a baissé entre 2020 et 2022, malgré une progression globale du nombre d'usagers total.

Par ailleurs, on peut noter une baisse de 1,6% du nombre d'usagers en 2023 à périmètre constant avec 2022. Cette diminution est présente pour les clients de gamme T2 et T3.

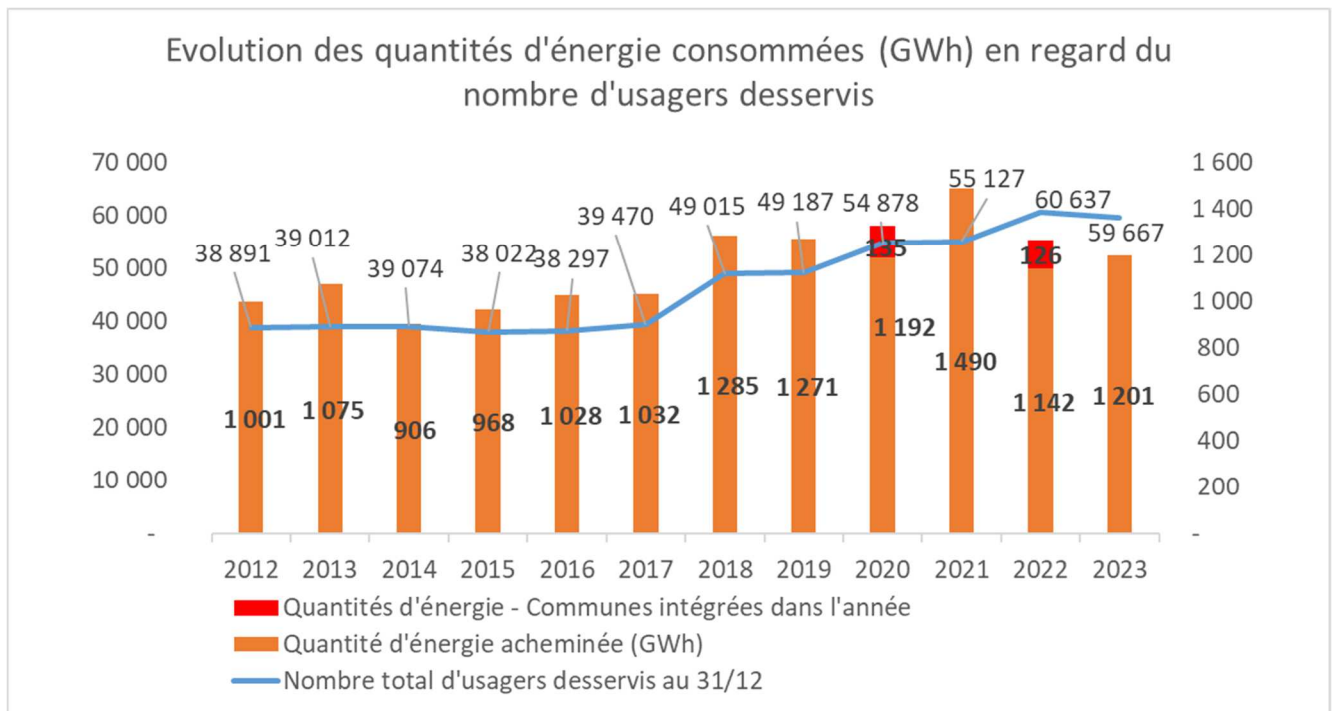
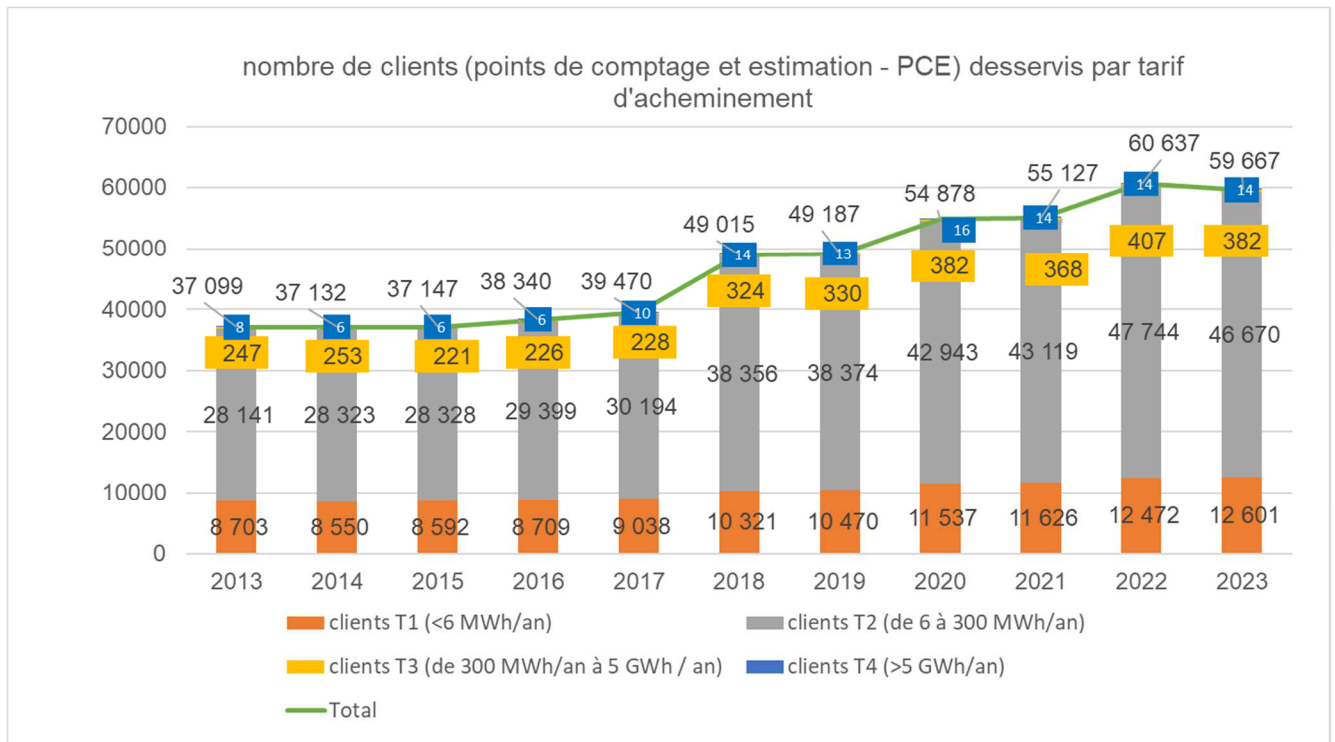
Au global, **sur l'exercice 2023 ces 59 667 usagers ont consommé 1 201 GWh, en diminution de 5 % par rapport à l'exercice précédent**, ceci en lien avec la baisse du nombre d'usagers. Cette baisse peut en grande partie être associée à la rigueur climatique, avec une météo plus douce en 2023 qu'en 2022 mais également aux messages nationaux de rationalisation de l'électricité qui a pu se répercuter sur les usagers du gaz.



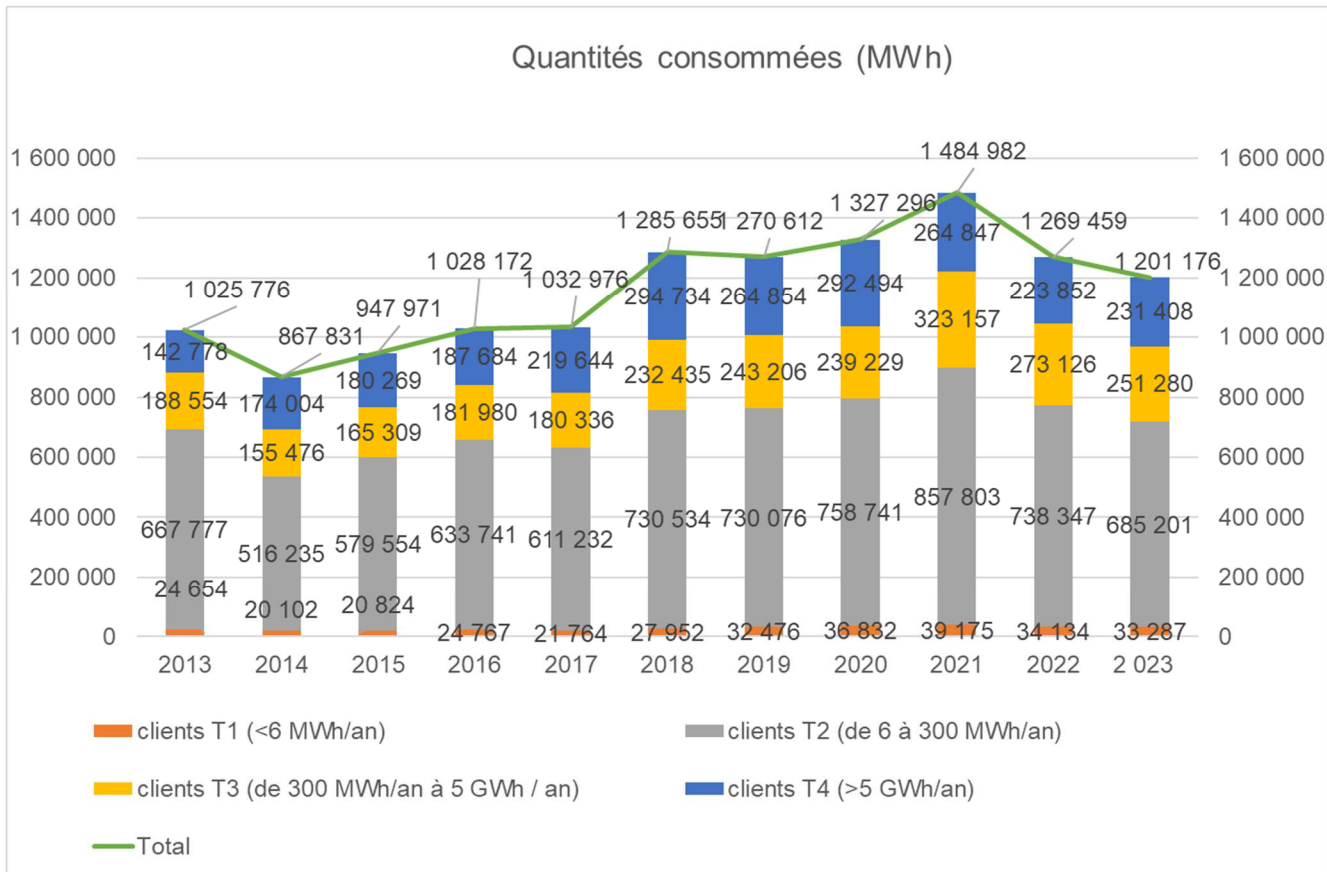
GRDF ne communique pas de données permettant d'évaluer la thermosensibilité des consommations sur le périmètre concédé. La mise en œuvre d'un tel indicateur serait pourtant très importante pour observer des phénomènes structurels (sobriété, efficacité) sur l'évolution de la consommation gaz.

A périmètre constant 2022, la quantité acheminée, et donc consommée, a diminué de 5% (1 201 en 2023 pour 1 142 en 2022).

Evolution des quantités d'énergie consommées en regard du nombre de clients desservis entre 2013 et 2023



Source : GRDF – mission contrôle ex 2023 – données clientèles



Source : GRDF – mission contrôle ex 2023

La consommation de gaz naturel en 2023 a baissé de 5,4% par rapport à 2022.

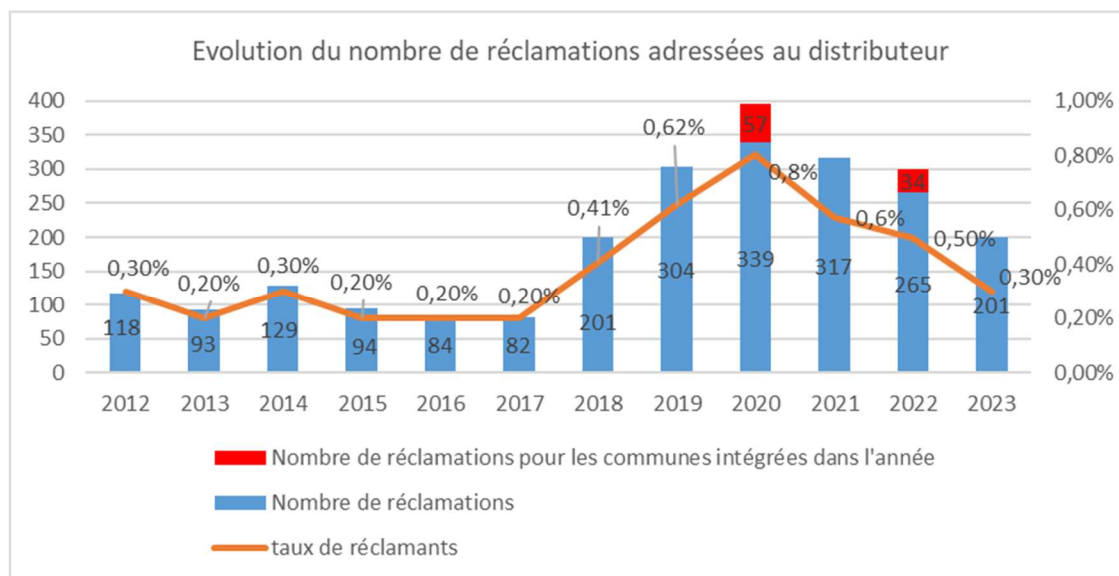
Il s'agit de la plus faible consommation enregistrée ces 5 dernières années, et ce malgré l'intégration de 19 communes depuis 2018.

D'après les données remises par GRDF, les clients T1 et T2, qui représentent 99% des usagers, ne représentent que 60% des consommations. Inversement, les clients T3 (0,6% des usagers) comptent 21% des consommations.

La baisse de consommation touche l'ensemble des segments de clientèle : T1 (-2,5%), T2 (-7%), T3 (-8%) à l'exception des T4 (+3,4%).

Outre l'évolution de la climatologie, le contexte géopolitique (à l'origine de la hausse des prix de marché), mais également les efforts de sobriété énergétique ainsi que la crise économique sont autant de facteurs à l'origine de ces baisses de consommation en 2023. Les consommations pour l'exercice 2021 sont par ailleurs particulièrement importantes en lien avec la reprise économique post-covid.

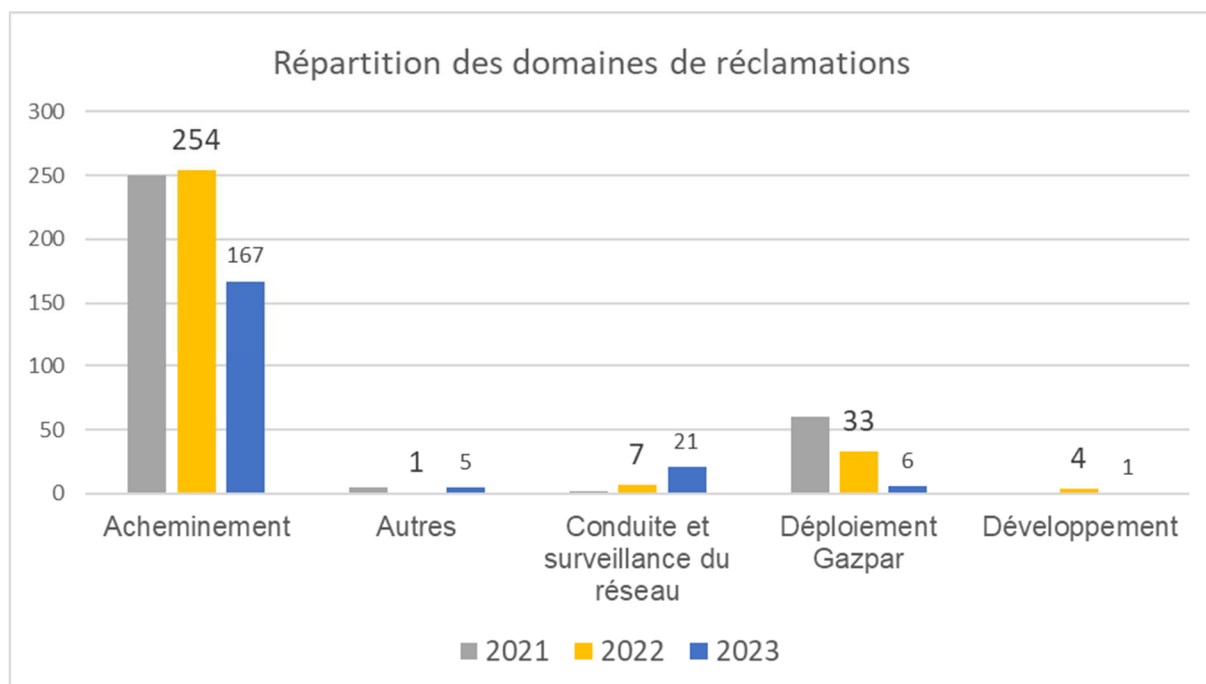
2. Les réclamations



Source : GRDF – fichier réclamations- ex 2023

Nous pouvons noter **une baisse** du nombre de réclamation depuis 2021 (-64 réclamations à périmètre constant, soit -24%).

Ce constat est d'autant plus intéressant que le nombre de réclamations n'avait cessé de progresser ces dernières années.



Source : GRDF – données contrôle 2023 – fichiers « liste des réclamations »

Au global, il est ainsi possible de constater que le niveau des réclamations et le taux de réclamants (nombre de réclamation/nombre d'usagers actifs) est en baisse depuis 2020 après une période de hausse sur 2017-2020. Cette hausse est directement imputable au déploiement du compteur GAZPAR qui a engendré une forte

évolution des réclamations principalement sur 2019 et 2020. La fin du déploiement intensif conduit par la suite à observer une baisse mécanique des réclamations. Il est à noter que cette baisse est compensée par une hausse dans le même temps des réclamations associées aux données de comptage et qui peuvent notamment être imputées à des problèmes de remontées d'index, associés à des problèmes de systèmes d'information.

En revanche, en 2022, le concessionnaire a choisi de regrouper certaines catégories qui étaient détaillées les années précédentes. Ainsi, les motifs de réclamation « Données de comptage », « accueil » et « gestion des prestations » sont regroupées sous l'intitulé « acheminement ».

Les réponses aux réclamations doivent être apportées par GRDF dans les délais :

- 15 jours pour les réclamations fournisseur : 91,5% des réclamations le respectent
- 30 jours pour les réclamations clients : 92% des réclamations le respectent.

Le délai moyen de réponse aux clients est de 9 jours, et celui pour les fournisseurs est de 8 jours.

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de réponse aux fournisseurs <15j	93%	93,3%	90,9%	91,5%	91%
Taux de réponse aux usagers <30j	94%	98,6%	88,6%	92%	91,4%

Concernant le taux de réponses dans les délais apportées aux réclamations (30 jours pour les réclamations adressées directement par les clients et 15 jours pour les réclamations adressées par les fournisseurs), ce dernier se dégrade concernant les réclamations adressées par les fournisseurs et perd ainsi près de 10 points sur la période 2017-2022. **Cela représente un point d'attention pour le syndicat.** Concernant le taux de réponses dans les délais adressées aux réclamations des usagers, ce dernier est plus variable d'une année à l'autre.

En 2021, GRDF avait expliqué cette baisse par un changement de l'outil de facturation de l'acheminement qui avait engendré des perturbations.

GRDF a été à nouveau interrogé devant la persistance du faible niveau de réponse dans les délais.

Réponse GRDF :

Après analyse des réclamations traitées en plus de 15 jours ou en plus de 30 jours, nous constatons que le dépassement de ces délais est souvent multi factoriel (dossiers complexes, dossiers nécessitant la contribution de différents métiers internes à GRDF, dossiers nécessitant une expertise juridique, dossiers mal affectés à leurs arrivées et perte de temps ...).

Conscient de l'enjeu, GRDF met tout en œuvre pour limiter l'insatisfaction client et réduire le temps de traitement des réclamations.

Il s'agit là d'un point de vigilance à surveiller.

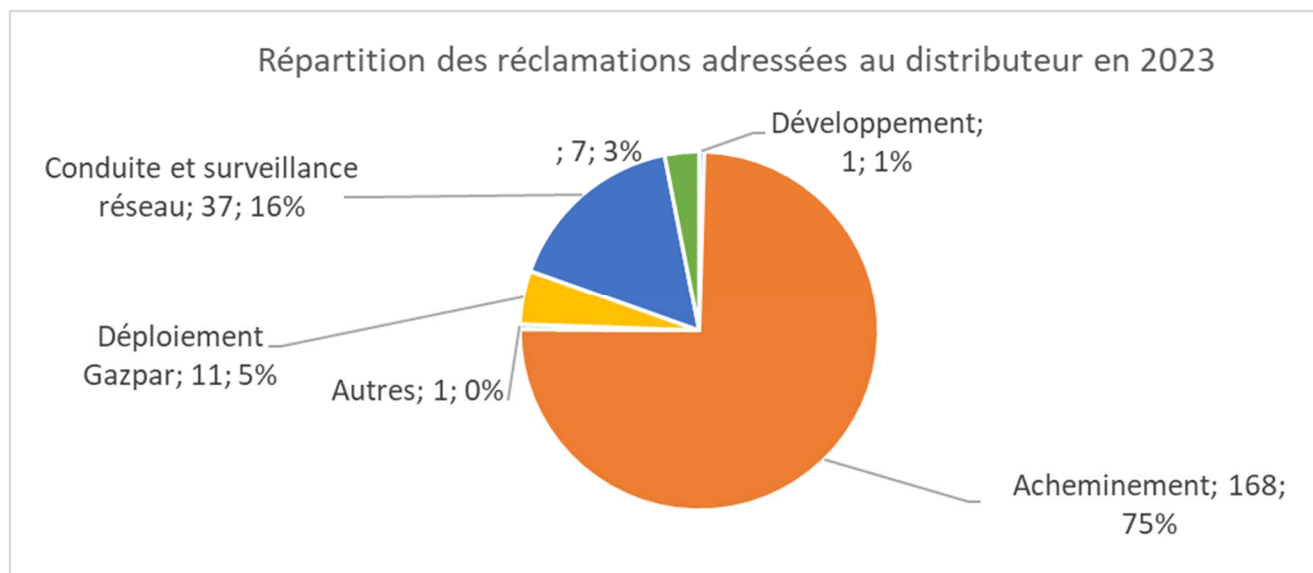
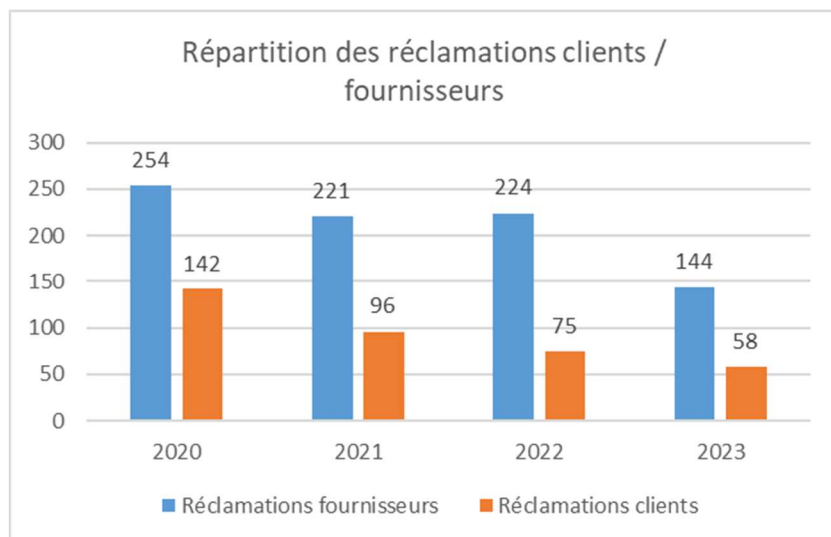
Nous pouvons souligner la difficulté que le concessionnaire éprouve à extraire les statistiques associées à de multiples aspects caractéristiques du service aux usagers et notamment s'agissant de la qualité des statistiques associées aux prestations récurrentes (actes réalisés et recettes associées) telles que les locations de compteurs ou de détenteurs (prestations représentant une part significative des recettes perçues par GRDF en dehors de l'acheminement).

En 2023, le nombre de réclamations émises ont sensiblement diminué, aussi bien pour les fournisseurs que pour les usagers.

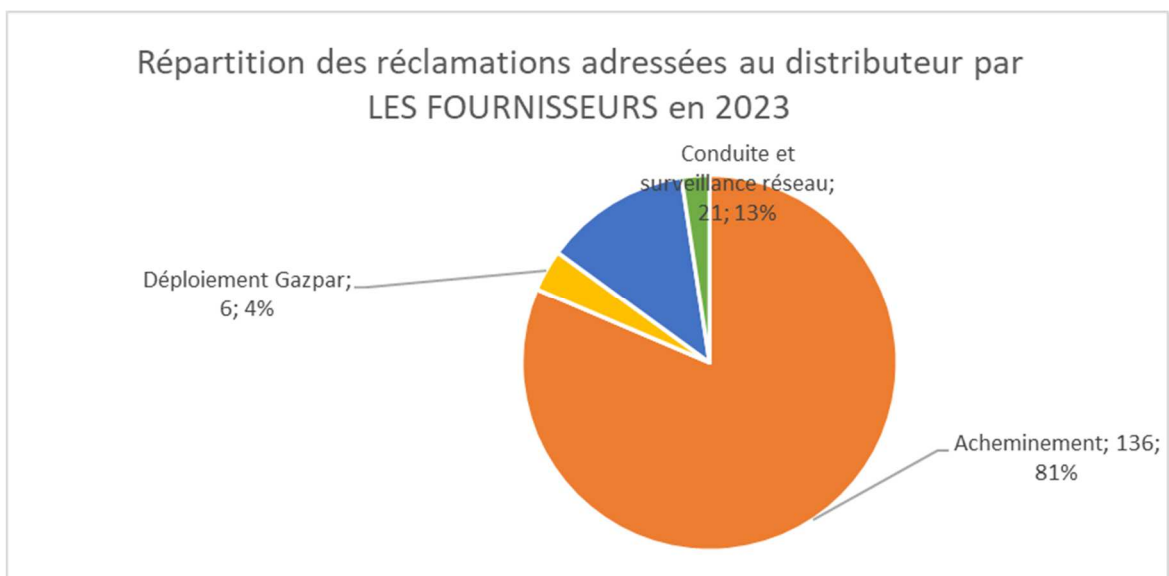
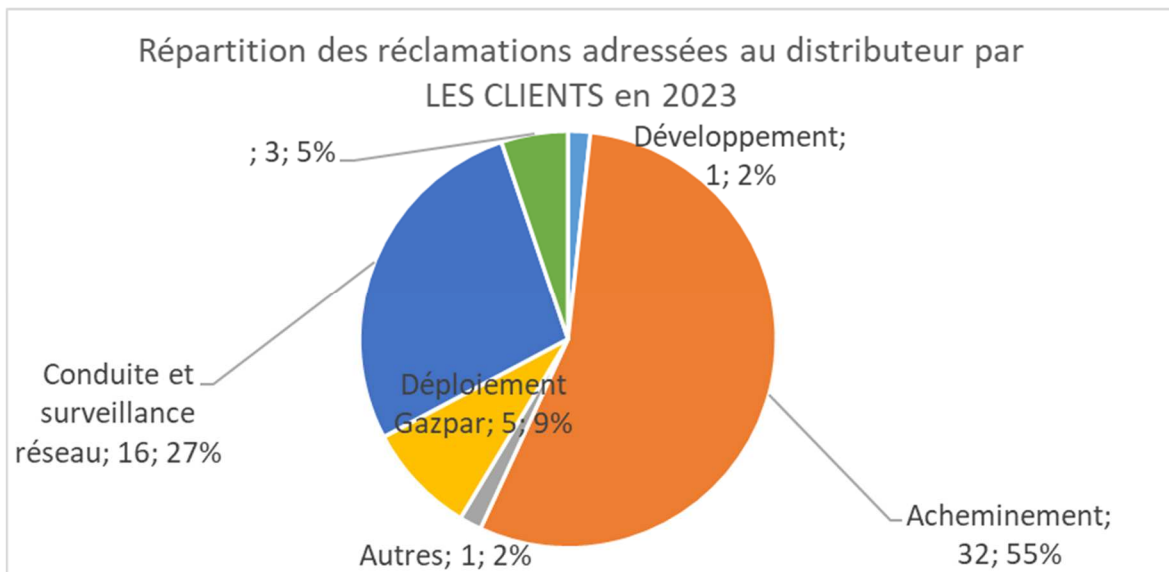
Alors que la répartition entre clients et fournisseurs se faisait à parts égales les années précédentes, pour 2022 **les fournisseurs représentent 3/4 des réclamations.**

Le SYDESL a interrogé GRDF qui a apporté l'explication suivante :

« *L'augmentation des réclamations fournisseurs est en lien avec les motifs évoqués dans la réponse à la question précédente. Les fournisseurs insatisfaits de la non-publication des flux de relève.* »



Source : GRDF – fichier liste des réclamations 2023



Du côté des usagers comme des fournisseurs, l'acheminement suscite le plus de réclamations.

D- Biogaz et méthanisation en Saône et Loire

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane.

La Saône et Loire bénéficie d'un contexte favorable au déploiement des unités de méthanisation, notamment en campagne louhannaise.

La Saône et Loire dispose de 6 unités de méthanisation qui injectent sur le réseau (ou sont en passe d'injecter pour 2023), ainsi que 10 projets en études.

Liste des 6 unités en activité : 5 en Saône-et-Loire et 1 dans l'Ain (St Trivier de Courtes) qui alimentent essentiellement la Saône et Loire

Chagny (400m³/h)

Ciel (200 m³/h)

Allériot (300 m³/h) (active en 2023)

Pierre de Bresse (150 m³/h)

Simard (120 m³/h)

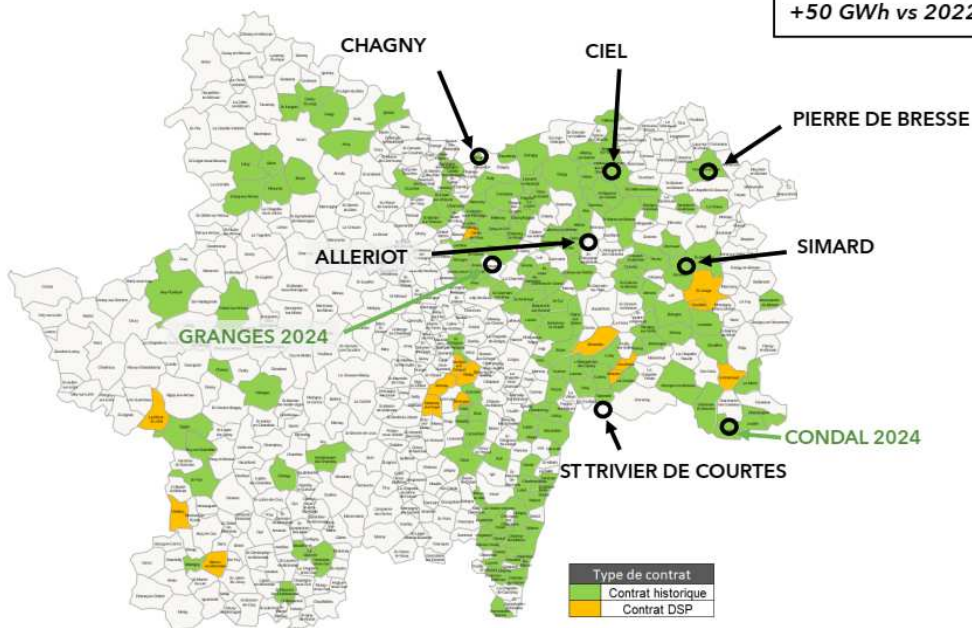
Saint-Trivier de Courtes (100m³/h) (localisée dans l'Ain, mais majoritairement injecté en Saône et Loire)

En Saône et Loire, à l'horizon 2030, près de 20% de la consommation de gaz sera couverte par du « gaz vert » produit localement selon GRDF.

2 unités à Condal et Granges verront le jour d'ici 2025.

Bilan de la distribution publique de gaz du SYDESL à fin 2022
Domaine Transition Ecologique – Gaz Verts

175 GWh ~ 13,5% du SYDESL
+50 GWh vs 2022 (+ 4,5%)



Source : GRDF

Station	Quantités injectées en 2023 (MWh)	Longueurs de réseaux installées pour injection (m)	Investissement réseaux (k€)
CIEL	76 216	2 196	116
SIMARD	33 105	21	25
PIERRE DE BRESSE	15 888	458	69
SAINT TRIVIER DE COURTE	26 082	-nc	-nc
ALLEROT	21 159	4 080	-nc
	172 450		

Source : CRAC (longueurs raccords) et fichier données « quantité biométhane injecté »

En 2023, les 4 unités de méthanisations ont injecté près de 172 450 MWh, soit 14% des quantités acheminées.

3-LE PATRIMOINE – analyse comptable et financière

Le patrimoine des concessions sur le périmètre du SYDESL comprend l'ensemble des éléments concourant à la distribution du gaz, des postes de détente jusqu'aux compteurs situés, généralement, en limite de propriété. Il s'agit des ouvrages de détente, des réseaux, des branchements, conduites montantes et des ouvrages divers.

A – La valeur brute d'actif

A l'échelle des 180 communes desservies en gaz naturel, la valeur d'acquisition des biens concédés s'élève à 176 514 k€ - dont 96% sur le périmètre « historique » -, en hausse de 2,6% par rapport à l'exercice précédent.

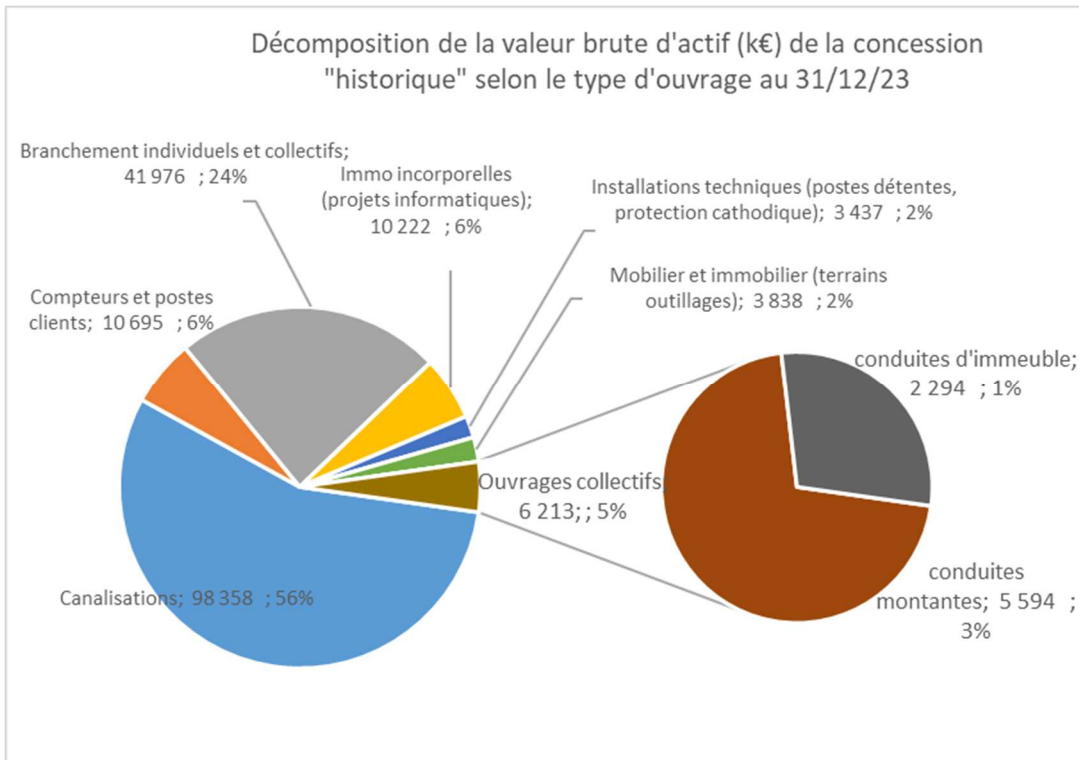
Le patrimoine concédé **est amorti à près de 49%**, soit 83 408 k€ (valeur initiale moins valeur nette comptable des ouvrages concédés).

En 2016, la publication du décret n°2016-495 du 21 avril 2016² est venue préciser le contenu que le concessionnaire doit faire figurer à minima dans les comptes rendus annuels d'activité qu'il transmet aux autorités concédantes sur son périmètre de desserte exclusive (concessions « historiques »). **Ces dispositions ont notamment conduit le concessionnaire à établir :**

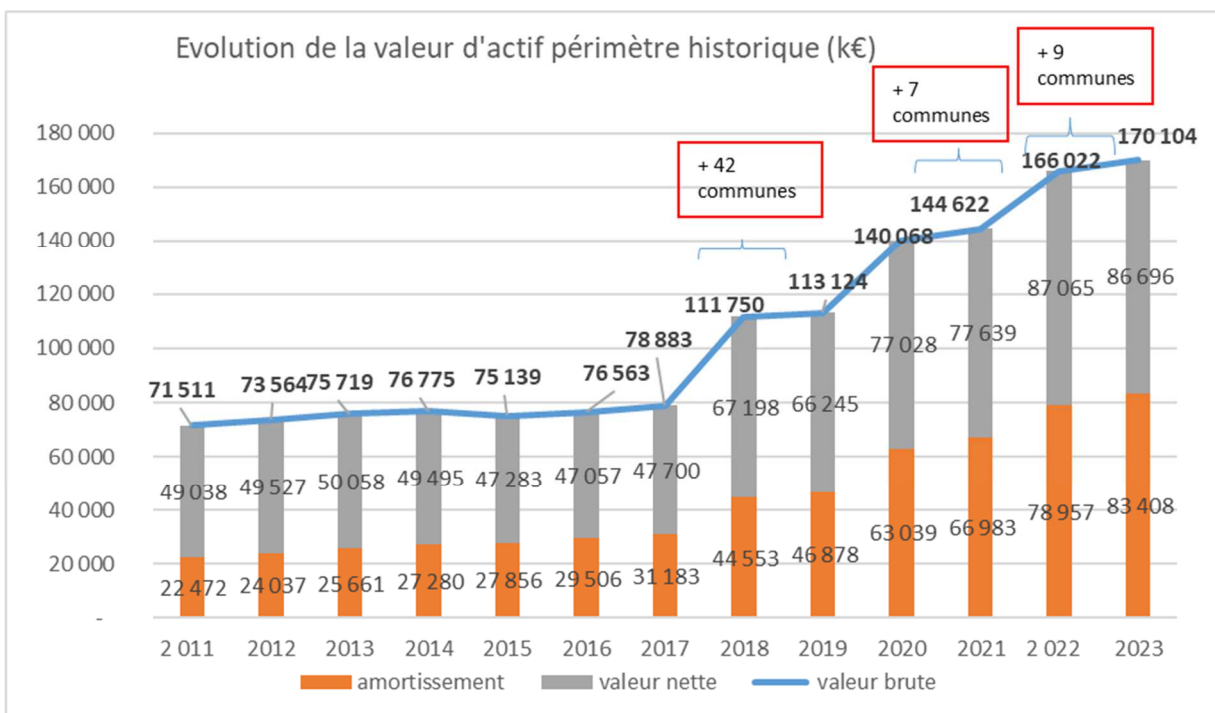
- **Un inventaire économique des ouvrages :**
 - **Distinguant les biens de retour des biens de reprise.** A défaut de définitions contractuelles sur les régimes associés aux biens en concession, le concessionnaire a procédé nationalement à une dissociation entre « biens concédés » et « autres biens ».
 - **Précisant leur origine de financement ainsi que la distinction entre biens de 1^{er} établissement et biens renouvelés.**
 - **Précisant leur valeur nette réévaluée (estimation de la part des ouvrages non couverte par le tarif ATRD fixé par la CRE).**
- **Un compte de régulation (dit « compte d'exploitation ») permettant d'estimer le niveau de participation des concessions du SYDESL à la péréquation tarifaire ; ceci par transposition des principes de fixation du tarif ATRD péréqué utilisés par la CRE.**

² Décret n° 2016-495 du 21 avril 2016 relatif au contenu du compte rendu annuel de concession transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes

1. La concession historique

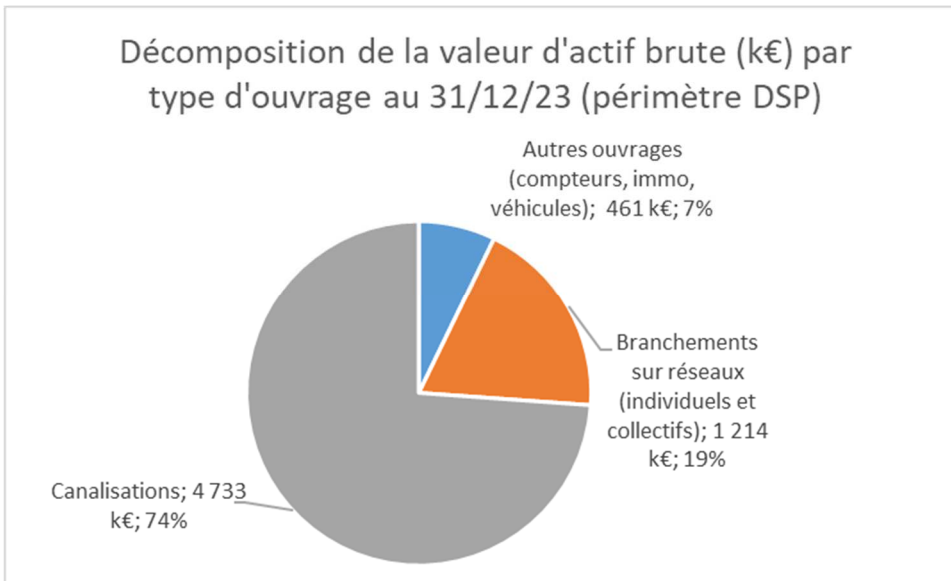


Source : GRDF – mission contrôle ex 2023 – fichier valorisation du patrimoine

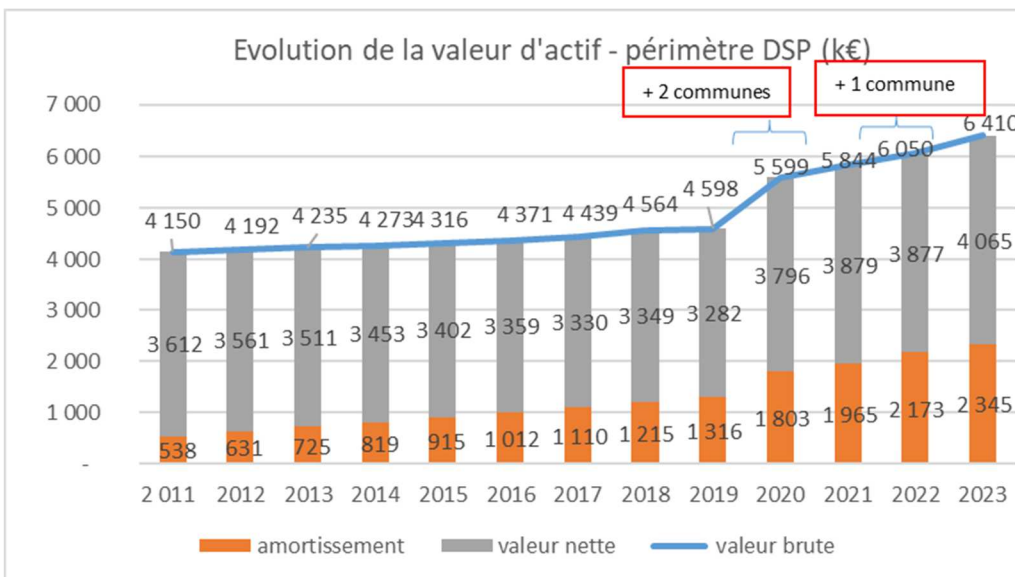


Source : GRDF – mission contrôle ex 2023- fichier valorisation du patrimoine

2. Les concessions « DSP »



Source : GRDF – mission contrôle – données comptables ex 2023



Source : GRDF - mission contrôle – données comptables ex 2023

Pour l'ensemble des concessions du SYDESL (périmètre historique et DSP), **la valeur d'actif par usager s'élève à 2 958 euros fin 2021 (2 838 fin 2022).**

La valeur nette réévaluée, c'est-à-dire la part des ouvrages non couverte par le tarif ATRD est estimée à 106 438 k€ en hausse de 2,5% par rapport à 2022.

Si ces éléments d'ordre économiques permettent aujourd'hui de disposer d'une vision et d'informations complémentaires, ils ne peuvent en aucun cas se substituer à la réalité comptable propre à chaque contrat de concession. Ces deux approches peuvent coexister sans toutefois être comparées.

Ainsi, en considérant la comptabilité attachée aux contrats de concession du SYDESL, il est également possible

d'apprécier les origines de financement « indirectes » induites par les pratiques du concessionnaire en matière d'amortissement et de constitution de provisions (sur le périmètre « historique » particulièrement).

Par cette approche, il ressort qu'au terme de l'exercice 2023, 93,5% des actifs concédés a été financé par GRDF (165 113 k€), le solde étant des financements de la Collectivité et les tiers sous forme de remises gratuites, soit 11 400 k€. Plus précisément, ce montant se répartit de la façon suivante :

- 93,5 % est constitué des biens remis gratuitement aux termes des contrats précédents au moment de leur renouvellement³ ;
- Les 6,5 % restant concernent les remises gratuites effectives (remises de tranchées en coordination, remises d'ouvrages collectifs d'immeuble construits par des promoteurs...) valorisées par le concessionnaire sur les contrats en cours.

L'enregistrement de ces mécanismes est réalisé au compte 229 « droits du concédant » qui traduit, au terme du contrat, le droit au retour de la concession au bénéfice de l'autorité concédante. Ainsi il conviendra de continuer à maintenir une attention particulière sur l'accès aux informations d'origine comptables au cours des prochains exercices.

³ Sur le périmètre « historique » de GRDF, tout bien de 1er établissement mis en service pendant la durée de validé d'un contrat sera amorti intégralement au terme de la concession par l'amortissement de caducité et tout bien dont la fin de vie intervient pendant la durée du contrat est préfinancé par l'amortissement industriel et par la provision pour renouvellement.

B- Le compte d'exploitation

Pour le périmètre historique, GRDF fournit les éléments nécessaires au compte d'exploitation.

Les recettes et les charges sont détaillées sur l'ensemble du périmètre de la concession, par affectation directe ou au moyen de clés de répartition identiques pour l'ensemble des concessions du GRD. **Toutefois, il n'y a pas de vérification possible sur les charges d'investissement.**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes d'exploitation	12 237 k€	15 044 k€	16 344 k€	17 129 k€	18 881 k€	18 116 k€	17 356 k€
<i>dont recettes d'acheminement du gaz naturel</i>	<i>11 612 k€</i>	<i>14 102 k€</i>	<i>15 424 k€</i>	<i>16 235 k€</i>	<i>17 907 k€</i>	<i>17 032 k€</i>	<i>16 317 k€</i>
<i>dont recettes liées à la vente de prestations</i>	<i>625 k€</i>	<i>942 k€</i>	<i>1 783 k€</i>	<i>893 k€</i>	<i>974 k€</i>	<i>1 084 k€</i>	<i>1 039 k€</i>
Charges brutes d'exploitation -	5 295 k€	7 127 k€	7 739 k€	9 475 k€	9 606 k€	10 905 k€	10 893 k€
Charges liées aux investissements sur les "biens concédés" -	4 884 k€	6 323 k€	6 893 k€	7 466 k€	7 998 k€	10 664 k€	10 550 k€
Charges liées aux investissements sur les "autres biens" -	869 k€	1 274 k€	1 538 k€	1 044 k€	1 070 k€	241 k€	237 k€
Produits - Charges	1 189 k€	320 k€	174 k€	- 856 k€	206	-3 694 k€	- 4 324 k€
<i>dont impact climatique</i>	<i>197 k€</i>	<i>-940 k€</i>	<i>-64 k€</i>	<i>-643 k€</i>	<i>625</i>	<i>-588</i>	<i>- 628 k€</i>
<i>dont contribution à la péréquation</i>		<i>244 k€</i>	<i>-620 k€</i>	<i>-870 k€</i>	<i>- 1 337 k€</i>	<i>- 925</i>	<i>- 696 k€</i>
<i>Dont autres (régularisations, impayés...)</i>					<i>918</i>	<i>-2 181</i>	<i>- 2 999 k€</i>

Source : GRDF – données contrôle ex 2023 – fichier « compte exploitation » + « charges investissement »

Une contribution négative à la péréquation signifie que la concession bénéficie du système de solidarité nationale.

Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen.

En 2023, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen générant un impact climatique négatif d'environ 628 k€ en Saône et Loire.

Ces éléments se retrouvent illustrés par la baisse des recettes d'acheminement, à périmètre constant, liés à une baisse des consommations.

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- La recette d'acheminement de la concession corrigées du climat
- La répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Lorsque la contribution est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité.

C- Le compte droits du concédant

Le compte droit du concédant correspond, au terme de la concession, à la valeur des biens qui seront remis gratuitement par le concessionnaire à l'autorité concédante. C'est schématiquement la fraction des immobilisations nettes déjà payées par les usagers ou les collectivités, qui n'aura pas à être indemnisée.

COMPTE DROITS DU CONCEDANT

=

Remises gratuites

Contrevaleur des biens remis gratuitement par les tiers au concessionnaire

+

Provisions utilisées pour le renouvellement

Provisions pour le renouvellement des immobilisations de la concession, constituées par les écarts de remplacement du bien et sa valeur d'origine amortie industriellement

+

Amortissement de caducité

Permet au concessionnaire de reconstituer son financement par des dotations annuelles

-

Dépréciation des biens remis gratuitement

Amortissement de dépréciation sur la durée de vie comptable du bien de l'ensemble des ouvrages concédés financés par le concédant

-

Dépréciation des biens non renouvelables

Dépréciation des biens qui ne seront pas renouvelés avant le terme de la concession

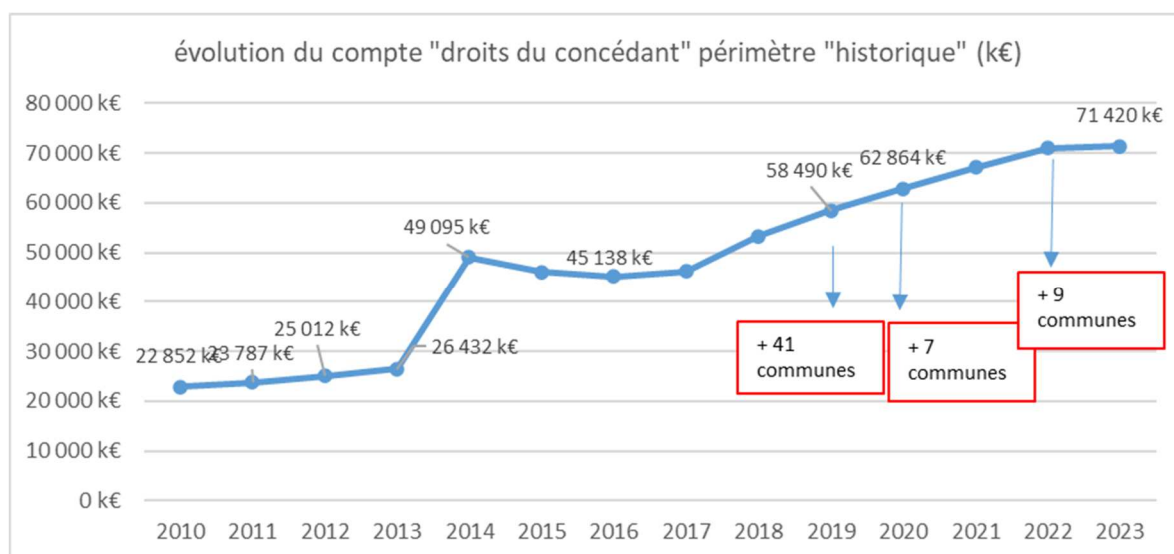
Les biens concédés étant remis gratuitement à l'autorité concédante aux termes du contrat, les droits du concédant se voient crédités annuellement des dotations de caducité qui permettent au concessionnaire de reconstituer l'intégralité de son financement à l'échéance des concessions.

1. Le compte droits du concédant pour la concession historique

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Remises gratuites (R.G)		73 686 k€	85 526 k€	100 627 k€	111 905 k€	115 308 k€	125 477 k€	127 862 k€
dont RG de la Collectivité		4 750 k€	7 373 k€	7 556 k€	8 926 k€	9 471 k€	11 011 k€	11 290 k€
dont RG suite à renouvellement du contrat		68 936 k€	78 153 k€	93 072 k€	102 979 k€	105 837 k€	114 466 k€	116 571 k€
Amortissement des remises gratuites	-	30 997 k€	38 225 k€	45 067 k€	52 310 k€	56 759 k€	63 590 k€	66 324 k€
dont amortissement des RG de la Collectivité		1 329 k€	2 001 k€	2 162 k€	2 698 k€	3 022 k€	3 814 k€	4 092 k€
dont amort. des RG suite à renouvellement du contrat		29 668 k€	36 224 k€	42 905 k€	49 613 k€	53 737 k€	59 776 k€	62 231 k€
Dépréciation des biens non renouvelables	-	381 k€	5 005 k€	459 k€	718 k€	3 336 k€	3 622 k€	3 485 k€
Amortissement de caducité	+	1 916 k€	7 875 k€	517 k€	736 k€	3 963 k€	4 192 k€	3 530 k€
Provision pour renouvellement utilisées	+	2 043 k€	3 203 k€	2 872 k€	3 251 k€	7 969 k€	8 560 k€	9 837 k€
TOTAL		46 267 k€	53 374 k€	58 490 k€	62 864 k€	67 145 k€	71 017 k€	71 420 k€

Au terme du contrat, la valeur du compte « droits du concédant » est égale à la valeur nette comptable des biens concédés.

Evolution du compte « droits du concédant » périmètre historique depuis 2010



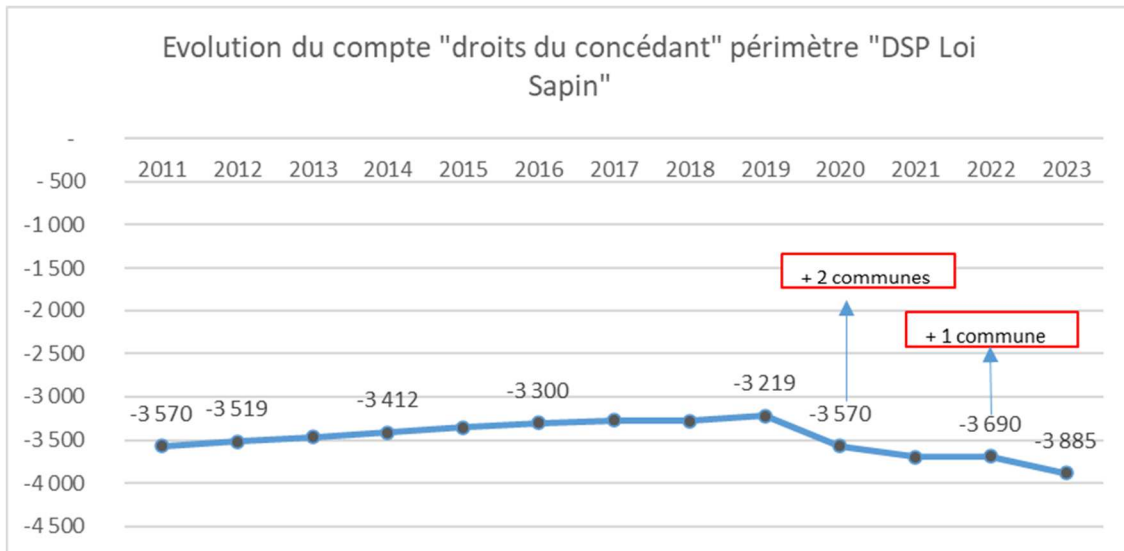
Source : GRDF – fichier « Etat -contrôle et inventaire comptable » 2022

La brusque augmentation des droits du concédant en 2014 est due à la signature, fin 2013, du contrat de concession entre le SYDESL et GRDF suite à l'intégration de 112 communes en DSP « historiques » ; ce qui comptablement se traduit par des mouvements d'écriture sur les remises gratuites et leur amortissement. Ce constat est renouvelé **en 2018** avec l'intégration des 41 nouvelles communes, **en 2020** avec l'intégration de 7 communes sur le périmètre historique dont la commune de Tournus et **en 2022 avec l'intégration de 9 communes** dont Chagny et Louhans.

2. Le compte droits du concédant pour les DSP « loi Sapin »

La valeur du compte « droits du concédant » correspond à l'assiette de calcul sur laquelle l'indemnité de sortie serait évaluée si la collectivité devait racheter les installations de distribution en réseau. Fin 2023, ces indemnités s'élèveraient à – 3 885 k€.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Valeur d'actif des remises gratuites	71 k€	71 k€	77 k€	81 k€	105 k€	105 k€	105 k€	105 k€
Amortissement des remises gratuites	- 12 k€	- 13 k€	- 15 k€	- 17 k€	- 19 k€	- 22 k€	- 25 k€	- 27 k€
Valeur d'actif des biens concédés	- 4 371 k€	- 4 439 k€	- 4 558 k€	- 4 600 k€	- 5 279 k€	- 5 664 k€	- 5 734 k€	- 6 086 k€
Amortissement des biens concédés	+ 1 012 k€	+ 1 109 k€	+ 1 214 k€	+ 1 316 k€	+ 1 623 k€	+ 1 819 k€	+ 1 964 k€	+ 2 124 k€
Provisions pour renouvellement utilisées	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€
TOTAL	-3 300 k€	-3 271 k€	- 3 426 k€	- 3 219 k€	- 3 570 k€	- 3 762 k€	- 3 690 k€	- 3 885 k€



Cette baisse du compte « droit du concédant » s’explique par l’intégration en 2020 de deux nouvelles communes et une commune en 2022 au périmètre des DSP qui viennent augmenter l’indemnité que devrait verser la collectivité en cas de sortie de concession.

D- Cohérence des états d'inventaire

Ainsi qu'en disposent les contrats de concession, les biens nécessaires à la réalisation des services délégués font l'objet d'états d'inventaire technique et comptable tenus à jour par le délégataire.

Les résultats des investigations présentés ci-après sont issus de l'analyse de la fiabilité des inventaires comptables et techniques des biens concédés, continûment tenus à jour par le concessionnaire en qualité d'exploitant du service délégué par le SYDESL.

L'existence de ces inventaires, dont chaque ligne est descriptive d'un ouvrage (bien), ou d'un petit sous-ensemble de ceux-ci, n'a de sens que dans la mesure où les biens existent effectivement sur le terrain et sont dédiés à la réalisation du service. Cette existence des biens ne peut, dans l'absolu, être attestée objectivement que par une visite de terrain, voire pour certains d'entre eux, seulement après une ouverture de fouille, puisque les ouvrages gaziers sont majoritairement implantés dans le sol.

Cela étant, sans engager de vérifications aussi lourdes que des fouilles qui permettraient de qualifier l'inventaire comptable du patrimoine, il existe d'autres documents informatiques ou matériellement palpables qui, parce qu'ils ont été créés de façon disjointe à l'inventaire comptable, peuvent corroborer ce dernier en partie ou en totalité. Ainsi il est notamment prévu par l'article 2 des cahiers des charges de concession que soit remis un inventaire technique des ouvrages concédés.

Il découle de ce qui précède, que l'analyse de la cohérence des états d'inventaire peut être menée en comparant ces états. Pour autant qu'ils soient manipulables.

C'est en ce sens, qu'il a été demandé au concessionnaire de produire :

- **L'inventaire comptable des biens immobilisés sous sa forme désagrégée.**
Il a été fourni sous une forme proche de celle souhaitée, bien qu'elle soit incomplète.
- **L'inventaire technique des ouvrages en exploitation à un niveau de désagrégation comparable au précédent.**
Il n'a été qu'en partie fourni, le concessionnaire déclarant ne pas disposer formellement d'inventaire technique des branchements individuels ;

Les analyses et les calculs de cohérences, menés essentiellement sur les fichiers d'inventaire, ont été conduits sans présupposer la qualité meilleure d'un état par rapport aux autres.

Ceci n'a évidemment de sens que pour les quantités comparables dans les états considérés, soit très concrètement pour les quantités physiques dénombrant les biens ou leur ampleur.

S'agissant des ouvrages de raccordement :

- **Soulignons l'in-comparabilité des états d'inventaire vis-à-vis des branchements individuels (en l'absence d'un inventaire technique) ;**
- Signalons que les branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble présentent des sur-immobilisations comptables importantes. Comme signalé plus avant, compte tenu des enjeux financiers associés et eu égard aux correctifs nécessaires, **il est essentiel que le SYDESL puisse être informé sur les méthodes de remise en cohérence des bases de données préalablement à leur application. Le concessionnaire n'a pas donné de détail sur la tenue effective de ce travail en Saône et Loire ni sur les résultats obtenus.**

S'agissant des canalisations, le concessionnaire a entrepris dès 2018 un travail correctif qui prendra plusieurs années afin de réduire les écarts notamment de longueurs enregistrées dans les bases SIG (inventaire technique) et dans les bases de son application comptable Mandarin (inventaire comptable).

Le SYDESL a été associé à la démarche dans la mesure où GRDF et le SYDESL ont partagé la liste des communes concernées et ont partagé la liste des communes à cibler en priorité en raison notamment de l'écart constaté.

Le SYDESL relève toutefois des écarts forts pour certaines communes : soit en valeur absolue, soit en pourcentage :

	Ecart en m				Ecart en %
CRECHES SUR SAONE	1 203			CHANGY	909%
CLUNY	760			FRONTENAUD	32%
LA GENETE	613			DENNEVY	14%
CIEL	599			LA CHAUX	9%

Pour l'ensemble de ces communes un travail de rapprochement sera à effectuer en priorité par GRDF.

1. Cohérence des états d'inventaire : les canalisations de distribution

A l'échelle globale, c'est-à-dire de l'ensemble constitué par les 180 communes desservies ou traversées par des ouvrages de distribution de gaz naturel, l'écart de linéaire de canalisations entre les états d'inventaire technique et comptable est, au terme de l'exercice 2023, de 250 m (contre 210 m en 2022), soit une incohérence quasi nulle.

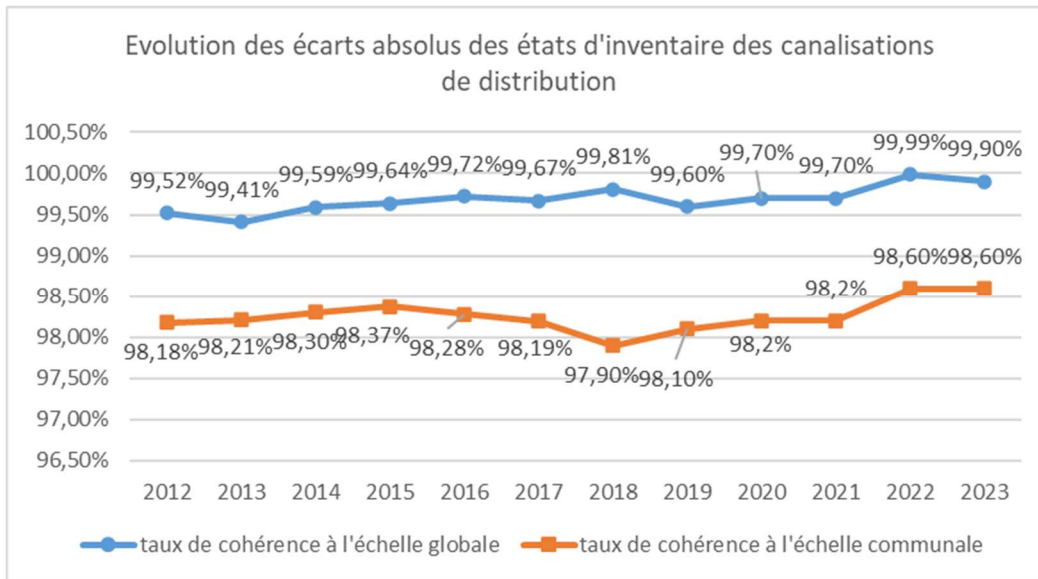
Le SYDESL salue le travail engagé par GRDF pour réduire les écarts entre sa base comptable et sa base technique. Toutefois, si les résultats commencent à être visibles, il reste des zones de perfectionnements sur certaines périodes de mise en service et sur certains tronçons.

Pour l'ensemble des années, le résultat global résulte de compensations à l'échelon communal :

- Certaines d'entre elles affichent un linéaire inventorié techniquement plus long que celui enregistré dans les bases comptables,
- Et réciproquement, d'autres montrent un inventaire technique moindre que l'inventaire comptable, d'où le phénomène de compensation.

Au total, le cumul de la valeur absolue des écarts constatés par commune représente 29,9 kilomètres (contre 29,7 km kilomètres en 2022).

En part, 1,4 % du linéaire concédé ne trouve donc pas son image dans l'un ou l'autre des états d'inventaire (à l'échelon communal, abstraction faite des paramètres de section, de matériau et de millésime). Ainsi, la somme des écarts communaux permet d'afficher une image plus fidèle de la cohérence des deux bases de données.



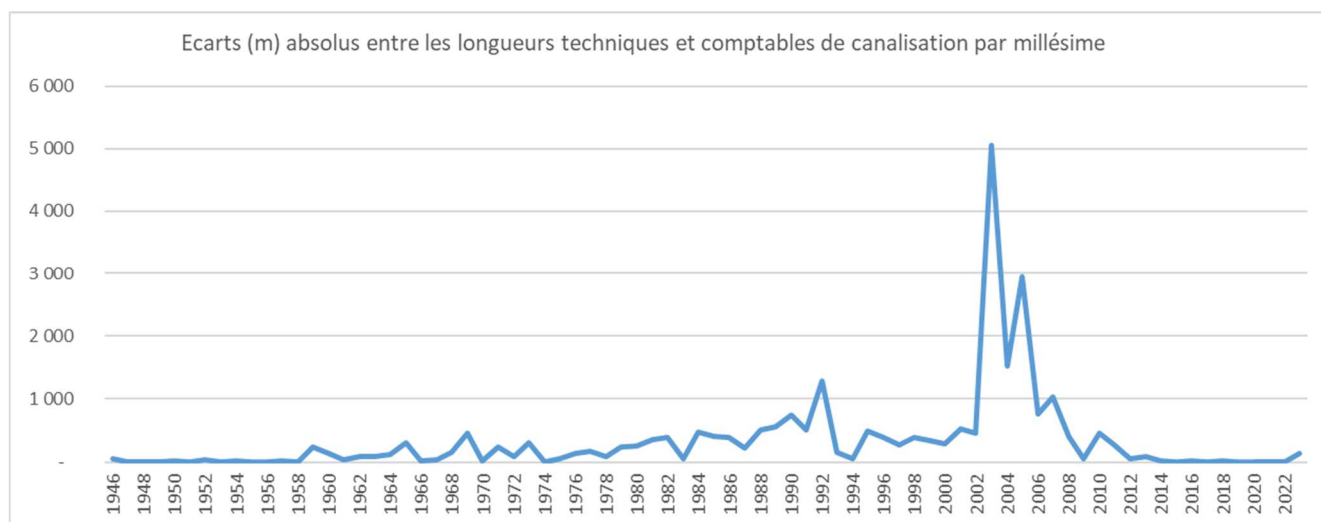
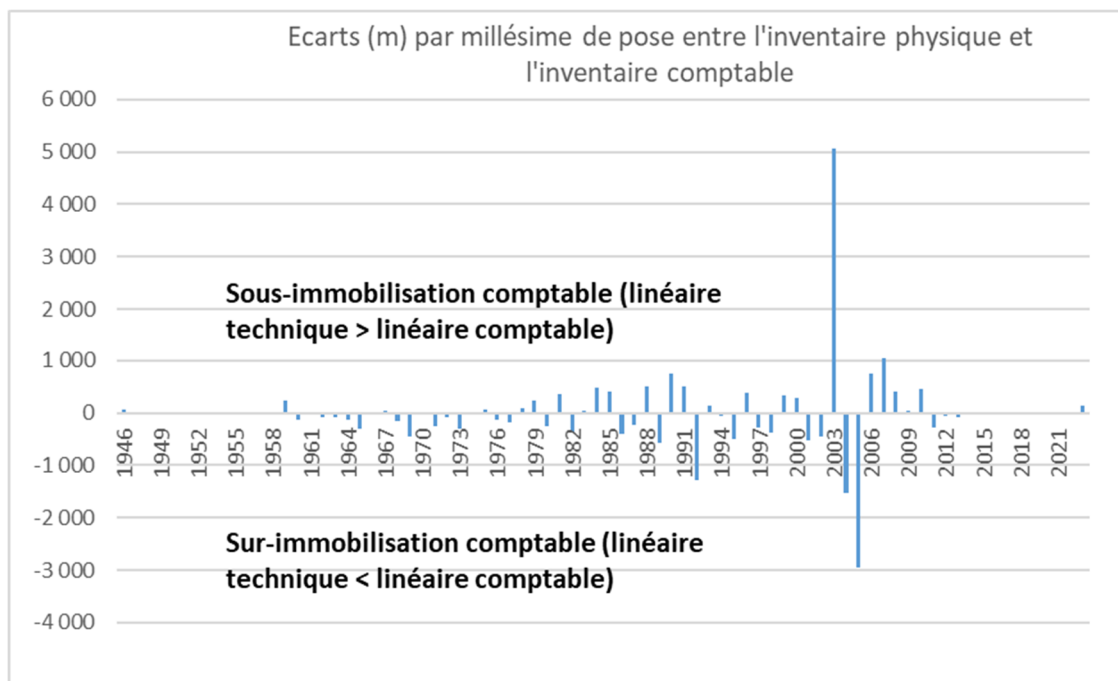
Evolution des écarts absolus des états d'inventaire des canalisations de distribution

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire technique (km) au 31/12 [1]	1 788,5	1 786,25	1 940,83	1 950	2 158,53	2 171,36
Linéaire comptable (km) au 31/12 [2]	1 785,2	1 793,31	1 934,52	1 944,09	2 158,32	2 171,11
Ecart absolu global (km) [3] = [1-2]	3,3	7,06	6,31	5,91	0,210	0,25
Taux de cohérence à l'échelle globale 100- [3]/[1]	99,81%	99,6%	99,7%	99,7%	99,99%	99,9 %
Cumul des écarts absolus par commune (km) [4]	37,7	33,6	36,1	35,5	29,76	29,87
Taux de cohérence 100-[4]/[1]	97,9%	98,1%	98,2%	98,2%	98,6%	98,7%

Source : GRDF – fichier inventaire technique /

valorisation patrimoine (inventaire comptable) exercice 2022

Les données comptables ne font, logiquement, pas état du linéaire posé avant la nationalisation de 1946. Dès lors, le linéaire posé préalablement à cette date est immobilisé, dans l'inventaire comptable, en 1946, date à laquelle les ouvrages ont été inventoriés dans le patrimoine du concessionnaire créé alors, et année pour laquelle on observe logiquement un cumul des longueurs de réseaux posés antérieurement.



Source : GRDF – fichier inventaire technique / valorisation patrimoine (inventaire comptable) exercice 2023

On déduit de l'analyse globale des écarts par millésime (graphiques précédents) :

- Que l'historique de constitution des canalisations ne fait pas apparaître clairement de périodes où les écarts relèvent davantage d'une sur-immobilisation que d'une sous-immobilisation ;
- Les millésimes de pose compris entre 2003 et 2010 affichent des taux d'in-comparabilité plus élevés que les autres années, pouvant atteindre 7% et 6% en 2007 et 2010 ;
- Les millésimes 1995 et 1996 semblent avoir été traités : alors qu'ils dépassaient les 10% d'in-comparabilité (respectivement 11% et 12%), ils sont retombés à 1 % soit un niveau très correct.
- Que les écarts annuels sont peu élevés sur les dernières années (2011-2020) et que le travail engagé sur ce plan par GRDF est payant. Exception faite de l'année 2023, pour laquelle les écarts sont légèrement plus élevés. Il est lié au décalage qu'il existe chez GRDF entre les 2 bases au 31 décembre liés au délai de traitement et d'enregistrement technique et comptable des affaires.
- Il apparaît que la période 2003-2009 est caractérisée par des écarts absolus cumulés d'inventaire très importants. **Ces millésimes pourraient ainsi constituer une priorité dans l'hypothèse de la mise en place d'un plan concerté avec le concessionnaire de remise en cohérence des deux bases technique et comptable.**

50% des divergences identifiées portent sur la période 2000-2010.

Au global, le niveau d'incohérence GMMD est ainsi très faible au périmètre du SYDESL. **Il est possible de remarquer la bonne cohérence d'inventaire sur le flux (sur les 5 derniers exercices), tandis que les écarts liés au stock sont encore importants sur certains millésimes.** D'une année à l'autre, il y a cependant un écart de flux sur la dernière année observée en lien avec un écart de

Il est proposé de mettre en place un plan de remise en cohérence des états d'inventaires technique et comptable, en concertation avec le concessionnaire. Ce plan pourrait alors se focaliser dans un premier temps sur les millésimes et les communes présentant des écarts les plus significatifs.

L'objectif serait alors d'amener le concessionnaire à préciser les moyens alloués à la remise en cohérence des inventaires technique et comptable. Il pourrait être fait alors un point chaque année sur cette thématique afin de suivre l'évolution de ces écarts et les méthodes appliquées pour la résorption de ceux-ci.

2. Cohérence des états d'inventaire : les ouvrages de raccordement

Dans le principe, s'agissant de considérer les ouvrages de raccordement, il conviendrait d'évoquer :

- (a) Les branchements individuels ;
- (b) Les branchements collectifs ;
- (c) Les ouvrages collectifs d'immeubles, c'est-à-dire les portions de canalisations situées aux abords des immeubles bâtis (dans les espaces à usage privatif, par opposition au domaine public), dans les immeubles eux-mêmes ou sur leurs façades, dévolus à apporter le gaz à des usagers partageant un même bâti ;
- (d) Les branchements particuliers dans les immeubles collectifs, donc à l'aval des précédents ouvrages.

Sur l'ensemble de ces ouvrages, il faudrait regarder les quantités techniques et financières, contenues dans l'un et l'autre des états d'inventaire afin de les comparer et les analyser.

Or, si le concessionnaire est en mesure de communiquer un inventaire technique et un inventaire comptable des branchements collectifs et conduites d'immeuble, la situation apparaît moins évidente s'agissant des conduites montantes. En effet, à l'inventaire comptable, les biens immobilisés sous la dénomination "conduites montantes" regroupent tous les ouvrages situés à l'aval des conduites d'immeubles (exceptés les branchements particuliers), alors que les états techniques permettent de dissocier les conduites montantes, des nourrices de compteurs, tiges cuisines...).

En revanche, l'absence d'inventaire technique des branchements individuels perdure et l'état comptable des branchements particuliers a été supprimé en 2004. Pour le confronter à l'inventaire comptable, le SYDESL a recours au fichier « nombre PCE sur branchements individuels » et l'état comptable des branchements particuliers a été supprimé en 2004. Ainsi, l'état actuel des bases d'inventaire des capacités de raccordement n'est donc pas conforme aux dispositions de l'article 2 du cahier des charges de concession, pour ce qui concerne les parties terminales des infrastructures de distribution.

Les états d'inventaire technique et comptable des ouvrages de raccordement des immeubles collectifs peuvent en revanche être comparés, leur cohérence estimée et l'évolution de cette dernière appréhendée par rapport à l'exercice antérieur.

Il ressort de cette analyse les écarts suivants :

Les ouvrages de raccordement des immeubles collectifs (au 31/12/2023)

Nature des ouvrages	Quantité technique		Quantité comptable	Global SYDESL		Cumul des communes	
				<i>Ecart</i>	<i>Taux de cohérence</i>	<i>Quantité cumulée des écarts (val absolue)</i>	<i>Taux de cohérence</i>
				<i>absolu</i>			
Nombre de Branchements individuels	Non inventorié 49 369*		45 570	3 799	92,3%	54 665	0%
Nombre de Branchements collectifs	3 623		3 627	4	99,99%	6 120	0%
Nombre de Conduites d'immeubles	2 468		2 511	43	98,3%	23	99%

* selon fichier « nb PCE sur branchements individuels »

Source : GRDF – données contrôles : inventaires techniques et comptables 2023

Plusieurs ouvrages ne sont pas identifiés individuellement dans l'inventaire comptable, et ne peuvent donc pas faire l'objet d'un rapprochement avec l'inventaire technique :

- Les conduites montantes,
- Les tiges de cuisine
- Les conduites de coursives
- Les nourrices de compteur

Globalement il convient de souligner :

- Qu'il y a une bonne cohérence des états comparés au niveau global et communal pour les branchements collectifs et les conduites d'immeuble ; mais que cette cohérence est nettement moins bonne s'agissant des conduites montantes en raison de son imprécision. Il s'agit là des 3 seules catégories pour lesquelles l'analyse a pu être réalisée.
- Qu'à la maille communale, les taux de cohérence constatés sur les branchements collectifs sont assez proches de ceux identifiables sur les conduites d'immeubles et plus élevés que ceux observés sur les conduites montantes ;
- Sur 2 communes, l'inventaire comptable recense des branchements collectifs d'immeuble alors que l'inventaire technique n'identifie aucun bien de cette catégorie,
- 138 communes (soit 75% des communes) présentent une cohérence parfaite des quantités de branchements collectifs,
- Les 154 communes équipées de branchements d'immeuble collectif font état (à 40%) d'une parfaite cohérence entre inventaires physique et comptable.

S'agissant des ouvrages des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble, les états remis par GRDF doivent donc être considérés avec prudence, même **s'il est constaté une amélioration dans la cohérence des inventaires par rapport à 2021** et aux années précédentes.

De plus, il convient d'attirer l'attention sur la phase de fiabilisation de l'inventaire in situ qui est en cours de réalisation depuis 2010 par le concessionnaire (les deux premières phases de recensement n'ont pas été

concluantes et doivent être complétées). Une fois ce recensement effectué, il sera alors réalisé un rapprochement des deux bases technique et comptable.

3. Analyse sur les autres biens concédés (installations techniques)

Les autres biens concédés immobilisés comme installation technique représentent, en valeur, 3 086 000 € soit 2% de la valeur d'acquisition des ouvrages en exploitation.

Ainsi la liste des autres biens concédés s'établit fin 2023, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>Désignation</i>	<i>Inventaire comptable</i>	<i>Inventaire Technique</i>	<i>Ecart absolu</i>	<i>Taux de cohérence</i>	<i>Quantité cumulée des écarts</i>
Nombre de Postes de détente, comptage	119	92	27	77%	63
<i>dont MPC/MPB</i>	<i>n.d</i>	63			
<i>dont MPB/BP</i>	<i>n.d</i>	23			
<i>dont autres</i>	<i>n.d</i>	6			
Nombre de matériels de protection cathodique active	61	43	18	70%	78
<i>dont nombre de postes de drainage</i>	-	1			
<i>Dont nombre de postes de soutirage</i>	-	21			
<i>dont nombre d'anodes</i>	<i>n.d</i>	19			
Nombre d'équipement de télé-exploitation	86	-	-	-	-
Nombre de dispositif de protection de branchement	474	n.d			

Ainsi, les différents ouvrages inventoriés appellent encore les remarques et les précisions suivantes :

Les ouvrages de détente

L'inventaire comptable n'effectue aucune présentation différenciée selon les gammes de pressions à l'amont et à l'aval qui justifient leur mise en œuvre ; différenciation que l'on trouve en revanche et très logiquement dans l'inventaire technique. Rappelons que ce dernier recense essentiellement des postes MPC/MPB (65 unités) et MPB/BP (25 unités).

Des analyses menées à l'échelon global, il ressort une différence entre les données comptables et techniques de 27 unités. En conséquence, le taux de cohérence global est de 77%.

Cependant l'analyse des écarts à l'échelle communale, amène à observer un écart de 63 unités entre les deux bases. Cet écart conduit à obtenir un taux de cohérence de seulement 50%.

La convergence parfaite des inventaires se retrouve sur 17 communes sur 52 concernées.

Parmi les communes présentant des anomalies (non-correspondance des communes où figurent des ouvrages de détente dans les états d'inventaire), **il convient de noter le cas de la commune de Mâcon pour laquelle un écart absolu de 22 ouvrages a été identifié (identique à 2019, 2020 et 2022).**

Les ouvrages de la protection cathodique active

Rappelons là encore que la comparaison des états d'inventaire ne peut être menée de façon brute. En effet, l'inventaire technique recèle des anodes, ouvrages non inventoriés dans les bases comptables en raison du principe même de leur mise en œuvre, qui conduit à constater leur disparition au fil du temps.

Ainsi, il convient d'observer que la non-convergence des deux bases de données du concessionnaire est caractérisée par un écart communal total de 43 ouvrages.

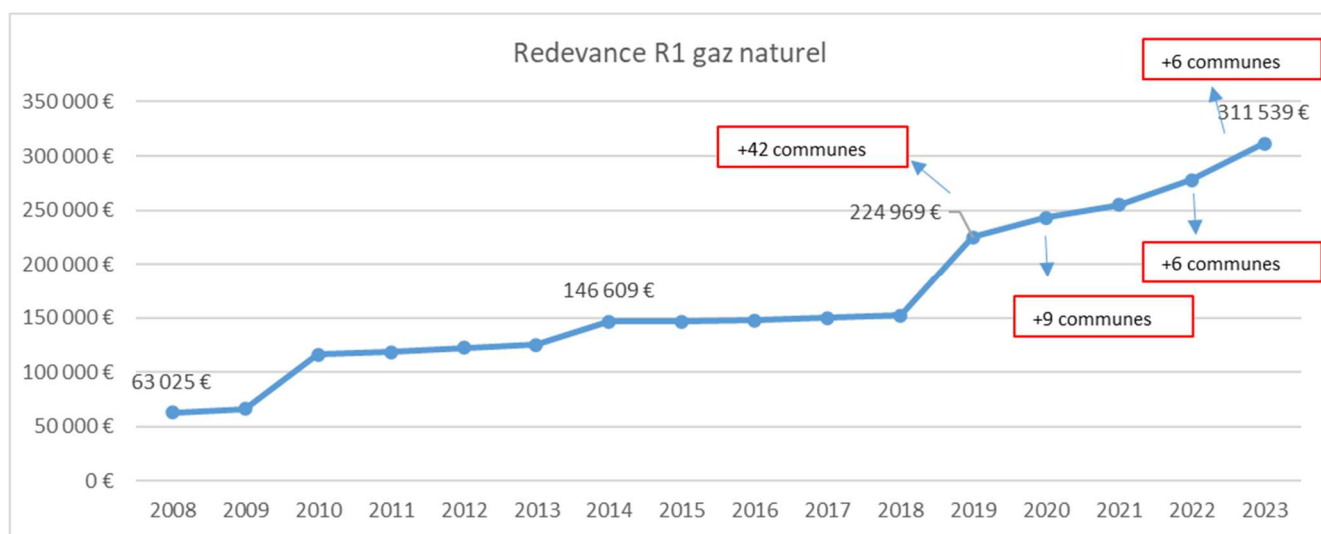
Les équipements de télé-exploitation

Les équipements de télé-exploitation sont d'une manière générale des matériels mis en œuvre pour permettre l'exploitation déportée (à distance) des ouvrages actifs (manœuvrables) situés sur le réseau⁴.

Rappelons que les ouvrages de protection cathodique active (hors anode) sont tous équipés d'un équipement de télétransmission. S'agissant des postes de détente ils sont à 74% équipés en ouvrage de télé-exploitation (69 postes sur 93).

⁴ Dans le cas présent, les indications apportées par les exploitants conduisent à conclure qu'il s'agit d'équipements de télétransmission (servant à transmettre des indications sur l'état de fonctionnement des appareils) et non de matériels utilisés pour les commander (modifier leur état de fonctionnement).

4. La redevance de concession



La redevance de concession R1, dite redevance de fonctionnement, est versée par GRDF au SYDESL pour lui permettre notamment de mener son rôle de contrôle et d'engager des actions de suivi. Elle est calculée en fonction de la population du territoire concerné, de la longueur de réseau et du nombre de communes regroupées et contiguës. L'intégration de nouvelles communes permet bien évidemment d'accroître cette redevance et de renforcer le caractère contigu des communes concernées.

Concession propane : ANTARGAZ Energies

1- INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION EN GAZ PROPANE

Les réseaux de distribution publique du gaz propane sont localisés sur une seule commune : CRONAT

Ils sont alimentés à partir d'un site de stockage au sein duquel une citerne d'une contenance maximale de 12,5 tonnes est installée (inchangé depuis le début de la desserte).

Au terme de l'exercice 2021, l'infrastructure de distribution compte 1 658 mètres de réseaux localisés et 263,45 mètres de branchement.

Notons qu'en 2018, le SYDESL a constaté une diminution du réseau de 30 mètres, bien qu'aucun réseau n'ait été posé sur le périmètre concédé.

Le SYDESL a interrogé le concessionnaire Antargaz Energies qui a apporté l'explication suivante :

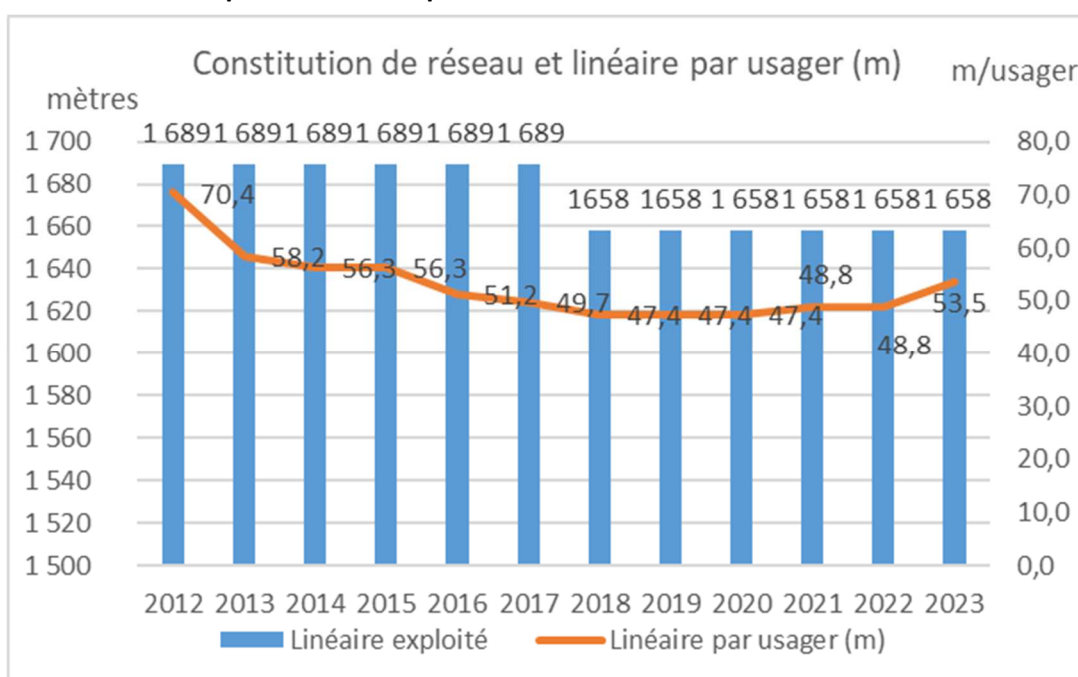
« dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, Antargaz Energies a amélioré la précision de ses cartographies localisées en unité urbaine. Cette évolution est conforme à l'objectif d'effectuer une détection sur 100% des réseaux localisés en unité urbaine qui ne sont pas encore en classe A. De ce fait, aujourd'hui, nous avons une précision plus fine pour les mètres de nos réseaux. Cela ne veut pas dire que la longueur du réseau a été réduite mais qu'elle était un peu moins précise les années précédentes. »

En 2023, nous constatons 5 mises en service contre 8 mises hors service.

L'ensemble des réseaux sont constitués de polyéthylène et exploités en moyenne pression B. Cette configuration est cohérente avec les techniques actuelles de pose et suffisante à l'exploitation des infrastructures distribuant du propane en réseaux.

La capacité globale de raccordement reste inchangée depuis 2014 et se compose de 52 branchements individuels.

Il est à noter qu'aucune analyse de la cohérence des états d'inventaire n'est possible en l'absence d'inventaires comptable et technique différenciés.



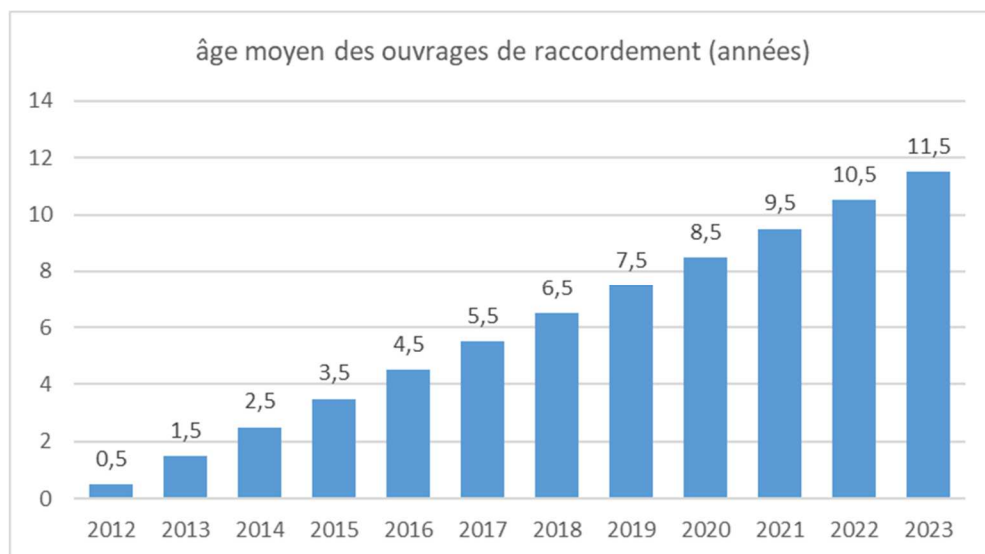
Source : AntarGaz-Energies

Par niveau de pression

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Basse Pression (m)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MPB (m)	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658	1 658	1 658	1 658	1 658
MPC (m)										
TOTAL (m)	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658	1 658	1 658	1 658	1 658
Longueur de réseau par usager (m)	56,3	56,3	51,2	49,7	47,4	47,4	47,4	48,8	48,8	53,5

Par matériaux en mètres

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Polyéthylène	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658	1 658	1 658	1 658	1 658
Acier										
Fontes ductiles										
TOTAL	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658	1 658	1 658	1 658	1 658



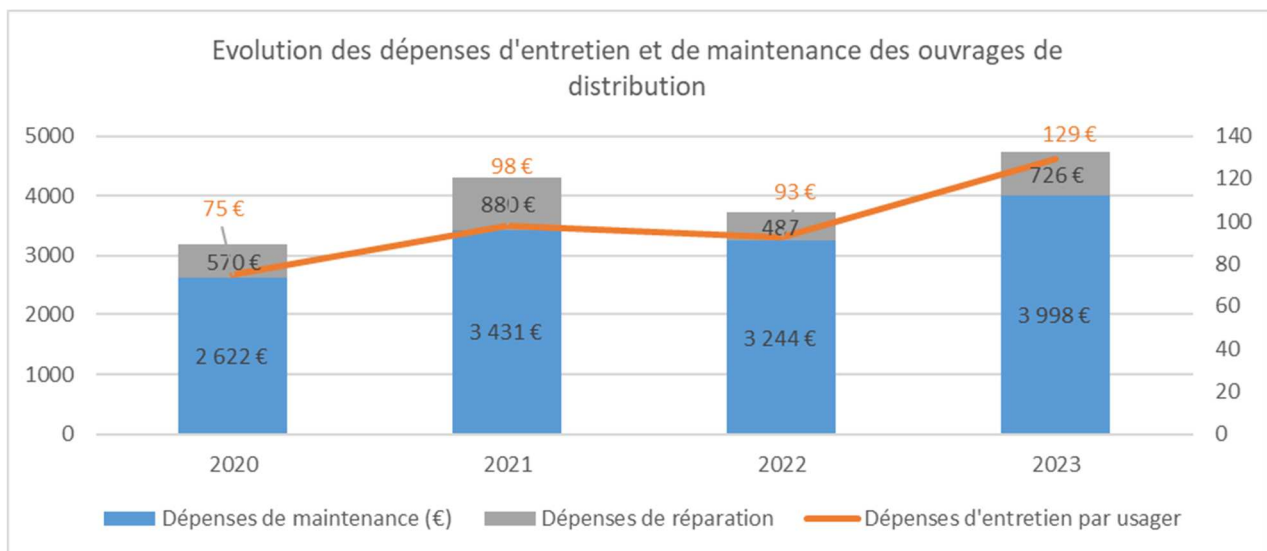
Canalisations de distribution

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Réseau posé dans le cadre d'extension (m)	1 689	0	0	0	0	0	-30	0	0	0
Investissement (k€)	120,8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût unitaire (€)	71,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part sur le linéaire global (%)	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

	2022	2023
Réseau posé dans le cadre d'extension (m)	0	0
Investissement (k€)	0	0
Coût unitaire (€)	-	-
Part sur le linéaire global (%)	0%	0%

Les branchements sur réseaux (individuels)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Branchements posés (individuels et collectifs) (nombre)	45	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Investissement (K€)	33,301	0	2,46	0	0	0	0	0	0	4,55	0	0
Coût unitaire (€)	740		2 457							4 551	0	0
Part sur le décompte global	98%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0%	0%



Source : AntargazEnergies – CRAC 2023 (compte exploitation)

S'agissant des dépenses d'entretien maintenance, notons qu'Antargaz-Energies communique un montant de dépenses d'entretien-maintenance qui stagne.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre total de bons d'incidents ouverts	0	0	n.c	1	0	0	0	0	1	1	1

Nombre d'incidents sur les ouvrages conçus	0	0	n.c	1	0	0	0	0	0	0	0
---	---	---	-----	---	---	---	---	---	---	---	---

L'infrastructure a été l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000 et les dispositions particulières liées à l'exploitation des équipements sous pression⁵.

Le concessionnaire précise que « lors de la visite de surveillance annuelle, le technicien procède à un contrôle sur l'ensemble du réseau et point de comptage. »

Aucune fuite n'a été détectée.

Un incident à signaler en 2023 sans gravité ni suite à donner.

➔ 100% du linéaire posé en 2012 lors des travaux de 1er établissement, mais aucun développement depuis.

⁵ Décret n°99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression, Arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression et articles L. 512-11, R. 512-55 à R. 512-66 et R 511-9 du code de l'environnement

2- LES USAGERS EN GAZ PROPANE

Fin 2022, 34 usagers consommateurs de gaz propane étaient implantés sur le périmètre du SYDESL, soit le même nombre qu'en 2021.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre total d'usagers desservis au 31/12/_	30	30	33	34	35	35	35	34	34	31
Nombre de points de comptages	55	55	55	55	51	51	51	52	52	52
Dont nombre de raccordements inopérants (inactifs ou improductifs)	25	25	22	21	16	16	16	18	18	21
Quantité d'énergie acheminée (MWh)	360,01	415,69	576,80	633,57	462,6	433,44	316,5	402,8	526,9	336,7
Recette totale de l'acheminement (h.t) (k€)	30,622	145,505	33,726	34,869	24,464	26,982	16,74	21,37	34,99	23,86
Consommation unitaire moyenne (MWh/an)	12,00	13,86	17,48	18,63	13,22	12,4	9,04	11,84	15,5	11,82
Prix moyen de vente du gaz (c€/kwh)	8,51	35,0	5,8	5,5	5,28	6,22	5,28	5,3	6,64	6,5

Les quantités de gaz propane distribuées pour couvrir les besoins de ces usagers se sont établies à 447 MWh au 31 décembre 2023, corrigé des provisions et reprises de provisions sur consommation. Ce niveau correspond à **une hausse de 62%** par rapport à 2022. Elles retrouvent leur niveau de 2017 et 2021, après la forte baisse de 2020 liée à des températures douces.

Il serait nécessaire que le concessionnaire fournisse ces consommations corrigées des variations saisonnières.

Consécutivement **les recettes de vente (distribution et fourniture) s'élèvent à 24 k€, en baisse de 31% par rapport à 2022**. La hausse des consommations mais également celle des prix de l'énergie viennent expliquer cette variation.

Le concessionnaire a été interrogé sur l'ampleur des évolutions depuis 2021.

Antargaz apporte l'explication suivante : « Dans le volume facturé, nous prenons en compte la consommation, les provisions et les reprises de provision, comme nous le présentons dans le tableau ci-dessous :

	2023	2022
Consommation de gaz	446571	275946
Provision	186663	266549
Reprise de provision	-266549	-15607
Total	366685	526888

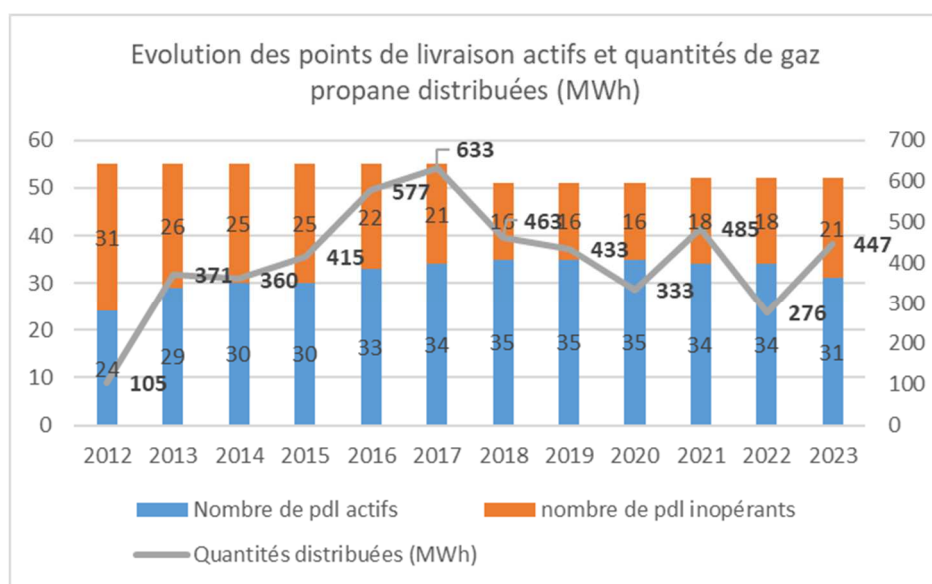
Notre service comptabilité a rencontré un problème dans le modèle de calcul des provisions de l'ensemble des DSP conduisant à sous-évaluer les provisions au 31/12/2021. Ce rattrapage a été effectué en 2022.

Dès lors, les provisions au 31/12/2021 (provision extournée au 1^{er} janvier 2022) et au 31 décembre 2022 ne sont pas comparables et génèrent des distorsions au niveau des comptes d'exploitation.

Nous retrouvons ces écarts au sein de votre concession (en 2022, un « gros » écart entre la provision et la reprise de provision).

.»

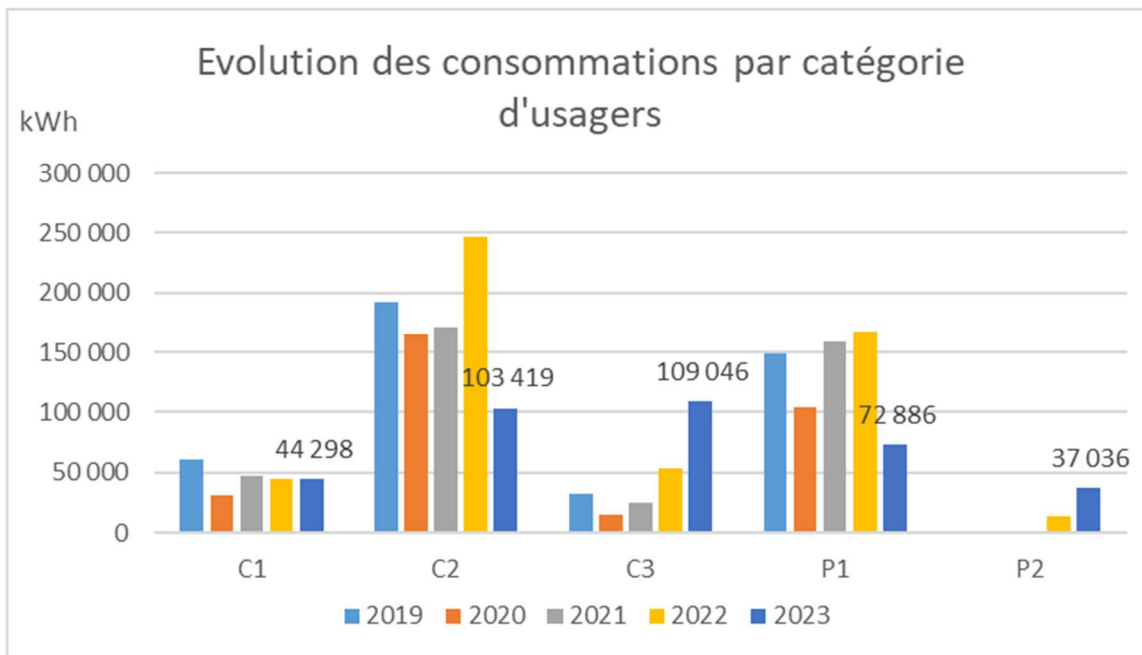
En 2023, le niveau de consommation retrouve celui constaté en 2021.



L'ensemble des catégories d'utilisateurs est concerné par une hausse des consommations et en particulier la catégorie P1.

Le concessionnaire fait également état de 3 usagers « isolés » (hors réseau) disposant d'une cuve avec une consommation de 31 445 kwh (Deux clients C1 et un client C2).

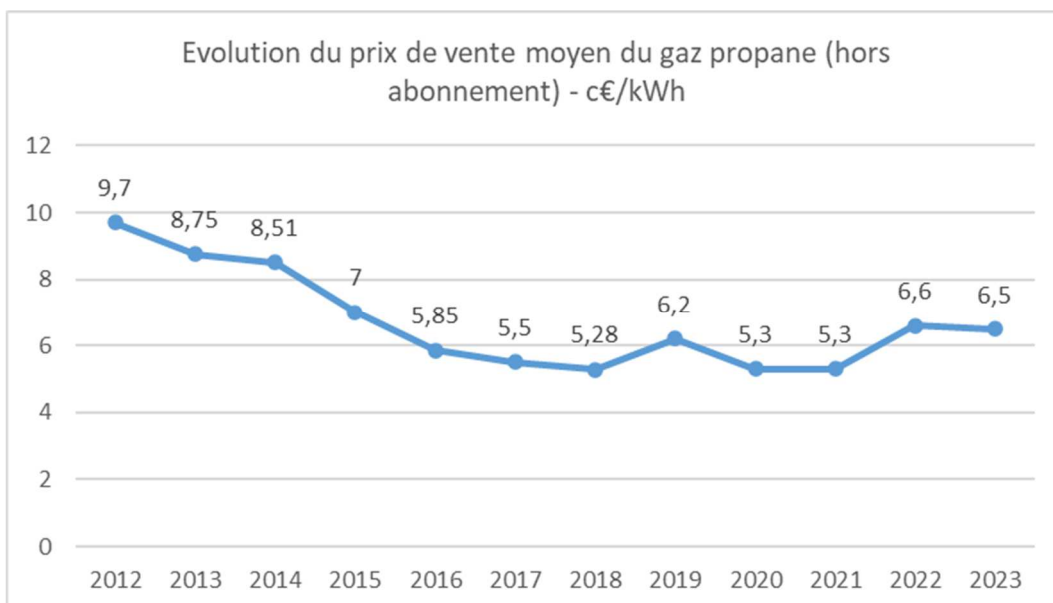
1 dossier pour impayé a été traité en 2023.



Source : AntargazEnergies- Données contrôle ex 2021

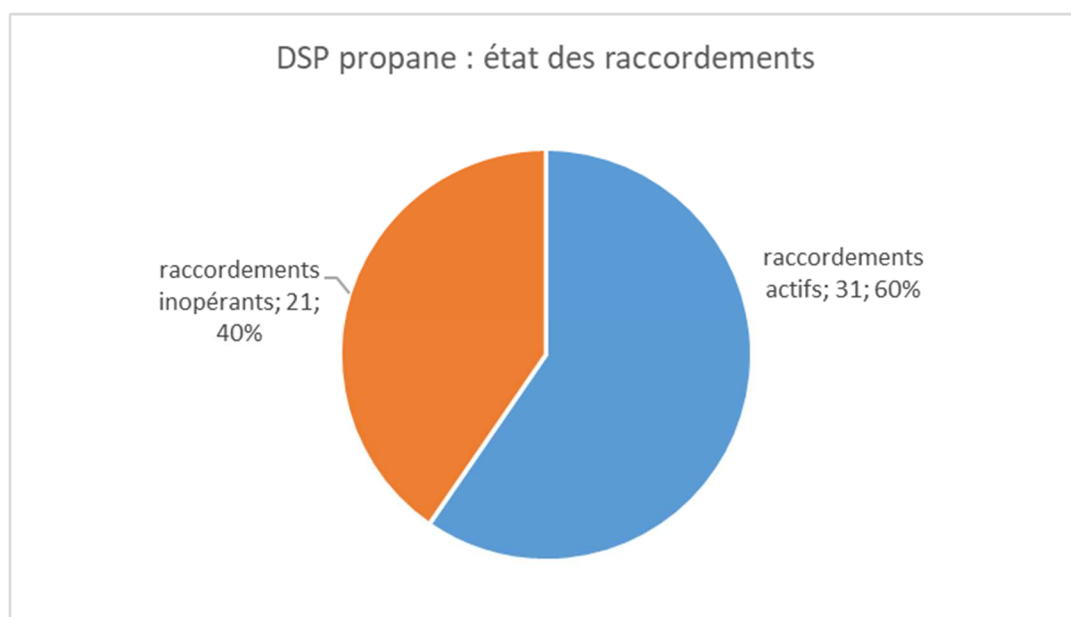
Les tranches C1 à C3 correspondent aux clients domestiques (C1 : jusqu'à 5 999 kWh - C2 de 6 000 à 29 999 kWh - C3 : plus de 30 000 kWh)

Les tranches P1 (jusqu'à 69 999 kWh) et P2 correspond aux professionnels et bâtiments publics.



Source : Données contrôle Antargaz

Nous constatons une hausse du prix de vente moyen liée aux fortes augmentations des prix sur le marché de l'énergie en 2022.



Le fait de disposer de 21 raccordements inopérants (inactifs + improductifs), soit 40%, interroge sur plusieurs questions :

- Pourquoi le nombre de raccordements inopérants ne diminue pas ?
- **Quelle est la cause des investissements infructueux ?**
- **Quel équilibre financier pour la concession ?**

Lors de réunions au premier semestre 2022 avec la mairie et Antargaz, il a été demandé des perspectives financières et une communication d'Antargaz pour améliorer le taux d'utilisation. Nous attendons toujours du concessionnaire des résultats et un retour sur les actions qui ont été engagées.

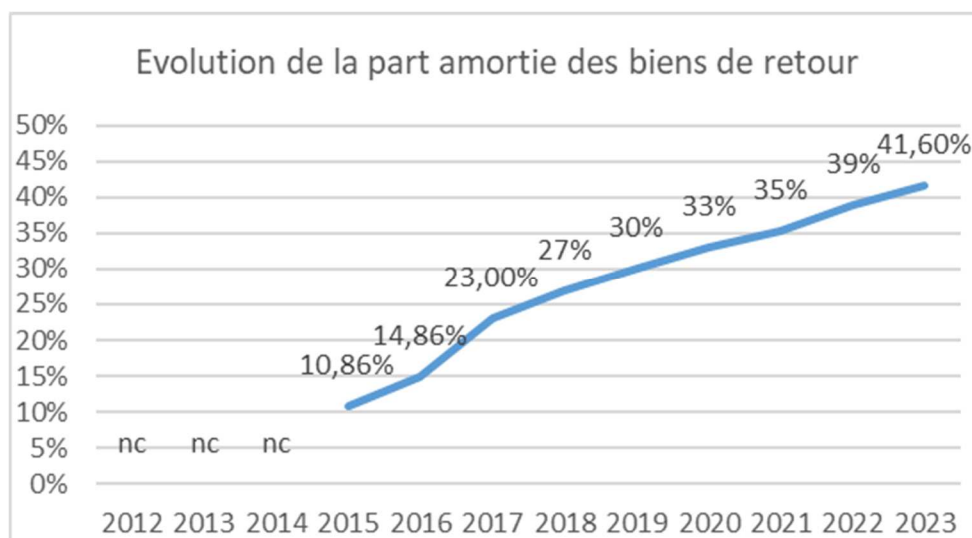
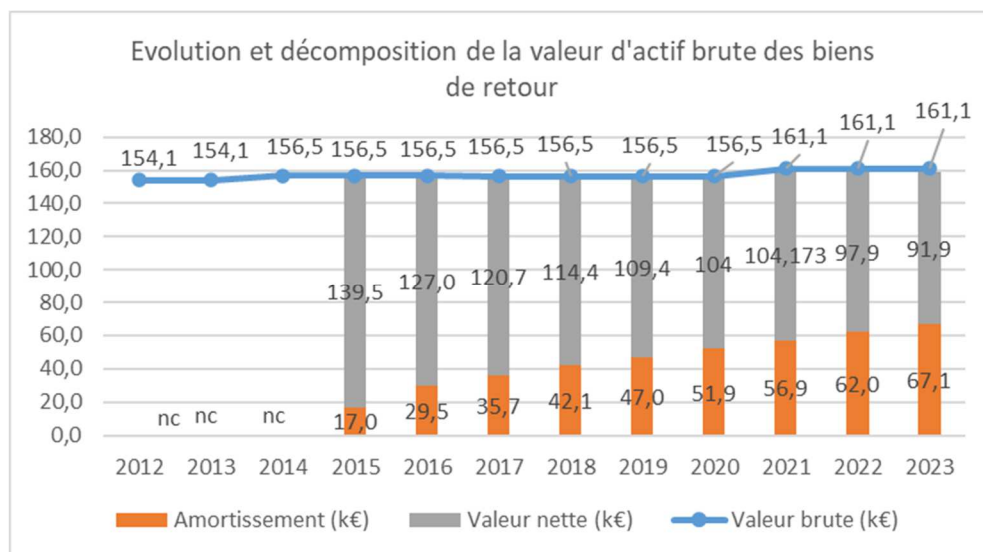
Une grande vigilance à avoir sur la responsabilité du SYDESL en fin de concession auprès des usagers.

3- LE PATRIMOINE COMPTABLE EN GAZ PROPANE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Valeur brute des ouvrages (k€)			189,932	189,932	189,932	189,932	189,932	194,483	194,483	194,483
Dont valeur brute des biens de retour (k€)	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53	161,081	161,081	161,081
Amortissement (k€) des biens de retour	n.c	17,005	23,266	35,7	42,083	47,01	51,9	56,908	61,986	67,061
Valeur nette (k€) des biens de retour	n.c	139,5	127	120,7	114,4	109,43	104	104,173	97,875	91,869
Investissement du concessionnaire (k€)	156,5	156,5	156,5	156,5	156,5	156,5	156,5	161,08	161,08	161,08
dont participation de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remises gratuites par la collectivité et les tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part amortie des ouvrages de retour	-	11%	14,8%	23%	27%	30%	33,2%	35,3%	38,5%	41,6%

Estimation de la valeur d'actif brut / usager (k€/us)	5,2	5,2	4,7	4,6	4,5	4,5	4,5	4,7	4,7	4,8
---	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Source : Antargaz Energies- fichiers comptabilité 2023



Source : Antargaz Energies

Un point positif à noter est la fourniture d'un inventaire détaillé ouvrage par ouvrage.

L'ensemble du patrimoine des biens de retour concédé au concessionnaire est immobilisé pour une valeur brute totale de 161 K€, stable depuis l'exercice 2014. Nous constatons une légère hausse en 2021 par suite de l'installation d'un nouveau branchement.

L'exploitant déclare avoir financé lui-même la totalité de ces investissements. Ce patrimoine des biens de retour est amorti à 41 % (67 k€).

Les canalisations de distributions représentent 75 % de cette valeur brute (120,8 k€) et les 25% restants sont associés à des branchements individuels sur réseaux.

Il est à noter que la citerne et les équipements associés qui constituent des biens de reprise sont valorisés à hauteur de 33,4 k€.

Le compte « Droits du Concédant »

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Valeur d'actif brute des remises gratuites		0	0	0	0	0	0
Amortissement des remises gratuites	-	0	0	0	0	0	0
Valeur d'actif brute des biens financés par le concessionnaire	-	156,53	156,53	156,53	161,8	161,8	161,8
Amortissement des biens financés par le concessionnaire	+	42	47	52	57	62	67
Provisions pour renouvellement utilisées	+	0	0	0	0	0	0
TOTAL		-114,45	-109,13	-104,53	-104,8	-99,8	-91,7

Le compte d'exploitation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total recettes d'exploitation (€ HT)	30 622	nc	37 886	39 701	31 073	31 961	21 759	28 223	38 553	29 179
Total charges d'exploitation (€ HT)	80 544	nc	46 125	51 493	43 872	37 907	32 945	43 423	51 377	43 465
Résultat d'exploitation (€ HT)	-49 922	nc	- 8 239	- 11 792	- 12 799	- 5 946	- 11 186	- 15 200	- 12 824	-14 285

Le SYDESL s'interroge sur la représentativité du compte d'exploitation qui affiche un exercice déficitaire.

En 2023, le déficit d'exploitation s'est détérioré en raison d'une baisse des recettes (- 9,3k€) ; non compensée en partie par une baisse des charges (-7,9 k€) et d'acheminement

Le résultat d'exploitation reste donc à un niveau préoccupant malgré les actions de promotion du gaz propane engagée sur la commune en 2022 (sondage de demande de raccordement + flyer de communication).

CONCLUSION – RESUME ET POINTS DE VIGILANCE

1- GAZ NATUREL (GRDF)

À la suite de la mission d’audit menée par le SYDESL pour l’exercice 2023, l’analyse des données fournies par le concessionnaire GRDF révèle des améliorations apportées mais également des axes de progrès qui conduisent le SYDESL à maintenir sa vigilance sur certains points d’importance.

Les informations mises à disposition :

Il convient de souligner que le suivi des indicateurs de la concession **a pu reposer sur une base d’information globalement significative** pour l’exercice 2023, même si elle demeure d’un niveau en deçà de ce que le SYDESL pourrait attendre.

Plus précisément il convient de rappeler des **carences d’inventaire** qui perdurent :

- Du point de vue technique pour les branchements individuels ainsi que pour l’exhaustivité des robinets de réseau (vision restreinte aux robinets dits “utiles” à l’exploitation) ;
- Au niveau comptable pour les branchements particuliers en immeubles collectifs.

Il convient toutefois de souligner l’effort du concessionnaire dans l’apport de nouvelles données telles que le détail sur le déploiement du compteur Gazpar ou un détail d’inventaire apporté sur les robinets dits « de classe 4 » ou « non utiles » remis depuis 2020.

Pour la première fois en 2020, GRDF a précisé les montant de dépenses pour maintenance en distinguant les interventions curatives et les préventives. Il s’agissait là d’une demande répétée depuis plusieurs années par le SYDESL.

GRDF continue de remettre les données **sans prise en compte des regroupements officiels de commune**, en utilisant toujours les anciens codes INSEE devenus erronés.

Cette présentation contraint l’autorité concédante à un retraitement systématique des données pour les croiser notamment avec des éléments de surface ou de population. En 2020, les communes de Fragnes et La Loyère sont concernées car elles ont fusionné en 2016 pour créer la commune de Fragnes-La Loyère. De nouvelles communes sont susceptibles d’être concernées dans les années à venir.

La remise de données de contrôle s’est faite début juin 2023 dans les délais annoncés par le concessionnaire.

L’analyse des principaux indicateurs :

L’analyse des données produites sur l’exercice 2023 amène à émettre les conclusions et les recommandations suivantes :

Des infrastructures communales exploitées par GRDF relativement jeunes (26,5 ans en moyenne) mais avec des disparités marquées entre les communes (notamment vis-à-vis des dessertes plus anciennes de plus de 80 ans). Le montant d’investissement affiché par GRDF en 2023 est toutefois en augmentation et concernent en majorité des opérations de modernisation du réseau;

- Le nombre de fuites détectées pour 100 km de réseau surveillé a augmenté depuis 2022, et ne retrouve pas le niveau des années précédentes ;
- Concernant la surveillance maintenance des ouvrages, le SYDESL doit veiller au maintien de la communication par GRDF du respect des dispositions règlementaires associées. Si ces données

sont parfois communiquées au SYDESL, elles doivent être systématisées dans le nouveau cahier des charges.

- Une stagnation du nombre d'incidents affectant les biens concédés mais se maintient à un niveau significatif ;
- Le concessionnaire ne mentionne pas les typologies de fuites tels que classifiées par la réglementation d'août 2022 ;
- Les ouvrages de raccordements, et plus spécifiquement leurs parties actives, sont les plus touchées lors des incidents. De plus les causes à l'origine de ces incidents (altération/défaillance) suggèrent un besoin de remplacement plus soutenu de ces équipements. Une analyse plus approfondie pourrait alors être engagée concernant ces ouvrages, à la fois sur les incidents survenus mais également sur la politique en matière de renouvellement ;
- Une capacité de raccordement inopérante exploitée par GRDF à hauteur de 20% conduisant à s'interroger sur les actions et les résultats de la politique commerciale de GRDF. Le contexte économique et énergétique n'étant pas favorable au déploiement du gaz, cette situation serait délicate à inverser.
- Un manque de lisibilité concernant les informations relatives aux prestations récurrentes (notamment les locations de compteurs et de bloc de détente) ;
- L'impossibilité persistante de mesurer et d'analyser la constitution des coûts des branchements posés dans le cadre des affaires globales, alors que l'ampleur des coûts unitaires observés nécessiterait une analyse plus approfondie ;
- Un volume de réclamations adressées à GRDF en baisse, et se stabilise à un niveau acceptable. Il convient toutefois de souligner les défaillances dans les délais de réponse notamment pour celles émises par les fournisseurs ;
- Des écarts d'inventaire entre les états technique et comptable des canalisations de distribution en amélioration au global. Une amélioration est notamment constatée pour les années 90, mais un écart anormal se maintient dans les années 2000 à 2010.
- Une amélioration des états techniques transmis au SYDESL s'agissant des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble (présentation sous un format « chaîné »). Cependant il convient d'observer une sur-représentativité de l'inventaire comptable tenu à jour par GRDF par rapport au dénombrement de conduites d'immeubles.

2 – GAZ PROPANE (ANTARGAZ Energies)

- En dehors de raccordements ponctuels sur le réseau existant, la concession de Cronat n'a fait l'objet d'aucun développement depuis la mise en gaz en 2012. Et ce malgré une campagne de promotion lancée en septembre 2022.

- Le concessionnaire remet un compte d'exploitation conforme à la réglementation. Toutefois, **ce compte d'exploitation est déficitaire sur 2023 et ce depuis le lancement de la concession.**

Le constat est d'autant plus préoccupant que ce déficit se creuse et que les consommations chutent fortement.

Il est nécessaire de mener des investigations complémentaires pour qualifier la représentativité des comptes d'exploitation et notamment vis-à-vis des charges d'exploitations estimées par clefs de répartition.

- **Une interrogation forte sur la pérennité du service de distribution sur Cronat compte tenu du volume de raccordements inopérants (40%), des déséquilibres financiers présentés et quelques rares actions du concessionnaire pour valoriser les infrastructures existantes.**

Des éléments de réponse et de perspectives financières ont été demandés à Antargaz sans réponse précises.

Une grande vigilance à avoir sur la responsabilité du SYDESL en fin de concession auprès des usagers de ces équipements dont la reprise par un concessionnaire ne semble pas envisageable.

ANNEXE 1 : liste des 161 communes du contrat de concession « historique » du SYDESL au 01/01/23

ALLEREY-SUR SAONE	CORTAMBERT	LESSARD-EN-BRESSE
ALLEROT	COUCHES	LESSARD-LE-NATIONAL
AUXY	CRÊCHES-SUR-SAONE	LEYNES
AZE	CUISERY	LOISY
BANTANGES	CURGY	LOUHANS-CHATEAURENAUD (2022)
BAUDEMONT	DAMEREY	LUGNY
BEAUMONT-SUR-GROSNE	DAMPIERRE-EN-BRESSE	MACON
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	DAVAYE	MARCIGNY
BERZE-LA-VILLE	DEMIGNY	MASSILLY
BEY	DENNEVY	MELLECEY
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	DEVROUZE	MERCUREY
BOYER	DIGOIN	MERVANS (2023)
BRAGNY-SUR-SAONE	DRACY-LE-FORT	MESVRES
BRANGES	DRACY-SAINT-LOUP	MONTBELLET
BRAY	EPINAC	MONTPONT-EN-BRESSE
BRION	ETANG-SUR-ARROUX	MONTRET
BROYE	FLEURVILLE	MOROGES
BRUAILLES	FONTAINES	OSLON
BURGY	FARGES-LES-CHALON (2023)	OUROUX-SUR-SAONE
BUSSIÈRES	FRAGNES – LA LOYERE	PALINGES
BUXY	FUISSE	PALLEAU
CHAGNY (2023)	GERGY	PARIS L HOPTIAL
CHAMPAGNAT	GIGNY-SUR-SAÛNE	PIERRE-DE-BRESSE
CHAMPFORGEUIL	GIVRY	PLOTTES
CHANES	GRANGES	PRETY
CHANGY	HURIGNY (2022)	PRISSE (2022)
CHARBONNIERES	ISSY-L'EVÊQUES	RANCY
CHARDONNAY	JAMBLES	RATENELLE
CHARNAY-LES-MACON	JOUDES	REMIGNY
CHARRECEY	LA CHAUX	ROMANECHÉ-THORINS (2022)
CHASSY	LA CLAYETTE	ROMENAY (2023)
CHÂTEAUNEUF	LA GENETE	ROSEY
CHATENOY-EN-BRESSE	LA ROCHE-VINEUSE	RULLY
CHATENOY-LE-ROYAL	L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	SAINT-AMBREUIL
CHAUDENAY	LACROST	SAINT-AMOUR-BELLEVUE
CHEILLY-LES-MARANGES	LAIVES	SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE
CIEL	LAIZE	SAINT-CYR
CLESSE	LAIZY	SAINT-DESERT
CLUNY	LANS	SAINT-DIDIER-EN-BRESSE
CONDAL	LE MIROIR	SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE
CORMATIN	LES BORDES	

SAINT-FORGEOT	SAINT-YAN	TRONCHY
SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL	SAMPIGNY-LES-MARANGES	UCHIZY
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS (2022)	SAVIGNY-SUR-SEILLE	VARENNES-LE-GRAND
SAINT-GERMAIN-LES-BUXY	SENNECEY-LE-GRAND	VARENNES-LES-MACON
SAINT-JEAN-DE-VAUX	SENOZAN	VARENNES-SAINT-SAUVEUR
SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE	SERRIGNY-EN-BRESSE	VARENNES-SOUS-DUN
SAINT-LOUP-DE-VARENNES	SEVREY	VENDENESSE-LES-CHAROLLES
SAINT-MARCEL	SIMARD	VERDUN-SUR-LE-DOUBS
SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE	SOLUTRE-POUILLY	VERGISSON
SAINT-MARTIN –EN-BRESSE	SORNAY	VERJUX
SAINT-MARTIN-SOUS-MONTAIGU	TAIZE	VERS
SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE	THUREY	VINZELLES
SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	TOULON-SUR-ARROUX	VIREY-LE-GRAND
SAINT-VERAND	TOURNUS	VITRY-EN-CHAROLLAIS

(2022) : 5 communes intégrées à la concession au 01/01/2022 au contrat « historique »

(2023) : 4 communes intégrées à la concession au 01/01/2023 au contrat « historique »

ANNEXE 2 : DSP gaz propane – ville de CRONAT

Données générales

Début de la desserte	13 mars 2012
Déléguée à	Antargaz-Energies
Gaz distribué	Propane
Début de la concession	2010
Terme de la concession	2040
Concession	DSP
Nombre de citernes de stockage aérien	1
Capacité de stockage	12,5 tonnes

Inventaire du patrimoine

nc = non communiqué

Inventaire technique		Inventaire comptable		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur d'origine (k€)	Valeur nette comptable fin 2020 (k€)
1 658 m	Conduites de distribution	nc	120,8	67,67
47	Branchements	nc	40,3	24,19
	TOTAL		161,08	91,86
1	Ouvrage de stockage		33,4	18,2
2	Vannes	nc	nc	nc

Répartition des conduites par matériaux	100% Polyéthylène
Répartition des conduites par pression	100% MPB
Répartition des conduites par âge	Mise en service 100% en 2012

Le service rendu

Population totale de la commune	538
Nombre de points de livraison (pdl) actifs	31
Consommations	446 MWh
Recettes	24 k€ HT

Evènements intervenus sur le réseau en 2023

Nombre d'incidents intervenus	0
Nombre de signalements d'anomalies	1
Evolutions sur l'exercice (extension, renouvellement, abandons)	0



Retrouvez nous sur Internet



[sydesl](#)



[sydesl.fr](#)



[sydesl](#)

SYDESL

Cité de l'Entreprise
200, boulevard de la Résistance
71000 MÂCON
03 85 21 91 00
contact@sydesl.fr

L'énergie des territoires!